



VISIATIV

SA au capital de 2.416.531,80 €

Siège social : 26 rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains

RCS Lyon 395 008 246

DOCUMENT DE REFERENCE 2017



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 juillet 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes correspondant, présentés dans le Document de référence enregistré le 28 juillet 2016 par l'AMF sous le N°R 16-068, respectivement aux pages 117 à 160 ainsi qu'aux pages 161 à 163.
- les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes correspondant, présentés dans le Document de référence enregistré le 12 juillet 2017 par l'AMF sous le N°R 17-054, respectivement aux pages 109 à 159 ainsi qu'aux pages 160 et 161.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.visiativ.com).

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Document de référence, et sauf indication contraire :

Le terme « **Visiativ** » ou la « **Société** » renvoie à la **Société Visiativ SA**.

Le terme le « **Groupe** » renvoie à **Visiativ SA et ses filiales**.

AVERTISSEMENT

Le présent Document de référence contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du groupe Visiativ, notamment aux chapitres 6.4 « Les atouts du Groupe » et 12 « Tendances » du présent Document de référence, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait ». Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document de référence peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de référence.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de référence

avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent Document de référence contient également des informations relatives aux marchés et aux parts de marché du Groupe et de ses concurrents, ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, notamment au chapitre 6.2 « L'environnement Visiativ ». Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société, les actionnaires directs ou indirects de la Société et les prestataires de services d'investissement ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	6
1.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	6
1.3	RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	6
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	7
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	7
2.3	INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUEVES.....	7
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
4	FACTEURS DE RISQUES	9
4.1	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	9
4.2	RISQUES JURIDIQUES.....	14
4.3	RISQUES FINANCIERS.....	16
4.4	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	18
4.5	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES.....	19
4.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES.....	20
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	21
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	21
5.2	INVESTISSEMENTS.....	26
6	APERCU DES ACTIVITES	28
6.1	PRESENTATION GENERALE.....	29
6.2	L'ENVIRONNEMENT VISIATIV.....	35
6.3	L'OFFRE DU GROUPE.....	40
6.5	UNE ORGANISATION STRUCTUREE ET REACTIVE.....	47
7	ORGANIGRAMME	51
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	52
7.2	SOCIETES DU GROUPE.....	52
7.3	PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE.....	56
8	PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS	58
8.1	PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS.....	58
8.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE.....	60
9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	61
9.1	PRESENTATION GENERALE.....	61
9.2	COMMENTAIRES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	61
9.3	ANALYSE DU BILAN.....	67
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	72
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE.....	72
10.2	FLUX DE TRESORERIE.....	74
10.3	INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT.....	76
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	76
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES A L'AVENIR.....	76
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	77
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	77
11.2	CONTRATS DE LICENCE.....	77
11.3	AUTRES TITRES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	77
12	TENDANCES	82
12.1	PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE.....	82
12.2	TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE.....	82
12.3	PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	83
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	87
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	88
14.1	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS.....	88
14.2	CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE.....	93
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	93

15.1	REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	95
15.2	SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	97
15.3	BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	97
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	98
16.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE.....	98
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE	102
16.3	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	102
16.4	CONTROLE INTERNE	104
17	SALARIES	106
17.1	RESSOURCES HUMAINES	106
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	107
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	107
17.4	CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION.....	107
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	108
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	108
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	109
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE	109
18.4	PACTE DE CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	109
19	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	110
19.1	OPERATIONS INTRA-GROUPE	110
19.2	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	110
19.3	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2017 et 2016.....	110
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	117
20.1	COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANCAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2017.....	117
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA	162
20.3	ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE VISIATIV SA	162
20.4	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES.....	162
20.5	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	165
20.6	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES.....	165
20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	165
20.8	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	165
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	165
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	166
21.1	CAPITAL SOCIAL	166
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	172
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	177
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS.....	185
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	186
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	186
26	GLOSSAIRE	187

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Laurent FIARD, Président Directeur Général de VISIATIV.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2017, 2016 et 2015 présentés au paragraphe 20.1 du présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.4 du présent document de référence.

Laurent FIARD
Président Directeur Général
Charbonnières-les-Bains,
Le 27 juillet 2018

1.3 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Laurent FIARD Président Directeur Général Adresse : 26 rue Benoit Bennier 69260 Charbonnières-les-Bains Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29 Télécopie : +33(0)4 78 87 29 27 Email : investisseurs@visiativ.com	Monsieur Frank BELICARD Directeur Administratif et Financier Adresse : 26 rue Benoit Bennier 69260 Charbonnières-les-Bains Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29 Télécopie : +33(0)4 78 87 29 27 Email : investisseurs@visiativ.com
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

AVVENS AUDIT

Représenté par Monsieur Pascal BLANDIN
14, quai du Commerce – Immeuble Le Saphir
69009 Lyon
(Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Lyon)

Date de première nomination : assemblée générale du 18 décembre 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur Dominique VALETTE
106 cours Charlemagne – Immeuble Higashi
69002 LYON
(Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Versailles)

Date de première nomination : assemblée générale du 31 décembre 2013.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes sont précisés dans l'annexe aux comptes consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2017, 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015, respectivement aux paragraphes 20.1 « Comptes consolidés établis en normes françaises pour les exercices clos au 31 décembre 2017 ».

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Jean-Pierre EPINAT

14, quai du Commerce – Immeuble Le Saphir
69009 Lyon
(Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Lyon)

Date de première nomination : assemblée générale du 18 décembre 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.3 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUEVELES

Néant.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis selon le référentiel français.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues dans les chapitres 9 « Examen du résultat et de la situation financière », 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent Document de référence.

Données consolidées, normes françaises (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2017 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2016 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2015 Audités
Actif immobilisé	41 644	29 087	14 624
Dont écarts d'acquisition et fonds de commerce	27 649	19 916	9 183
Dont immobilisations incorporelles	5 755	3 563	1 771
Dont immobilisations corporelles	3 750	2 785	969
Dont immobilisations financières	4 491	2 823	2 700
Actif circulant	78 698	60 162	42 321
Dont créances clients et autres créances	38 340	36 278	27 494
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	35 219	19 480	12 247
TOTAL ACTIF	120 343	89 249	56 946
Capitaux propres part groupe	35 139	16 576	6 025
Intérêts minoritaires	2 395	2 311	3
Total capitaux propres	37 534	18 887	6 028
Provisions pour risques et charges	1 681	1 636	1 292
Dettes	81 128	68 726	49 626
Dont dettes financières	25 154	16 200	7 649
Dont dettes fournisseur, fiscales et sociales	43 643	43 071	32 658
Dont produits constatés d'avance	9 845	9 455	6 935
TOTAL PASSIF	120 343	89 249	56 946

Données consolidées, normes françaises (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2017 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2016 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2015 Audités
Chiffre d'affaires	124 390	105 945	82 734
Autres produits d'exploitation	6 348	5 763	3 690
Total des produits d'exploitation	130 738	111 708	86 424
Résultat d'exploitation	6 419	4 621	2 474
Résultat financier	(277)	(425)	(193)
Résultat courant	6 142	4 196	2 281
Résultat exceptionnel	(468)	112	(288)
Bénéfice ou perte de l'exercice	4 818	4 710	1 432
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	1 020
Résultat Groupe	4 805	4 393	409

Données consolidées, normes françaises (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2017 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2016 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2015 Audités
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	7 354	5 971	2 820
Incidence de la variation du BFR	969	41	6 322
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	8 323	6 012	9 142
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(14 449)	(14 355)	(5 697)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	21 945	15 553	3 208
Incidence des variations des cours de devises	(73)	10	142
Variation de trésorerie sur l'exercice	15 746	7 221	6 793

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.1.1 Risques liés aux accords de distribution

Risques liés aux accords de distribution avec des éditeurs de logiciels

L'activité historique du Groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs. En effet, les éditeurs se concentrent généralement sur la partie édition de logiciels dans leur domaine de compétences et délèguent la partie distribution et intégration à d'autres spécialistes.

Visiativ qui, dès ses débuts accompagnait des entreprises industrielles de petite et moyenne taille dans la conception de leurs produits, s'est intéressée rapidement au logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) de la start up SOLIDWORKS devenue filiale du groupe Dassault Systèmes par la suite.

C'est ainsi que depuis près de 20 ans le Groupe Visiativ reconduit des accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 67% du chiffre d'affaires de l'exercice 2017, devenant le principal distributeur en France (se reporter au paragraphe 4.1.6 du présent document de référence – « Risques liés aux fournisseurs »). Grâce à ces bonnes performances, le Groupe a obtenu la distribution des logiciels Catia, Enovia, Simulia et Exalead à destination des entreprises de taille plus importante. Les accords sont reconduits pour des périodes annuelles, sur la base d'objectifs de ventes annuelles revus au cours du premier trimestre de l'année civile ou lors de chaque renouvellement (les principales caractéristiques de ces accords sont présentées au chapitre 22 du présent Document de référence).

Début 2014, le groupe Dassault Systèmes a uniformisé les contrats signés par ses distributeurs. Ainsi, des nouveaux accords de distribution ont été signés en 2014 notamment pour les produits de la gamme SOLIDWORKS entre des sociétés filiales du Groupe et des sociétés du groupe Dassault Systèmes.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

Plus généralement si un ou plusieurs éditeurs, avec lesquels le Groupe est amené à signer des accords de distribution, décidaient de modifier leur business model, ce qui pourrait affecter les marges sur les produits, et en venaient à réaliser eux-mêmes la distribution, l'intégration et la maintenance de leurs produits, cela pourrait affecter l'activité du Groupe et les ventes qu'il réalise à travers la distribution et la maintenance des produits de ces éditeurs.

Cependant, le Groupe, a développé une expertise en intégration et maintenance sur l'ensemble du process de distribution et son assistance devient ainsi incontournable, d'autant plus que les solutions

proposées par le Groupe permettent d'enrichir l'offre initiale de l'éditeur proposée aux entreprises clientes et permettant d'offrir un service adapté de proximité. De plus, les partenariats dont bénéficie le Groupe depuis plusieurs années montrent la solidité et la pérennité du modèle.

Toutefois, un tel risque existe et ce changement de la part d'un ou plusieurs éditeurs pourrait affecter l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Risques liés aux accords avec des distributeurs d'équipement et de matériel informatique

Le Groupe dispose de plusieurs accords de distribution avec des fournisseurs d'équipement et de matériel informatique. Le Groupe peut ainsi intégrer une partie matériel aux offres de solutions globales proposées aux clients. Ces accords fixent les conditions générales de vente ; ils ne sont pas contraignants dans la mesure où ils ne comportent pas d'objectifs quantifiés et sont généralement d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Cette activité étant marginale, un risque existe que les sinistres éventuels concernant la vente de ces matériels dégradent son image. Pour autant, les fournisseurs retenus sont, pour la plupart, de renommée internationale, telle que la société Hewlett Packard, ce qui assure une qualité de service.

4.1.2 Risques liés aux partenariats

Le Groupe a développé depuis l'origine des partenariats avec différents prestataires. Disposer d'accords de partenariat avec différents prestataires fait partie de la stratégie de développement du Groupe en lui permettant de proposer des solutions globales aux entreprises clientes et d'élargir son offre à une clientèle encore plus diversifiée.

Le pôle édition de logiciels du Groupe développe les partenariats pour élargir ses possibilités de débouchés. Ainsi des éditeurs de logiciels de gestion, de type ERP par exemple, ont intérêt à présenter à leurs futurs clients une offre complétée d'une offre Visiativ.

Dans d'autres cas le partenariat est établi avec un prestataire d'un secteur particulier, comme l'immobilier ou la pharmacie par exemple, qui a la connaissance métier de son marché, auquel Visiativ apporte des solutions logicielles pour gérer un certain nombre de prestations et de communications entre les parties prenantes. A fin 2017, la Société compte 50 partenaires. Ces partenariats s'appuient sur des intérêts réciproques et ne comportent pas d'engagements ni d'obligations de résultats.

Le pôle intégration de solutions logicielles du Groupe est aussi reconnu des principaux éditeurs de logiciels ERP et bénéficie de la crédibilité que lui apportent les succès obtenus avec les logiciels de CAO de Dassault Systèmes sur le marché des PME. Le Groupe est propriétaire des connecteurs réalisés et les accords existants sont essentiellement des accords d'apporteurs d'affaires.

Le Groupe ne subit pas de dépendance particulière à l'égard de l'un de ses partenaires. C'est la qualité de ses prestations et sa capacité d'innovation qui lui permet de diversifier ses partenariats.

En revanche, la défaillance de l'un de ses partenaires pourrait ponctuellement empêcher l'aboutissement d'un projet en cours chez un client. De même, l'une des spécificités de la Société étant de proposer des solutions logicielles susceptibles de communiquer avec les logiciels de gestion de type ERP, la rupture d'un partenariat pourrait affecter l'activité du Groupe et remettre en cause certains contrats conclus avec ces clients, notamment en raison de son souhait d'accélérer son développement en proposant des solutions sur mesure pour des clients de plus grande taille.

4.1.3 Risques liés au caractère cyclique du chiffre d'affaires de certaines activités

Parmi les activités du Groupe, la vente de licences et les renouvellements de contrats subissent une fluctuation marquée sur le dernier trimestre de l'exercice. En particulier, le mois de décembre, sur les trois derniers exercices, représente entre 20 % et 25% en moyenne du chiffre d'affaires annuel de cette activité. Cette fluctuation du chiffre d'affaires s'explique, par la consommation des soldes des budgets de projets informatiques des clients qui clôturent le plus souvent leur exercice fiscal sur l'année calendaire.

Si cette saisonnalité a des conséquences sur l'affichage du chiffre d'affaires qui se traduit par un deuxième semestre pour le Groupe plus fort que le premier semestre, elle ne comporte pas de risque spécifique sur le niveau d'activité mais doit être mise en regard de la récurrence du chiffre d'affaires qui constitue une particularité du Groupe.

En effet, le chiffre d'affaires quasi récurrent, grâce aux renouvellements de licences et de la maintenance représente chaque année plus de 50% du chiffre d'affaires consolidé. Une part importante des commandes et des livraisons de produits du Groupe intervient généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel du Groupe peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards apparaissent sur les commandes importantes de certains clients.

Néanmoins, la conjugaison de cette saisonnalité avec une situation conjoncturelle dégradée sur les derniers mois d'une année donnée, pourrait conduire à des reports de décision de bon nombre de clients et pourrait avoir un impact sur les résultats et la situation financière du Groupe.

4.1.4 Risques liés au développement des activités d'édition de logiciels

Depuis 2008 Visiativ a engagé une stratégie de développement structurée autour de deux pôles qui se complètent et s'enrichissent mutuellement : l'édition de logiciels et l'intégration de solutions logicielles adaptées au métier du client.

Le pôle édition de logiciels est de développement plus récent. Sur les 124,4 M€ de chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2017, ce pôle a représenté 21,7 M€, soit 17% du chiffre d'affaires, il représente un potentiel de développement important pour le Groupe pour les années à venir.

Au stade actuel de développement de l'activité, les efforts consentis en matière de recherche et développement sont conséquents (32% du chiffre d'affaires du pôle édition en 2017 contre 38% du chiffre d'affaires du pôle édition en 2016). Après un exercice 2016 proche de l'équilibre d'exploitation, l'exercice 2017 a affiché une rentabilité opérationnelle positive pour la première fois.

Bien que les marges à terme sur ce pôle d'activité soient attendues en croissance significative, des coûts de développement plus élevés que prévus ou une évolution moins rapide qu'espérée des ventes pourraient avoir un impact significatif sur la croissance, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

4.1.5 Risques liés au développement de nouvelles offres

Dans sa stratégie de croissance le Groupe intensifie l'élargissement de son offre de produits et l'ouverture de nouveaux marchés. C'est ainsi qu'il développe des offres « My » en complément de l'offre d'intégration de solutions logicielles de Dassault Systèmes ainsi que de nouvelles offres orientées métier du client, comme récemment l'offre retail. Les délais de mise au point des nouvelles offres pourraient se

révéler plus longs qu'initialement prévus et l'adoption par les clients des nouveaux produits pourrait être décalée dans le temps ou ne pas remporter les succès escomptés.

Par ailleurs la tendance sur le marché est le développement d'offres de service pour des utilisations en ligne en mode SaaS (Software as a Service). C'est le cas de certains logiciels de Dassault Systèmes distribués par le Groupe qui envisage d'autre part, pour certaines de ses propres offres, de passer progressivement en mode SaaS, étant précisé que l'importance de la problématique de la protection des données dans le secteur industriel est de nature à rendre l'évolution progressive. Le Groupe considère que l'étalement sur plusieurs années du chiffre d'affaires qui résultera de cette évolution devrait être compensé par des volumes de vente plus élevés. Il ne peut cependant exclure un impact temporairement défavorable sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe.

4.1.6 Risques commerciaux

Risques liés aux clients

Le Groupe est fortement implanté dans le secteur industriel et dispose à ce jour d'une base de clientèle large et composée essentiellement d'entreprises de petite ou moyenne taille – TPI et PME/PMI, avec une montée en puissance d'une clientèle d'entreprises de taille intermédiaire ainsi que des grands comptes.

La base de clientèle, en considérant toutes les entreprises qui détiennent au moins un produit vendu par le Groupe, est de l'ordre de 15.000 clients. Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 1%, 4%, et 6% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2017. Le Groupe estime donc à ce jour qu'il n'est pas confronté à un risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur. En effet, le Groupe n'a pas subi de pertes significatives résultant d'impayés de ses clients au titre des exercices 2016 et 2017. Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède une partie de ses créances clients et peut obtenir en contrepartie un financement court terme (se reporter à la note 5.5 des annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence).

Le délai de règlement clients contractuel du Groupe respecte les dispositions légales. Compte tenu de la saisonnalité élevée de l'activité du Groupe liée au renouvellement des licences, avec de fortes ventes en fin d'année, le poste créances clients est élevé au 31 décembre. Cela explique également le niveau élevé en fin d'exercice du délai de règlement clients et du besoin en fonds de roulement.

Quelques contrats de développement de solutions complètes pour des clients prévoient des pénalités pour des retards dans l'exécution des prestations et ne prévoit pas de clause limitant la responsabilité du Groupe. Ce dernier visant à développer son offre de solutions pour la « Smart Enterprise », il pourrait à l'avenir être plus exposé aux risques liés à de tels contrats.

La non reconduction de contrats de maintenance, une difficulté de recouvrement de créances clients, la mise en jeu de pénalités de retard et d'autres sources de responsabilité par des clients grands comptes pourraient toutefois affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe, étant précisé qu'à la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe estime ne pas être confronté à de telles situations, sa responsabilité étant peu souvent mise en cause et les contrats de maintenance étant renouvelés dans plus de 85% des cas en 2017.

4.1.7 Risques liés aux fournisseurs

Le premier fournisseur, qui est le seul qui représente une dépendance du Groupe à son égard, est le Groupe Dassault Systèmes. Le Groupe Visiativ réalise la distribution et l'intégration des logiciels du groupe Dassault Systèmes, qui représentait 48% des achats sur l'exercice 2017 et 53% sur l'exercice 2016. Comme exposé dans les risques liés aux accords de distribution (paragraphe 4.1.1 du présent Document de référence), les accords de distribution initialement avec l'éditeur de logiciel de CAO SOLIDWORKS, font partie de l'histoire du groupe Visiativ, qui a d'abord développé ses capacités d'éditeur et d'intégrateur en France puis en Suisse, puis a poursuivi ces accords avec le groupe Dassault Systèmes en couvrant de plus en plus de logiciels de la gamme de l'éditeur ainsi que de son développement au Maroc. Visiativ a su rapidement se faire reconnaître comme un distributeur de qualité qui a favorisé la pénétration du marché des entreprises petites et moyennes du monde industriel en développant des compléments logiciels permettant l'intégration au système d'information des clients. Alors que le logiciel de CAO phare de Dassault Systèmes s'est imposé dans le monde entier comme leader, le Groupe est devenu le principal distributeur en France et compte parmi les 350 distributeurs sélectionnés par Dassault Systèmes au niveau mondial.

Les autres fournisseurs, fournisseurs de matériels informatiques ou sous-traitants, ne présentent pas de risque de dépendance. Les cinq et les dix premiers fournisseurs (le premier fournisseur précisé plus haut inclus) ont représenté respectivement 54% et 58% des achats sur l'exercice 2017 et 59% et 62% des achats sur l'exercice 2016.

Avec l'élargissement progressif de ses activités d'intégration vers d'autres secteurs d'activité que l'industrie, comme l'agroalimentaire, les activités de services dont les experts-comptables, la mode, le e-commerce et le développement de ses propres activités d'édition pour fournir à ses clients des solutions plus globales, le Groupe tend à diminuer progressivement sa dépendance.

4.1.8 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe

Le Groupe a assuré son développement passé en croissance organique mais aussi récemment par des acquisitions significatives dans l'intégration et l'édition de logiciels sur le marché français mais aussi européen. Le Groupe a désormais démontré un vrai savoir-faire en acquisitions.

Pour limiter les risques associés, le Groupe prévoit généralement des garanties d'actif et de passif lors de chacune des acquisitions pour couvrir le Groupe de pertes liées à des événements dont l'origine serait antérieure à la date d'acquisition.

Par ailleurs, suite aux diverses opérations de croissance externe, le Groupe a été amené à comptabiliser des écarts d'acquisition qu'il soumet à des tests annuels de dépréciation. La survenance d'événements futurs, par nature imprévisibles, pourrait amener à reconnaître une dépréciation de certains de ces écarts d'acquisition dont le montant net au 31 décembre 2017 s'élève à 27.6 M€. Sur les exercices 2015 à 2017 les écarts d'acquisition n'ont pas fait l'objet de dépréciations. La constatation d'éventuelles dépréciations dans le futur pourrait avoir un effet défavorable plus ou moins significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées. La poursuite de son projet de développement passera encore dans l'Édition en partie par de la croissance externe, le marché français notamment étant constitué d'un grand nombre d'éditeurs de logiciels ayant des compétences spécifiques mais de petite taille, avec des perspectives de consolidation du secteur.

Pour les années à venir la stratégie du Groupe en matière de croissance externe consiste dans la recherche d'entreprises de petite taille ayant déjà atteint la rentabilité ou l'équilibre d'exploitation mais ne disposant pas des moyens nécessaires à leur développement. Compte tenu des expériences passées, le Groupe considère qu'il a la capacité à intégrer de nouvelles entreprises et d'autres équipes. Cependant

l'intégration de ces acquisitions peut représenter des coûts supérieurs à ceux anticipés, ne pas intervenir selon les calendriers initialement prévus ou ne pas dégager toutes les synergies attendues.

La survenance de tels événements pourrait conduire à peser sur la rentabilité du Groupe et affecter sa situation financière.

La croissance du groupe passe aussi par des opérations à l'étranger dans ses métiers, plutôt en Europe avec la mise en place de procédures de contrôle interne et l'envoi de collaborateurs de la maison mère sur place pour des missions ou détachements.

Visiativ est un partenaire reconnu par le groupe Dassault Systèmes, ce qui fait de lui un candidat naturel pour poursuivre la reprise de distributeurs SOLIDWORKS et PLM en particulier en Europe. Ainsi, le Groupe a finalisé les acquisitions des sociétés c+e forum (Suisse) en fin d'année 2017 et de la société Innova Systems (Royaume-Uni) au cours du 2eme trimestre 2018.

4.1.9 Risques liés à l'environnement économique

Dans un contexte économique qui demeure incertain en France ainsi que dans les pays adressés par le Groupe, le Groupe pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou à une difficulté accrue de financement des prospects et des clients existants du Groupe, ainsi que de ses partenaires commerciaux, pouvant obliger certains d'entre eux à cesser leurs activités à la suite de difficultés de trésorerie ou de rentabilité. La capacité du Groupe à recouvrer ses créances clients pourrait s'en trouver affectée. De plus, cet environnement économique incertain pourrait exercer une pression accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe continue d'accroître la diversification de ses prestations et de sa base de clients et bénéficiera, indirectement, des initiatives lancées par les pouvoirs publics qui souhaitent remédier aux sous équipements des entreprises en projets d'intégration de solutions numériques et accélérer leur croissance et leur compétitivité.

4.2 RISQUES JURIDIQUES

4.2.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). En l'état actuel du droit français et du droit européen, les logiciels développés par le Groupe ne sont pas brevetables ; ils sont protégeables au titre du droit d'auteur. Ainsi, ces dépôts assurent la protection des savoir-faire et le respect des droits d'auteurs relatifs aux logiciels développés par le Groupe.

Les marques et les logos sont déposés selon les nécessités en France, en Suisse, au Maroc ou plus globalement au niveau européen ou international.

Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits ou remettent en cause leur existence et/ou leur validité, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter d'engager des dépenses pour défendre les intérêts des sociétés du Groupe.

Ceci étant, le Groupe n'a jusqu'à la date du présent Document de référence jamais été confronté à de telles situations.

Le Groupe pourrait être confronté à des phénomènes de piratage de ses produits phares, ce qui pourrait affecter sa croissance. Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, des mobilisations de ressources et peser de façon importante sur son résultat opérationnel. De plus, surveiller l'utilisation non autorisée de produits et de technologies est difficile, et la Société ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de ses technologies.

A l'inverse, le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de logiciels développés par des tiers qui pourraient permettre d'engager une action à l'encontre de la Société.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ou que la protection territoriale de ses marques soit suffisante compte tenu de son marché.

Par ailleurs, le Groupe reste vigilant au regard de la protection de ses actifs immatériels. Le principal risque concernant la protection des actifs immatériels est lié à d'éventuels départs de collaborateurs qui ne respecteraient pas le cadre contractuel et légal existant à cette date.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats le développement et la rentabilité de la Société.

Ceci étant, le Groupe, attentif à la protection de ses produits et à la conformité de ses opérations, a mis en place une gestion adaptée relative aux clauses de propriété intellectuelle de l'ensemble des collaborateurs travaillant dans les activités de recherche et développement. En effet, le Groupe s'assure de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution du travail des salariés de recherche et développement lui reviennent et cherche, dans la mesure du possible, à fidéliser ses équipes.

4.2.2 Risques liés à la sécurité des systèmes d'information

Les données sur support électronique et informatique constituent la base de l'activité du Groupe. Une faille, une rupture ou un piratage des systèmes d'informations du Groupe peuvent entraîner un retard dans la réalisation de projets ou la remise d'offres commerciales le temps de rapatrier les données sauvegardées et de remettre les systèmes dans leur état initial de fonctionnement et pourraient avoir un impact négatif sur l'image du Groupe.

Cependant, l'intégralité des données de développement et de production est sauvegardée quotidiennement sur des serveurs loués par le Groupe via des contrats de financement, répliqués dans des lieux de stockage différents et protégés afin de maximiser la sécurité.

4.2.3 Risques liés à la sécurité des logiciels commercialisés et utilisés par la société dans le cadre de son activité

Le Groupe évolue sur un marché marqué par de fréquentes évolutions, ce qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, ainsi qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et logiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait lui causer des dommages importants. Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

4.2.4 Risques environnementaux

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

4.3 RISQUES FINANCIERS

Se référer également à la note 5.25 présentée dans l'annexe aux comptes consolidés insérée au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

4.3.1 Risque de change

Le Groupe réalise actuellement environ 90 % de son chiffre d'affaires consolidé en France en euros et le complément en Franc Suisse. Ces achats étant exclusivement engagés en euros, le Groupe ne bénéficie d'aucune couverture mécanique de son exposition au risque de change sur ses ventes réalisées en Franc Suisse.

Considérant jusqu'à présent le risque comme non significatif, le Groupe n'a pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change. Cependant, si l'activité hors de la zone euro est amenée à se développer, le Groupe pourrait être amené à envisager de recourir à une politique adaptée de couverture des risques.

4.3.2 Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2017, les dettes financières du Groupe s'établissent à 25.154 K€ dont 25.036 K€ de dettes auprès d'établissements de crédit, 97 K€ d'avances remboursables et financement OSEO/COFACE et 22 K€ de concours bancaires courants.

Les financements bancaires sont essentiellement souscrits à taux variable (base Euribor 3 Mois avec une marge comprise entre 1.5% et 1.95%). Le Groupe a mis en place des instruments financiers de couverture de taux au cours du premier semestre 2017.

Certains emprunts souscrits, d'un montant de 25.154 K€ au 31 décembre 2017, comportent des covenants bancaires respecté au 31 décembre 2017 (se reporter à la note 5.21 des annexes aux comptes consolidés insérés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence).

4.3.3 Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance interne et externe notamment par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de recours à l'endettement bancaire et de manière moins significative par souscription de contrats de financement de type crédit-bail ou encore l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation.

La trésorerie du Groupe au 31 décembre 2017 atteint 35.219 K€. Nette des concours bancaires courants de 22 K€, elle s'établit à 35.197 K€ contre 19.451 K€ au 31 décembre 2016.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

Etat des dettes financières (Montant en K€)	au 31/12/2017			
	Montant Brut	A 1 an ou plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	25 036	2 853	12 893	9 290
Emprunts et dettes financières diverses	97	39	57	0
Concours bancaires courants	22	22	0	0
Total des dettes financières	25 154	2 914	12 950	9 290

Le caractère cyclique du chiffre d'affaires, avec une pointe d'activité sur le mois de décembre (entre 20% et 25% du chiffre d'affaires annuel) conduit à des besoins de trésorerie plus importants à certaines périodes.

Au mois de mai 2018, un emprunt obligataire de 20,0 M€ par placement privé a été émis, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5,0 M€.

Afin de disposer d'un outil d'optimisation de son poste clients pour améliorer son besoin de fonds de roulement, le Groupe a recours à de l'affacturage. Il s'agit d'affacturage sans recours et déconsolidant. Le montant financé dans ce cadre s'élève à 20.743 K€ au 31 décembre 2017 (se reporter à la note 5.21.4 des annexes aux comptes consolidés insérés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence). En moyenne, au cours de l'année 2017, le financement par l'affacturage s'établit à 8.303 K€ contre 6.635 K€ en 2016 et 4.500 K€ en 2015. Sur ces trois exercices les frais financiers liés à l'affacturage ont représenté respectivement 78.8 K€, 59.7 K€ et 40.5 K€.

La Société a procédé à une revue spécifique sur le risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.3.4 Risques relatifs au crédit impôt recherche

Pour contribuer au financement de ses activités, le Groupe a opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.

Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, et les frais de propriété intellectuelle.

Le Groupe n'étant plus reconnu PME au sens de la communauté européenne, le crédit d'impôt recherche n'est plus remboursé au cours de l'exercice suivant celui de sa constatation.

Le CIR est déduit de l'impôt à payer au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de R&D sont prises en compte, l'imputation se faisant au moment du paiement du solde de l'impôt. Si le CIR est supérieur à l'impôt à payer ou si le résultat dégagé est un déficit, le reliquat est imputé sur l'impôt à payer des trois années suivantes. S'il y a lieu, le reste est restitué à l'expiration de cette période.

A fin 2017, la créance fiscale au titre du CIR s'élève à 3.291 K€ et provient des crédits d'impôt recherche relatifs aux exercices 2014, 2015, 2016 et 2017.

Le contrôle effectué par l'administration en 2012 sur les dépenses déclarées par des sociétés du Groupe, pour les exercices 2009, 2010 et 2011, a conduit à confirmer l'éligibilité de ces dépenses au CIR.

Au titre du CIR constaté sur l'exercice 2017 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

4.3.5 Risques de dilution

A ce jour, il n'existe aucun risque de dilution, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés. Cela pourrait alors générer une dilution pour les actionnaires de la Société, mais dont la portée resterait limitée, compte tenu des pourcentages importants d'ores et déjà détenus par les dirigeants et salariés clés du Groupe et des droits de vote double.

4.4 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

4.4.1 Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour les deux dirigeants.

En revanche le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, la Société a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence et de propriété intellectuelle. Dans le cadre de son développement la Société a associé de longue date ses managers et ses salariés au capital. De plus la Société a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunération variable en fonction de la performance et d'accords d'intéressement et de participation.

4.4.2 Risques liés à la gestion de la croissance

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

L'incapacité de la Société à gérer une plus forte croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Par ailleurs, compte tenu de l'expertise du Groupe, orientée sur des solutions professionnelles, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à s'internationaliser. Toutefois, compte tenu des perspectives de croissance dans le marché sur lequel il est présent aujourd'hui, le risque devrait être réduit.

4.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 181 K€, 316 K€ et 362 K€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Police d'assurance	Risques couverts	Montant des garanties	Expiration
Multirisques de l'entreprise Allianz N 026628735	Plafond global LCI	5,9 M€ / sinistre / évt.	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction (contrat remplacé par 58 880 753)
	Incendie	Bâtiments : valeur de reconstruction à neuf Matériels/mobilier professionnels, marchandises et aménagements : 29 sites à 15 000 € 6 sites à 100 000 € 1 site à 300 000 € Total : 1 335 000 €	
	Responsabilité d'occupant	Responsabilité du locataire : risques locatifs : conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue trouble de jouissance : 750 000 €/situation de risque perte de loyers : 2 années de loyers hors charges	
		Responsabilité du propriétaire : recours du locataire : 750 000 €/situation de risque trouble de jouissance : 750 000 €/situation de risque	
		Recours des voisins et des tiers : 800 k€/situation de risque	
	Dégâts des eaux / Vol	Matériels/mobilier professionnels, marchandises et aménagements : 29 sites à 7 500 € 6 sites à 50 000 € 1 site à 150 000 € Total : 667 500 €	
	Bris de glaces	29 sites à 3 450 € 7 sites à 6 900 € Total : 148 350 €	
	Frais supplémentaires d'exploitation/situation de risque	200 000 €	
Frais et pertes consécutifs à tous dommages matériels garantis	20 % de l'indemnité versée au titre des dommages matériels avec un maximum de 2 300 000 €		
Responsabilité civile d'exploitation et professionnelle CHUBB N RC0099491034	Responsabilité Civile d'exploitation Tous Dommages confondus y compris Corporel par sinistre	8 000 K€/ sinistre / année Faute inexcusable : 3 000 K€ / sinistre Dommages matériels et immatériels : 2 000 K€ / sinistre Dommages matériels non consécutifs : 500 K€ / sinistre Responsabilité vol par préposé 30 K€ / sinistre Pollution soudaine et accidentelle 800 K€ / année (hors site soumis à autorisation)	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction (nouvelle numérotation contrat 2018 : PRINTA33101)
	Responsabilité Civile professionnelle et/ou après livraison Tous dommages confondus y compris Corporel par année	3 000 K€/ sinistre / année Dont : Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle : 3 000 K€ / année, Dont : Dommages aux biens confiés et frais de reconstitution de base de données Atteinte au droit de propriété intellectuelle (hors USA - Canada) Cyber responsabilité Dont : > Frais de notification 100K€ par année d'assurance. > Frais en cas de e-menace 25 K€ > Frais d'assistance en cas d'enquête de l'autorité de protection des données à caractère personnel 25 K€ Frais supplémentaires : 100 K€ Factures impayées : 100 K€ Remboursement de la prestation : 200 K€ <i>IL est précisé que les frais de défense sont compris dans les montants de garantie ci-dessus et que pour les sociétés Iperta et NC2, les limites tous dommages confondus et dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle sont portées à 7 500 K€ par année d'assurance. Les sous limites frais et remboursements de prestation demeurent inchangées.</i>	
	Recours juridiques professionnels	Par année : 15 K€ Franchise : 2 K€	

Police d'assurance	Risques couverts	Montant des garanties	Expiration
Responsabilité civile exploitation et professionnelle CHUBB N 36029865	Entité Suisse	1 000 Kf/sinistre/année (équivalent en CHF)	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction (nouvelle numérotation contrat 2018)
Responsabilité des dirigeants ALG N 7907742	Plafond global	4 M€ / année	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
	Atteinte à la réputation	100 K€ / année	
	Soutien psychologique	50 K€ / année	
	Frais consultant et communication Extradition	50 K€ / année	
Transport de marchandises - Montage Essai AXA N 4563718904	Plafond global	montant maximal des marchés : 30 K€ territorialité : France Continentale Durée des opérations de montage-essais : max 15 jours y compris les essais Franchise 500 € par sinistre	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
Assurance Automobile AXA N 6845592204 (Véhicules non assurés par les services de location)	Tous risques, assistance, conducteur, effets et objets personnels : 460 €, radio de base : 305 €, véhicule de remplacement, franchise 500 € en vol, incendie et dommages tous accidents	Parc au 1er janvier 2017 : 51 véhicules Parc au 31 décembre 2017 : 17 véhicules (2 volkswagen golf, 7 citroën C4, 3 citroën C3, 2 porsche, 1 audi, 2 land rover)	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
Assurance Décès GENERALI N 1244581 381012355	Laurent Fiard	1,5 M€ (50% Visiativ, 50% conjoint, à défaut enfants, à défaut héritiers)	1er juillet, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
Assurance Informatique AXA N 3329660804	Plafond global	1 563 067 € dont 265 000 € au titre des portables	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
	Au cours de transport	15 K€	
	Dommages aux données et frais annexes	300 K€	
Individuelle Accident Groupe ALG N 430255	Décès	150 K€ / accident / personne	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
	Invalité	150 K€ / accident / personne	
Bris de machine AXA N 6436687604	Robot Aldebaran Tous dommages matériels sauf exclusions spécifiques	15 251 K€	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction

La société Solo Solutions Autonome dispose de couvertures dédiées présentées notamment en matière de responsabilité civile d'exploitation, civile professionnelle et sauvegarde de données.

En outre, la société c+e forum AG bénéficie de polices d'assurance, auprès de compagnies d'assurance de notoriété, notamment en matière de responsabilité civile d'exploitation et civile professionnelle (et/ou après livraison). Le montant des garanties en matière de responsabilité civile d'exploitation et civile professionnelle (et/ou après livraison) s'élève à 3 MCHF par année d'assurance.

4.6 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Se reporter au paragraphe 20.8 et à la note 5.9 de l'annexe des comptes consolidés 2017 du Groupe présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est VISIATIV.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 395 008 246.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 11 mai 1994 pour une durée de 99 ans s'achevant le 11 mai 2093, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a été constituée sous la forme de société anonyme à conseil d'administration. Initialement dénommée « Business Process Solutions », elle a pris le nom de « Axemble Group » par décision de l'assemblée générale du 20 avril 2001 avant de prendre la dénomination de Visiativ par l'assemblée générale du 24 avril 2009.

La Société, soumise au droit français, est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

Le siège social de la Société est situé au :

26 rue Benoit Bennier - 69260 Charbonnières-les-Bains.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29

Adresse courriel : investisseurs@visiativ.com

Site Internet : www.visiativ.com

5.1.5 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

5.1.6 Évènements marquants dans le développement de la Société

1987

Création d'AGS France, par Christian DONZEL, alors filiale à 100% de la société Suisse Advanced Graphics System, éditeur du logiciel de CAO Visionael. Il est rejoint par Laurent FIARD l'année suivante. L'entreprise a alors pour mission d'accompagner les entreprises industrielles dans leur conception produit (CAO 2D).

1994

Création de la filiale d'AGS France, Business Process Solutions (BPS), éditeur de logiciels de gestion documentaire et d'automatisation de processus. Cette filiale deviendra plus tard la société holding Visiativ.

1997

Rachat d'AGS France et de sa filiale BPS par son Management, Christian DONZEL et Laurent FIARD, via un MBO.

Naissance d'Axemble et début de la distribution de l'offre SolidWorks (3D).

Création et lancement de la gamme des produits VDoc : Lancement de la 1^{ère} offre métier : VDoc Qualité, cette solution packagée permet d'accompagner les entreprises dans la certification Qualité ISO 9000.

2000

Octobre

Augmentations de capital pour un total de 5,1 M€ : arrivée des Investisseurs GID, Orium et Turenne Capital et participation de certains collaborateurs de la société. Cette augmentation de capital a pour objectif l'accélération de la recherche et développement des produits VDoc et la préparation de plusieurs acquisitions dans les années suivantes.

2000 - 2001

Naissance de la marque Axemble, pour répondre aux attentes des clients PME/TPE.

Mise en place d'une offre globale pour la PMI :

Enrichissement de l'offre collaborative VDoc : GED (Gestion Electronique de Documents), BPM (Business Process Management) et portail internet collaboratif, Première plateforme sociale d'animation de la communauté des clients (myCADservices).

2001

Juin

Acquisition de In Signa (Editeur de logiciel de BPM) Adequad (Editeur de logiciel de solutions packagées dans le domaine du collaboratif) et Espace DAO (Intégrateur CAO).

2002

Décembre

Levée de fonds de 1,4 M€. Arrivée d'un nouvel investisseur et participation des investisseurs historiques pour accompagner la consolidation du Groupe et son positionnement dans le domaine du collaboratif

2006 - 2007

Développement de la stratégie de vente indirecte VDoc :

Intégrateurs et revendeurs de VDoc,

Editeurs de logiciels (premiers contrats « marque blanche OEM avec iPorta, Lefebvre Software...).

2008

Octobre

Création d'Axemble Suisse SA, filiale d'Axemble, qui procède au rachat de l'activité de distribution SOLIDWORKS de la société suisse Esystem (intégrateur de SOLIDWORKS) pour la Suisse Romande pour un prix de 1,5 M€.

Novembre

Acquisition d'Energitim (devenu « Mindeex » en 2013), spécialisée dans la formation et dans le domaine du e-learning.

2009

Mise en place de la stratégie : Entreprise 2.0 Création du nom Visiativ : contraction de « Vision Collaborative »

Février

Acquisition d'Aspresso, spécialiste de la création de sites internet à la demande.
Acquisition de la société IP-Média (temps réels et réseaux sociaux), devenue Qeex.

Avril

Naissance du groupe Visiativ et fondation de la proposition de valeur sur l'accompagnement des entreprises à devenir innovantes, collaboratives et apprenantes.
Levée de fonds de 1 M€. Entrée des managers dans le capital du Groupe.

2010

Naissance de 3 nouvelles offres :
SolidWatch (solution de conception 3D pour les horlogers)
QSE Management (solution de management des systèmes qualité, sécurité et environnement)
myCADstore (plateforme d'achat et station de travail spécialisée CAO)

2011

Janvier

Nouvelles implantations au Maroc (création de la filiale Alliativ).

Février

Acquisition du fonds de commerce Mhac Technologies (client SOLIDWORKS).

Avril

Création d'Alixence, filiale dédiée au conseil et à l'intégration des solutions PLM (Product LifeCycle Management) qui deviendra plus tard Visiativ Solutions.

Novembre

Acquisition de 100% du capital de la société Isotools, éditeur d'une plateforme e-commerce (CA à fin décembre 2011 : 2,1 M€), le fondateur rejoignant le groupe Visiativ.

2012

Mars

Création d'une filiale de droit suisse « Visiativ Suisse », détenue à 100% par Visiativ, pour promouvoir les offres du Groupe sur le marché suisse.

Juin

Lancement de la plateforme Mindeex consacrée au Social learning.
Acquisition du fonds de commerce Resomatic (base clients SolidWorks).
Lancement de la solution de collaboration instantanée Qeex (intégration avec la gestion documentaire VDoc).
Levée de fonds de 2,4 M€ par émission d'actions de préférence souscrites par des personnes physiques via les sociétés de gestion Audacia et Backbone.

Septembre

Création de my3DCatalog (catalogue électronique en 3D).
Démarrage du développement de la plateforme d'applications mobile Moovapps.
Ces deux projets d'innovation sont soutenus par la BPI à hauteur de 1 M€.

Décembre

Acquisition de 100% du capital de la société Novaxel (chiffre d'affaires entre le 01.04.12 et le 31.12.12 : 1,8 M€), spécialisée en gestion électronique de documents (GED) pour la clientèle d'experts comptables.

2013

Janvier

Energitim devient Mindeex, suite à la vente du fonds de commerce de l'activité formation. Mindeex se concentre sur l'activité de Social learning.

Juillet	Acquisition du fonds de commerce d'Isoflex (pour 600 K€).
Septembre	Participation à la création de la société Axeleo, incubateur de start-up logicielles, dont le Groupe détient aujourd'hui 11%.
Décembre	Acquisition auprès de la société Cadesoft, d'un fonds de commerce portant sur la distribution du logiciel Catia de Dassault Systèmes.
<u>2014</u>	
Janvier	Contrat de partenariat avec Dassault Systèmes autour des solutions 3DEXPERIENCE.
Mai	Introduction en bourse sur ALTERNEXT PARIS.
Septembre	Lancement du Smart Enterprise Club (qui deviendra le « Up Numérique » début 2015), la première communauté dédiée aux Dirigeants en transition numérique.
Octobre	Exécution de la stratégie « My » avec le lancement du bouquet d'application packagé MyApps, comprenant notamment le nouveau module MyProduct.
<u>2015</u>	
Février	Signature d'un protocole d'acquisition sous conditions suspensives en vue de procéder à l'acquisition du groupe Imalia (l'acquisition définitive est intervenue à l'issue des audits et de la conclusion du financement bancaire).
Avril	Visiativ acquiert le fonds de commerce des activités PLM françaises de Tata Technologies Europe Limited (l'acquisition définitive est intervenue en juin 2015) et annonce une prise de participation majoritaire dans la société Kalista.
Juin-Juillet	Finalisation des acquisitions d'Imalia, du fonds de Commerce de Tata Technologie en France et de Kalista. Commercialisation de la plateforme collaborative et sociale orientée métier, Moovapps.
Septembre	Lancement de l'application mobile de prise d'ordres SmartRep. Signature d'un partenariat stratégique avec la société Synox, autour du développement et de la commercialisation d'une offre IoT (Internet of Things).
Novembre	Création d'un partenariat avec les sociétés Axandus et Usine IO pour accélérer l'innovation des produits industriels, depuis l'idée jusqu'à la fabrication du produit.
<u>2016</u>	
Janvier	Signature d'un partenariat avec l'emlyon business school pour le lancement d'un Master « Transformation Digitale » à destination des PME et ETI. Première édition du congrès Entreprise DU FUTUR. Un évènement consacré à la transformation numérique, à destination des dirigeants d'entreprises. Signature d'un partenariat avec la société ITycom, spécialisée dans le Digital Learning.
Avril	Renforcement de l'offre à destination des fabricants de machines de production en intégrant des solutions de Big Data et IoT, avec la signature d'un partenariat avec OptimData.

Renforcement des solutions QSE (Qualité Santé Environnement), avec la signature d'un partenariat avec la société Linksoft.

Mai Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition d'iPorta, éditeur et intégrateur de solutions pour les métiers de l'immobilier

Juillet Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition de NC2, hébergeur lyonnais.

Octobre Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition de Solo Solution, éditeur de solutions CRM commercialisées sous la marque Aquarelle.

Décembre Finalisation de l'acquisition de Solo Solution.

2017

Janvier Augmentation du pourcentage de détention (de 50.82% à 100%) dans le capital de KALISTA, spécialisée dans la mise en œuvre technique et logicielle de stratégies merchandising
Fusion par voie d'absorption de la société CADWARE SYSTEMS dans VISIATIV SOLUTION ENTREPRISES (ex Axemble)

Mars Entrée en négociation exclusive avec Numvision, éditeur de solutions « Sync&Share » facilitant le travail collaboratif en mobilité tout en sécurisant les données Entreprises en France.
Entrée en négociation exclusive avec Interactiv Technologies, éditeur lyonnais de logiciels facilitant la gestion de l'information produits et sa publication sur tous les canaux.

Avril Finalisation de l'acquisition du Fond de Commerce de la société Assycard

Mai Entrée en négociations exclusives avec la start-up rouennaise SPREAD, éditeur d'outils de « social CRM » et d'automatisations marketing permettant de simplifier et optimiser les interactions clients et prospects en multicanal.
Finalisation de l'acquisition de Numvision.

Juillet Finalisation de l'acquisition de SPREADING APPS

Novembre Création de la filiale VISIATIV 3D PRINTING, construite autour d'un accord distribution des imprimantes 3D de la société HP.
Prise de participation au capital de la société en croissance Valla, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces et petites séries.

Décembre Très large succès de l'augmentation de capital : Visiativ lève 15,1 M€ pour accélérer son développement dans le cadre de son plan stratégique Next100.
Finalisation de l'acquisition de c+e forum par Visiativ Entreprise Solutions Switzerland (ex Axemble Suisse).
Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group.

2018

- Février** Prise de participation majoritaire dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data.
Projet d'acquisition d'un distributeur SOLIDWORKS basé en zone francophone pour accélérer le développement à l'international.
- Mars** Finalisation de l'acquisition d'ABGI Group (ACIES en France), cabinet international de conseil en innovation, accélérant la position du groupe sur les modèles économiques innovants et récurrents.
Accélération de la montée au capital de Valla : Visiativ acquiert 100% de la société spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D.
- Mai** Mise en place de nouveaux financements : placement privé obligataire de type Euro PP d'un montant de 20M€ et obtention d'un crédit capex de 5 M€ auprès du pool bancaire.
- Juin** Finalisation de l'acquisition d'Innova Systems, l'un des principaux intégrateurs SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Grande-Bretagne.
- Juillet** Finalisation de l'acquisition d'Audros Technology, éditeur pure-player d'applications orientées gestion de données techniques.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices

Les montants des investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices sont les suivants (se reporter au paragraphe 10.2.2 du présent Document de référence) :

Investissements (Normes françaises, en K€)	Exercice 2017 12 mois Consolidé	Exercice 2016 12 mois Consolidé	Exercice 2015 12 mois Consolidé
Ecarts d'acquisition			
Investissements	1 241	0	82
Incidence des variations de périmètre	6 543	10 727	6 122
Immobilisations incorporelles			
Investissements	3 289	2 401	1 368
Incidence des variations de périmètre	1 550	2 949	106
Immobilisations corporelles			
Investissements	1 654	424	274
Incidence des variations de périmètre	242	3 817	595
Immobilisations financières			
Investissements	2 122	528	607
Incidence des variations de périmètre	15	112	139
TOTAL	16 656	20 958	9 293

Pour les 3 exercices, les investissements en immobilisations incorporelles correspondent principalement à la conception de logiciels (frais de R&D activés).

La durée d'amortissement de ces frais de R&D est de 12 mois (évolution de produits existants) ou 36 mois (nouveaux produits) à compter de la date de commercialisation des produits.

Exercice clos le 31 décembre 2017

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 3.289 K€ correspondent principalement à l'activation de frais de développement de logiciels.
- Les investissements en immobilisations corporelles de 1.654 K€ correspondent à des acquisitions d'agencement de bureaux, de matériel de bureau, informatique et mobilier.
- Les investissements en immobilisations financières de 2.122 K€ correspondent principalement à la souscription de titres Strategeex pour un montant de 400 K€, de titres Glowbl pour 250 K€, de titres Aim CP pour 461 K€, de titres Lynkoa pour 291 K€ et des dépôts de garantie pour 300 K€.
- Les incidences de variations de périmètre (de 6.543 K€ sur les écarts d'acquisitions et fonds de commerce et de 1.807 K€ sur les immobilisations) correspondent à l'acquisition de 66.5% des titres de la société Spreading Apps, de 60.03% des titres de la société Numvision et 100% des titres de la société c+e forum intervenue au cours de l'exercice, mais également à l'augmentation du pourcentage de détention dans le capital de Kalista (de 50.8% à 100%).

Exercice clos le 31 décembre 2016

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 2.401 K€ correspondent principalement à l'activation de frais de développement de logiciels.
- Les investissements en immobilisations corporelles de 424 K€ correspondent à des acquisitions de matériel de bureau, informatique et mobilier.
- Les investissements en immobilisations financières de 528 K€ correspondent principalement à la souscription de titres Linksoft pour un montant de 242 K€, ainsi qu'à l'augmentation des prêts et cautionnement à hauteur de 242 K€ et au solde en espèce du contrat de liquidité pour 95 KE
- Les incidences de variations de périmètre (de 10.727 K€ sur les écarts d'acquisitions et fonds de commerce et de 6.878 K€ sur les immobilisations) correspondent à l'acquisition de 100% des titres des sociétés iPorta, NC2 et Solo Solution intervenue au cours de l'exercice.

Exercice clos le 31 décembre 2015

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 1.368 K€ correspondent principalement à l'activation de frais de développement de logiciels.
- Les investissements en immobilisations corporelles de 274 K€ correspondent à des acquisitions de matériel de bureau, informatique et mobilier.
- Les investissements en immobilisations financières de 607 K€ correspondent principalement à la souscription de titres Kalista pour un montant de 318 K€, ainsi qu'à l'augmentation des prêts et cautionnement à hauteur de 164 K€ et au solde en espèce du contrat de liquidité pour 74 KE

- Les incidences de variations de périmètre (de 6.122 K€ sur les écarts d'acquisitions et fonds de commerce et de 840 K€ sur les immobilisations) correspondent à l'acquisition de 100% des titres du groupe Imalia intervenue au cours de l'exercice.

5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation

Depuis le début de l'exercice en cours, les investissements réalisés sont de même nature et d'un ordre de grandeur similaire à ceux de la période présentée. Ces investissements sont autofinancés.

5.2.3 Principaux investissements envisagés

Le Groupe a annoncé, en décembre 2017, être entré en négociation exclusive avec le cabinet international de conseil en innovation ABGI Group. Cette croissance externe a été finalisée au cours du mois de Mars 2018.

Le Groupe a pris participation majoritaire dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données à hauteur de 70% du capital en Février 2018.

Le projet d'acquérir un distributeur SOLIDWORKS basé en zone non francophone pour accélérer le développement à l'international, annoncé au mois de février 2018, a été concrétisé en juin 2018. Le Groupe a acquis 100% la société Innova Systems, basé en Grande-Bretagne, au mois de juin 2018.

Enfin, le Groupe a annoncé en avril 2018, avoir le projet d'acquérir l'éditeur Audros Technology afin d'accélérer le développement et l'intégration de nouvelles applications interfacées aux solutions ERP.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRESENTATION GENERALE

6.1.1 Vision, ambition, mission

Vision : L'entreprise du futur est une plateforme phygitale*

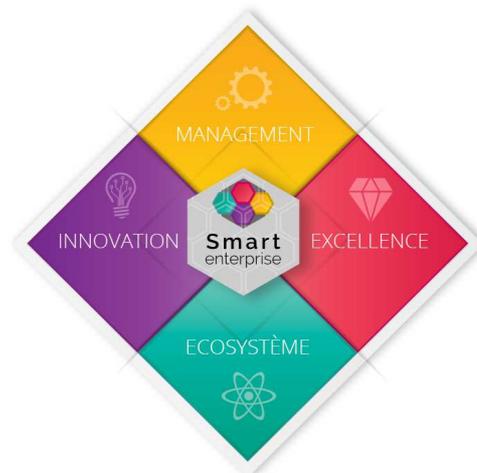
Visiativ part du constat que le monde change toujours plus vite. L'enjeu pour l'entreprise consiste à adapter ses business model et sa posture managériale en conséquence. La stratégie d'entreprise doit être flexible, évolutive et pensée pour que le numérique soit au service de cet enjeu.

L'entreprise est convaincue que l'interaction entre intelligence numérique et intelligence humaine est la clé de la compétitivité de l'entreprise du futur. Pour favoriser cette interaction, l'entreprise doit devenir une plateforme « phygitale », ouverte sur son écosystème, et tirer parti des opportunités de développement offertes par le numérique. Ce dernier ne doit pas être vu comme un outil mais faire partie intégrante de la stratégie de l'entreprise.

Mission : Créer des plateformes numériques pour dynamiser la croissance et la compétitivité des entreprises

Visiativ offre à ses clients la possibilité de s'approprier rapidement les nouveaux modèles économiques, de renforcer leur compétitivité et d'accélérer leur innovation afin d'être les créateurs de valeur de demain. En simplifiant ses processus de transformation, l'entreprise améliore son excellence opérationnelle.

Visiativ concrétise cette transformation en développant des solutions flexibles, accessibles et adaptées à chaque société afin qu'elle devienne une entreprise « intelligente ». Cette Smart Enterprise se définit par sa capacité à se réinventer, se transformer et bénéficier des opportunités technologiques pour gagner en compétitivité, accélérer sa croissance dans une dynamique collaborative avec l'écosystème, et des collaborateurs engagés. L'offre « plateforme », accompagnée de la démarche structurée de « Transformation Numérique à Grande Vitesse » (TNGV) permet à Visiativ de répondre aux quatre piliers de l'entreprise : innovation, management, écosystème et excellence.





Ambition : Devenir un leader mondial des applications métiers dédiées à la transformation digitale

Le Groupe opère son développement en s'appuyant sur la combinaison de ses cinq métiers complémentaires :

- L'intégration des solutions de Dassault Systèmes de conception produits ;
- L'édition de plateformes collaboratives innovantes et adaptées aux différents métiers ;
- Le service Cloud d'infrastructure et d'infogérance ;
- Les solutions d'impression 3D et de rapid manufacturing* ;
- Le conseil en management, financement de l'innovation et transformation numérique.

Visiativ souhaite également se développer au-delà des frontières françaises et est désormais implantée en Afrique, au Brésil, au Canada, aux États-Unis, en Grande Bretagne et en Suisse. Dans cette dynamique d'expansion à l'international, le Groupe a acquis un intégrateur de solutions Dassault Systèmes en Suisse alémanique (c+e forum), le cabinet de conseil spécialisé en financement et management de l'innovation ABGI Group, présent au Brésil, au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'un intégrateur SOLIDWORKS en Grand Bretagne, Innova System. Visiativ vise un chiffre d'affaires de 200 M€ à l'horizon 2020, avec son plan stratégique « Next100 ».

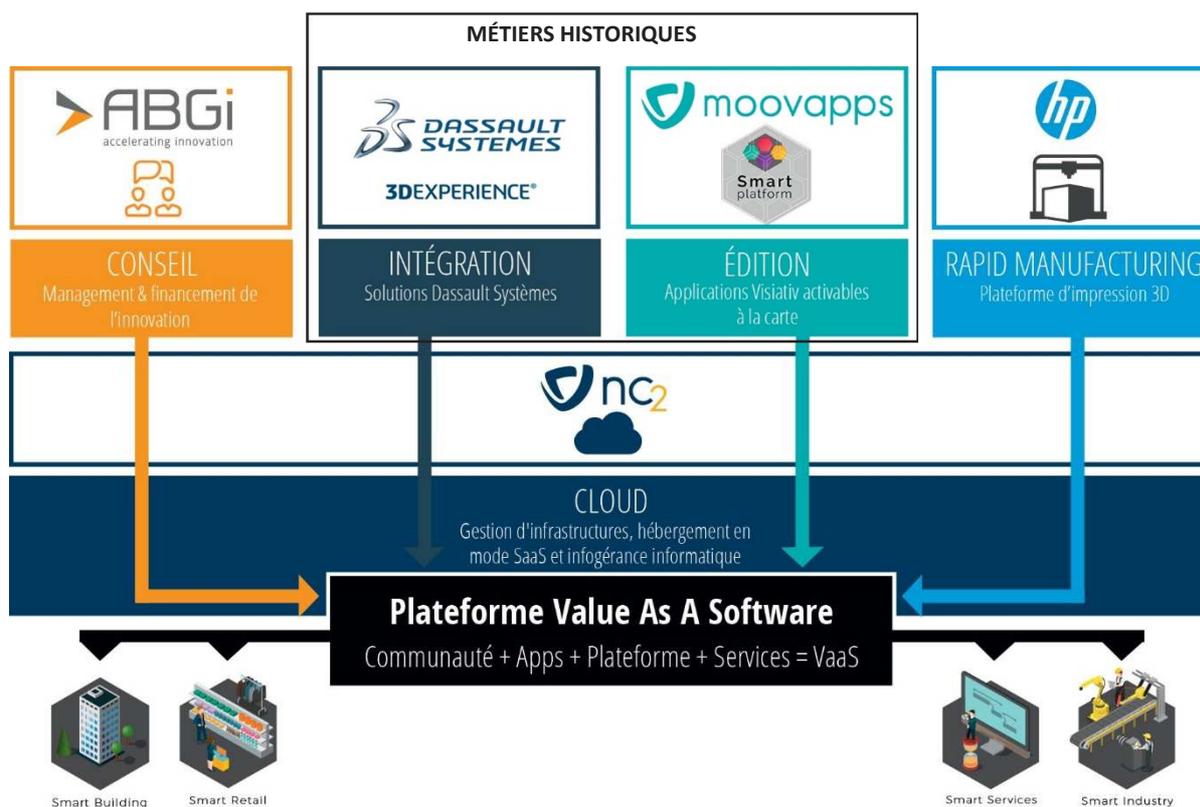
6.1.2 Historique

<p><u>1987 - 2007</u> <u>Création</u></p> <p>25 M€ CA</p>	<ul style="list-style-type: none">•1997, Christian DONZEL et Laurent FIARD rachètent la filiale française d'un éditeur de logiciel de dessin 2D initialement créé en 1987, en Suisse. Visiativ construit sa position de leader français dans l'intégration de logiciels de conception 3D et commence à éditer ses propres logiciels de gestion documentaire.
<p><u>2008 - 2012</u> <u>Développement</u></p> <p>50 M€</p>	<ul style="list-style-type: none">•Visiativ développe sa plateforme collaborative grâce notamment aux acquisitions d'Isotools, Novaxel et Isoflex. Le Groupe devient le premier intégrateur du logiciel de conception 3D SOLIDWORKS (édité par Dassault Systèmes) en France et en Suisse.
<p><u>2013 - 2016</u> <u>Accélération</u></p> <p>100 M€ CA</p>	<ul style="list-style-type: none">•L'offre logicielle converge vers la plateforme technologique Moovapps pour accompagner la transformation numérique des entreprises.•Visiativ renforce son partenariat avec Dassault Systèmes et investit dans la plateforme 3DEXPERIENCE.•Le Groupe poursuit sa croissance en intégrant le Groupe Imalia, Kalista, Tata technologies PLM France, iPorta, NC2 et Solo Solution.•2014 : Visiativ entre en Bourse sur le marché Euronext Growth (ALVIV)
<p><u>2017...</u></p>	<ul style="list-style-type: none">•Visiativ fête ses 30 ans d'expertise.•Le Groupe enrichit Moovapps, la plateforme collaborative et sociale devient un générateur d'applications métiers disponibles sur Moovapps Store.•Visiativ accompagne ses clients en développant la démarche TNGV : Transformation Numérique Grande Vitesse.•La croissance est soutenue à travers de nouvelles acquisitions : Spread, Numvision et c+e forum.•De nouvelles expertises sont développées autour du prototypage 3D et du conseil en innovation avec les acquisitions de Valla et d'ABGI Group.

6.1.3 Métiers du groupe

Une évolution constante de nos métiers et de nos services pour proposer une offre globale de transformation numérique

Historiquement, Visiativ est à la fois intégrateur de logiciels de conception 3D Dassault Systèmes et éditeur de solutions collaboratives métiers. Le Groupe s'est depuis diversifié et a enrichi son offre pour répondre aux différentes problématiques métiers des entreprises. Il propose désormais une gamme complémentaire de solutions afin de faciliter la transformation numérique de ses clients et de leur faire bénéficier d'un accompagnement individualisé.



6.1.3.1 Editeur de la plateforme collaborative et d'applications métiers

Visiativ est éditeur de logiciels innovants et dirige ses travaux de recherche et de développement autour de la plateforme collaborative Moovapps, logiciel au service de l'entreprise et de ses enjeux. La plateforme rassemble des moteurs technologiques (ex : automatisation des processus, gestion de documents, e-learning, animation de communautés...) permettant de créer des applications pour chaque métier et secteur d'activité. Elles sont personnalisables et disponibles à travers le Moovapps Store, le catalogue en ligne qui propose déjà plus de 50 applications prêtes à l'emploi.

Ces « Apps » ou applications métiers sont fondées sur les moteurs technologiques, mais également sur les expériences réussies de ses clients. L'expertise du Groupe permet de répondre au plus près des besoins des entreprises et d'anticiper leurs attentes par secteur d'activité : industrie, services (experts-comptables et assurances), retail*, bâtiment intelligent, etc.

Moovapps est une plateforme ouverte et peut être connectée aux systèmes d'information existants. Elle propose entre autres des connecteurs vers les systèmes ERP*, la CAO, le CRM* ou le PDM, rendant possible la bonne circulation de l'information et favorisant la création d'un référentiel unique.

A partir de la plateforme Moovapps, Visiativ fournit des offres verticalisées comme myCADservices pour les bureaux d'études, iPorta pour le bâtiment intelligent ou encore Aquarelle pour la vente nomade. En 2017, le Groupe a par ailleurs enrichi son offre métier grâce aux acquisitions de Spread, pour le e-marketing, et Numvision pour le partage et la synchronisation de documents.

6.1.3.2 Intégrateur des solutions des solutions de conception 3D, de Product Lifecycle Management* et de Digital Manufacturing*

Dassault Systèmes, « The 3DEXPERIENCE Company », propose des univers virtuels pour gérer le cycle de vie des produits de l'entreprise. Avec ses applications logicielles 3D (SOLIDWORKS et CATIA), la plateforme 3DEXPERIENCE transforme la conception, la fabrication et la maintenance des produits. Elle permet aux entreprises de créer des expériences exaltantes pour leur clients. Les clients de Visiativ se transforment en « entreprises collaboratives » en associant leur écosystème au processus d'innovation. Visiativ intègre et industrialise les solutions 3DEXPERIENCE depuis 2014 pour les industries suivantes : aéronautique, transport et mobilité, équipements industriels, high-tech et biens de consommation. Le Groupe est d'ailleurs certifié Partner Platinum par Dassault Systèmes, gage de son expertise et d'un partenariat solide entre les deux sociétés.

Visiativ répond à tous les enjeux des bureaux d'études : conception 3D, visualisation, simulation, gestion de données techniques, communication technique, conception électrique, etc. Le Groupe accompagne l'entreprise dans son développement, tout au long de ses projets, de la conception assistée par ordinateur (CAO) à la gestion du cycle de vie du produit (Product Lifecycle Management - PLM*) en passant par la gestion des données techniques (Product Data Management – PDM*).

Le Groupe dispose de capacités d'accompagnement renforcées en fournissant le conseil, la méthodologie, une plateforme de suivi de projets et la formation aux logiciels Dassault Systèmes. Plus de 5 000 personnes par an sont ainsi formées et encadrées par les 40 pédagogues Visiativ certifiés par Dassault Systèmes (Gold Certified Education Partner), soit près de 60 000 heures dispensées dans les 20 centres de formation de Visiativ.

6.1.3.3 Conseil en management, transformation numérique et financement de l'innovation

Depuis 2017, Visiativ accélère son offre autour du consulting et augmente ainsi sa proposition de valeur. Avec l'acquisition du cabinet ABGI Groupe, les experts de Visiativ conseillent les entreprises dans leur projet de management, financement de l'innovation et de transformation numérique, de l'idée à la réalisation, et leur assurent un accompagnement sur-mesure.

Cet accompagnement s'illustre au travers de la démarche Transformation Numérique à Grande Vitesse proposée par Visiativ.

6.1.3.4 Rapid manufacturing, solutions d'impression 3D et production de pièces

Après avoir été utilisée uniquement pour le prototypage rapide, l'impression 3D change désormais de dimension pour se placer au cœur des processus de production industrielle grâce à l'émergence de machines plus robustes et plus performantes, et à la convergence entre les logiciels de CAO, les systèmes de gestion de processus et la fabrication.

Avec son offre autour du rapid manufacturing, Visiativ accompagne ses clients industriels de la conception à la fabrication de prototypes et petites et moyennes séries de qualité. Les industriels passent ainsi très rapidement d'une idée à sa concrétisation.

Le rapid manufacturing permet d'accélérer l'innovation, de réduire le délai de mise sur le marché (time to market), de diminuer les coûts de prototypage et de réinventer le processus industriel, de la conception à la fabrication.

6.1.3.5 Concepteur de solutions cloud et d'hébergement infogéré

Visiativ propose des solutions d'infogérance d'infrastructure pour que ses clients gagnent en sécurité et se délestent de certaines tâches informatiques complexes. L'infogérance consiste à confier la gestion de son système d'exploitation à un prestataire informatique externe pour réduire ses coûts de gestion. Cette prestation comprend la maintenance, la sécurité informatique et l'assistance aux utilisateurs.

Grâce à ses technologies modernes, Visiativ offre également aux entreprises des solutions innovantes d'hébergement à valeur ajoutée, répondant aux normes de sécurité les plus strictes : NC2, filiale du groupe Visiativ, est certifiée qualité ISO 27001-2013 et dispose de ses propres data center (deux à Lyon et un à Valence).

Concernant la sauvegarde de données, Visiativ présente plusieurs solutions allant de la sauvegarde du poste de travail et d'images de serveurs à la mise en place de solutions de plan de reprise et de continuité d'activité (PRA /PCA).

6.1.3.6 Vers une proposition VaaS (Value as a Software)

Pour rester pérennes et compétitives, les entreprises ne doivent plus vendre un produit ou un service mais une offre globale à forte valeur ajoutée. Elles seront alors rétribuées sur la valeur créée. Les futurs gagnants de l'entreprise « as-a-service » seront ceux qui pourront réellement s'engager avec leurs clients sur la création de valeur ajoutée. Mesurer cette valeur ajoutée devient possible grâce à l'entreprise plateforme qui offre une proposition de valeur enrichie. Les entreprises passent d'un modèle fondé sur des produits, à des services créés à partir de logiciels utilisant les opportunités des nouvelles technologies.

Visiativ a ainsi développé le concept de Value as a Software (VaaS) en s'appuyant sur la complémentarité de ses cinq métiers (conseil en innovation et transformation numérique, éditeur et intégrateur de logiciels et plateformes collaboratives, infogérance d'infrastructure et solutions d'impression 3D) afin d'augmenter sa proposition de valeur et de mieux satisfaire ses clients.

Grâce à la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur, Visiativ propose à l'entreprise un accompagnement sur-mesure tout au long de sa transformation numérique. Le Groupe intervient dès les phases amont (étude et idéation) et intègre l'écosystème du client. En effet, Visiativ offre aux PME-ETI une communauté et une plateforme dédiées pour qu'elles continuent à échanger sur les enjeux stratégiques et les problématiques métiers rencontrées. Ce partage d'expérience est très apprécié et profite à tous les membres des communautés.



Visiativ propose enfin des services et des applications conçues à partir des « Business Experiences* » de ses clients et modulables en fonction des besoins de chaque entreprise et de chaque métier (plus d'une cinquantaine d'« apps » sont déjà disponibles).

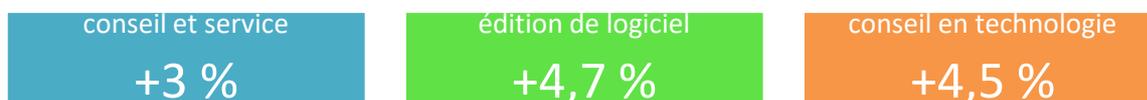
Visiativ propose donc une véritable valeur ajoutée permettant à l'entreprise de réussir sa transformation numérique en toute sérénité.

6.2 L'ENVIRONNEMENT VISIATIV

6.2.1 Marché de la transformation numérique

Le Syntec Numérique annonce des chiffres en forte croissance pour 2017 et des perspectives 2018 très encourageantes, soutenues par les projets de transformation numériques des entreprises ou de mise en conformité réglementaire (RGPD).

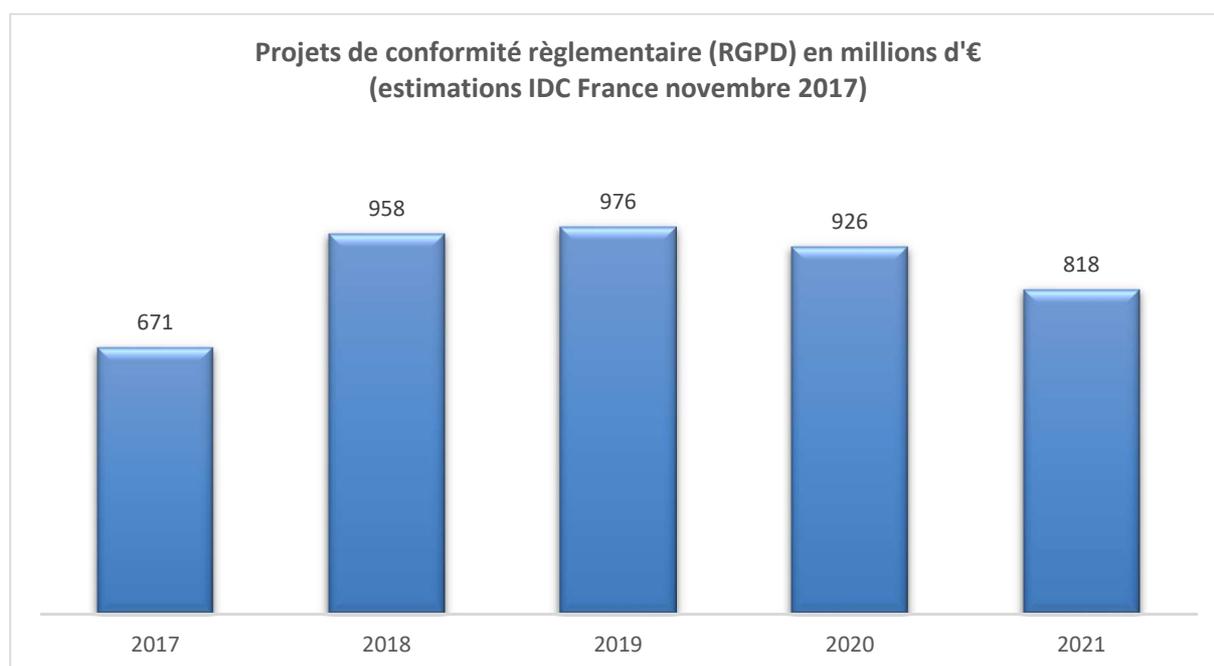
Les prévisions du Syntec permettent d'espérer une croissance du secteur du numérique de l'ordre de 3,6 % sur 2018. Cette perspective se décompose comme suit :



Au sein de ce secteur, le marché de la transformation numérique, porté par le développement des technologies SMACS (social, mobile, analytics, cloud, security) croît de 16,2 % en 2017, et représente 20,4 % du secteur du numérique. Une croissance forte est attendue sur 2018, puisque la transformation digitale devrait désormais atteindre 22,6 % du marché, représentant ainsi une croissance nette de 1,3 milliard d'euros.

L'opportunité RGPD

En outre, la mise en conformité réglementaire sur la protection des données (RGPD) représente sur l'année 2018 une opportunité de presque 1 milliard d'euros, sur laquelle Visiativ s'est positionnée avec son offre « Mission RGPD » développée conjointement avec le cabinet juridique Simon & Associés.



6.2.2 Un marché soutenu par d'importantes évolutions technologiques

L'entreprise du futur sera influencée par les nouvelles technologies car celles-ci lui présentent des opportunités de croissance, de modernisation des processus d'innovation, de gain de temps et de réduction des coûts. Ces sujets sont, à juste titre, au cœur des préoccupations des capitaines d'industrie. C'est la raison pour laquelle Visiativ souhaite investir dans les grandes tendances technologiques susceptibles d'avoir un impact significatif sur les entreprises : les objets connectés, le cloud*, la mobilité, la collaboration instantanée, le Big Data, l'impression 3D, l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle.

A l'énoncé de ces tendances, le fort potentiel des technologies de l'innovation, la transformation des modes de travail, la création de nouveaux modèles économiques et la simplification des processus se perçoivent clairement. Les entreprises sont dans l'obligation de créer des « applications métiers » qui ont pour mission d'automatiser et d'informatiser les processus d'entreprise pour réinventer leur proposition de valeur.

La plateformes de l'économie et des relations entre collaborateurs, clients et partenaires offre à l'entreprise l'opportunité de se réinventer. Les interactions, les mises en relation et la coopération entre les écosystèmes créent de la valeur grâce à des solutions globales aux services toujours plus digitaux. Avec les nouvelles technologies, l'entreprise devient collaborative et ouverte à son écosystème.

L'innovation demeure une priorité. Visiativ passe le nouveau cap de l'innovation collective et se nourrit d'échanges, d'expériences et d'expertises.

6.2.3 Des évolutions sectorielles à anticiper

Smart Industry : S'impliquer dans la dynamique Industrie 4.0 pour construire l'Industrie du futur

Le marché de l'industrie est en perpétuelle évolution ; qu'elles soient technologiques, organisationnelles ou sociétales, l'industrie se réinvente pour répondre à de nouveaux enjeux. L'arrivée des start-ups bouleverse les innovations, tout comme le numérique qui pousse à réinventer la proximité avec son écosystème.

Les industriels se réunissent pour former des synergies fortes : ils travaillent dans des communautés dynamiques afin de faire en sorte que l'entreprise du futur devienne une réalité.

Les enjeux industriels n'ont pas changé : délai de mise sur le marché, rentabilité, innovation. Ils tendent cependant vers des enjeux plus globaux tels que l'excellence opérationnelle, l'innovation collaborative, le management basé sur le leadership, le développement des communautés, la réalité augmentée et le digital manufacturing.

Armand Moulet réalise la transformation numérique globale de son entreprise

Armand Moulet est une PME industrielle de 50 personnes, spécialisée dans la fabrication et le reconditionnement de compacteurs.

Après être restée près de dix ans sans investissement informatique, cette PME a décidé de faire confiance à Visiativ pour transformer numériquement l'entreprise et assurer sa pérennité. Son objectif était d'optimiser l'organisation, du bureau d'études et de la production, en centralisant l'information et en créant plus de valeur pour ses clients via un portail de services.

Quelques clients : ATR, Bosch Termotechnik GmbH, Delabie, ELCOM, Flying Whales, Gerflor, Mecalac, Metalsa automotive GmbH, Sermas, SFA, Ragni.

Exemples de Business Experiences : Service client augmenté (Moovapps Customer Service Portal, Moovapps SmartPart, Moovapps BtoB Commerce, Moovapps Customer Document, Moovapps

Community), Engineering and Manufacturing Business Experience (Smart Part, Supplier Document, Supplier Service Portal, Tech Center).

Smart Retail : Réenchanter l'expérience client

Dans un contexte omnicanal, l'expérience client prime, les détaillants doivent accélérer leur transformation digitale. Le développement rapide des technologies a multiplié les canaux de vente (e-commerce, m-commerce, drive). On assiste également à une évolution sans précédent des outils BtoB.

Cette évolution s'accompagne de nouveaux modes de travail qui facilitent considérablement la collaboration, accélèrent les processus de décision et transforment les outils des équipes de vente.

L'entreprise doit opérer sa transformation digitale en s'appuyant sur différents leviers stratégiques : innovation (concept store, merchandising), écosystème (portail clients-fournisseurs, site e-commerce BtoB, prise d'ordres mobile, communautés clients), excellence opérationnelle (management de la qualité, services corporate), management (intranet).

Millet digitalise les prises d'ordres de ses revendeurs au niveau international

Afin d'optimiser la qualité des services fournis à ses clients professionnels et d'améliorer le dispositif en place pour les assister tout au long de la saison, Millet Mountain Group a souhaité soutenir ses équipes en mettant en place une plateforme e-commerce.

Moovapps e-commerce BtoB permet une prise d'ordres intuitive. Les revendeurs peuvent passer eux-mêmes leurs commandes de réassort tout au long de l'année, 24 h/24, 365 j/an.

Le client dispose d'une vision à 360° de ses commandes, quel que soit le canal de vente (site e-commerce BtoB, représentant commercial ou service clients).

Quelques clients : Bic, Damart, Danone, Intermarché, Lacoste, La Fée Maraboutée, Legrand, Picture Organic Clothing, Quies, Weleda.

Exemples de Business Experiences : commercial augmenté, merchandising 3D, engagement client, portail fournisseurs et collaboratif, management de la qualité.

Smart Building : Suivre et anticiper les évolutions du marché du Smart Building

Avec l'explosion du digital, le marché du Smart Building est dynamisé par un changement des modes de travail, influencé par l'esprit start-up et collaboratif, et par l'avènement du nomadisme. On considère désormais l'immeuble tertiaire comme un outil de travail « serviciel ».

Les solutions Smart Building de Visiativ permettent un pilotage :

- des services à l'immeuble pour assurer sa maintenance et le garder en bon état ;
- des services à l'entreprise pour anticiper ses besoins tout en répondant aux enjeux économiques et responsables ;
- des services à la personne pour procurer du confort, fidéliser les talents et améliorer la productivité.

Le Groupe ADP (Aéroports de Paris) améliore la gestion des services à la personne

Le Groupe ADP gère 22 aéroports à l'international, soit 147 millions de passagers en 2016. ADP a choisi la plateforme iPorta pour offrir à ses collaborateurs un portail unique, pourvu d'un catalogue de services et d'articles d'information permettant de centraliser et de rationaliser le flux des demandes de tous ses salariés.

Cet outil métier, basé sur la gestion de processus, pilote et gère les demandes utilisateurs, les biens et les équipements. Il est doté d'un référentiel immobilier qui comprend une gestion graphique des espaces de travail. L'ensemble est interconnecté à de nombreuses applications du système d'information d'ADP pour en ordonnancer les fonctions.

Quelques clients : Croix-Rouge, EDF, Engie, Hermès, L'Oréal, Nestlé, Orange, Plastic Omnium, SNCF, Total.

Exemples de Business Experiences : services à l'immeuble, services à l'entreprise et services à la personne.

Smart Services : Dématérialiser pour fidéliser et maintenir la proximité avec le client

Les nouvelles technologies et la digitalisation de l'économie offrent une opportunité inédite aux entreprises de services de réévaluer leur stratégie, leur *business model* et d'adapter leur organisation. La dématérialisation des documents simplifie les processus de recherche et d'archivage, dorénavant automatisés, et permet de partager plus facilement les informations pertinentes avec son écosystème. Par conséquent, elle améliore la proximité avec le client et augmente la productivité de l'entreprise. Celle-ci peut utiliser ce gain de temps pour enrichir sa proposition de valeur à travers de nouveaux services axés particulièrement sur le conseil et l'accompagnement client, et accroître ainsi sa satisfaction et sa fidélisation à long terme.

LA FLANDRE assurances améliore la satisfaction de ses clients

LA FLANDRE assurances a amorcé sa transformation numérique avec Moovapps Customer Document, une solution de gestion électronique des documents dédiée aux métiers de l'assurance. Celle-ci améliore les délais de réponse aux clients et la productivité des collaborateurs. En réduisant les tâches à faible valeur ajoutée, le classement automatisé des dossiers leur permet de se consacrer davantage au conseil. L'entreprise a ensuite ouvert la gestion des documents à ses clients, qui peuvent ainsi y accéder et connaître l'état d'avancement de leurs dossiers dans un environnement totalement sécurisé et en mobilité.

Ces solutions assurent une meilleure traçabilité des actions de chaque collaborateur pour un suivi des clients amélioré.

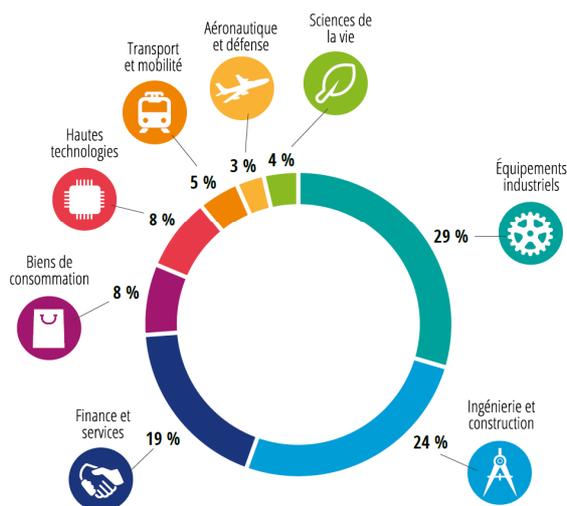
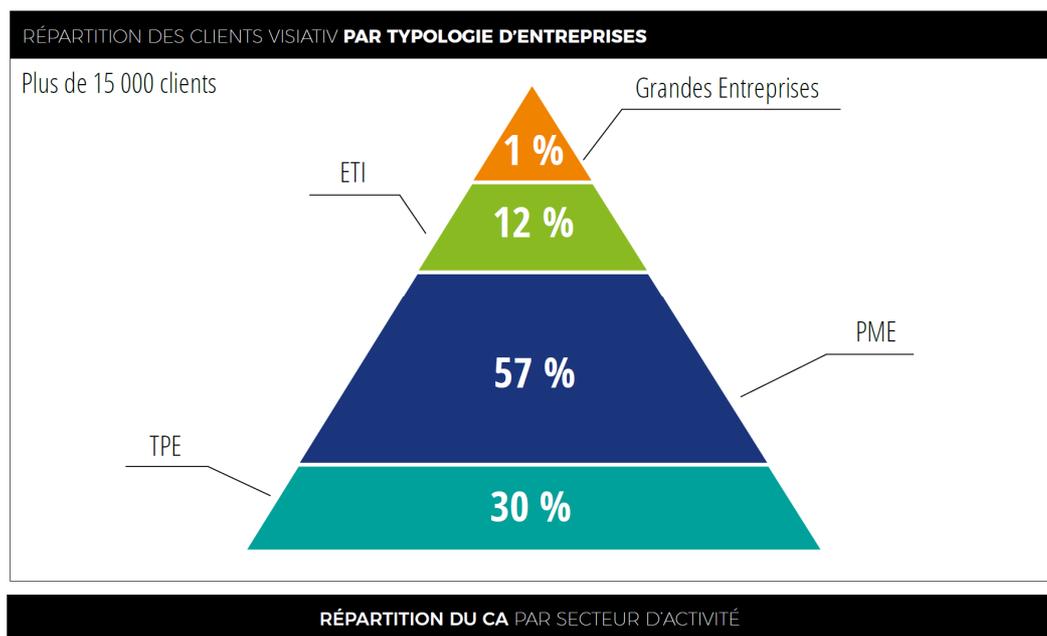
Quelques clients : Asselio, Calculus International, Extencia finance, Gan, J.P Fauche investissements, MMA, RSM, Tag aviation.

Exemples de Business Experiences : expert-comptable numérique, assureur numérique.

6.2.4 Le capital client

La typologie des entreprises clientes de Visiativ est déterminée par leur effectif : de 1 à 9 salariés pour les TPE, de 10 à 249 salariés pour les petites et moyennes entreprises (PME), de 250 à 4 999 salariés pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et au-delà de 5 000 salariés pour les grandes entreprises.

Parmi les 15 000 clients de Visiativ, on dénombre près de 70 % de PME et d'ETI, qui représentent le cœur de cible du Groupe.



Visiativ fidélise son écosystème à travers des dispositifs innovants

Programme « ambassadeurs », un dispositif de fidélisation dédié à nos clients stratégiques

Le programme « Ambassadeurs » est un dispositif qui vise à mettre en valeur nos clients privilégiés et à leur proposer des avantages exclusifs (visibilité, invitations VIP aux événements du groupe, remises commerciales...). Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale d'accompagnement des entreprises engagées dans leur transformation numérique. Visiativ entraîne les ambassadeurs dans une véritable dynamique de co-innovation en les intégrant à ses communautés : LeClub Visiativ, Entreprise DU FUTUR, etc.

Co-innovation by Visiativ : le programme « innov'acteurs »

L'entreprise plateforme fédère ses collaborateurs et l'ensemble de son écosystème à travers un espace numérique. Des interactions entre les membres naît la valeur ! Partant de ce principe et dans une

dynamique collaborative, Visiativ a imaginé un programme de co-innovation associant clients, collaborateurs et partenaires. Baptisé « Innov'acteurs », il vise à réunir un maximum d'acteurs sur la plateforme Moovapps Factory qui permet de développer de nouvelles applications tout au long des phases de définition, de développement, de test et d'implémentation. Il garantit ainsi aux membres de disposer d'applications parfaitement adaptées à leurs besoins et leur assure un déploiement réussi.

6.3 L'OFFRE DU GROUPE

6.3.1 Le contrat « Engagement de confiance TNGV »

Une solution complète et évolutive adaptée aux enjeux stratégiques de l'entreprise



Visiativ souhaite s'impliquer davantage dans l'accompagnement de ses clients en leur proposant « l'engagement de confiance ». Cette démarche a pour objectif de susciter la prise de conscience de l'entreprise des enjeux liés au numérique, dans une dynamique de confiance et de fidélisation. Désireux d'inscrire son action dans un partenariat à long terme avec ses clients, le Groupe met son expertise et son savoir-faire à leur disposition pour qu'ils réussissent leur transformation numérique à grande vitesse (TNGV) en toute sérénité.

L'engagement de confiance se concrétise par la réalisation d'un diagnostic TNGV qui permet d'identifier, au cas par cas, les besoins de l'entreprise. A partir de ce diagnostic, Visiativ élabore une feuille de route personnalisée de mise en œuvre de ses projets numériques. L'engagement se traduit par un abonnement mensuel donnant accès aux applications et services de Visiativ et répondant aux besoins identifiés de l'entreprise.

Les piliers de l'offre



6.3.2 La TNGV : le numérique au service de la stratégie d'entreprise

Pour rester compétitive, l'entreprise doit réinventer sa proposition de valeur toujours plus rapidement. Dans ce contexte, elle doit effectuer sa « transformation numérique ».



Cette transformation impacte trois sujets majeurs :

- l'expérience utilisateur : comment industrialiser l'hyperpersonnalisation attendue par le client ?
- les modèles économiques : comment proposer et assurer des modèles économiques fondés sur la rémunération à l'usage, voire à la performance ?
- la performance opérationnelle : comment délivrer toute la chaîne de valeur à moindre coût ?

Les technologies numériques sont perçues par la majorité des dirigeants comme complexes et réservées aux initiés. Pourtant, mises au service de la stratégie de l'entreprise, elles constituent les leviers d'une croissance rentable.

L'ADN de Visiativ repose sur deux piliers : la maîtrise des technologies et l'écoute de ses clients. Riche de ses trente années d'expertise, Visiativ a créé la démarche de « Transformation Numérique à Grande Vitesse » (TNGV). C'est une démarche d'accompagnement innovante qui, à partir des enjeux stratégiques, fournit à l'entreprise une feuille de route de mise en œuvre de ses projets numériques. Cela lui permet de se réappropriier le numérique au service de sa stratégie.

Cette démarche se veut simple à mettre en œuvre, agile et itérative afin de s'adapter aux enjeux de l'entreprise. Elle permet d'embarquer l'ensemble de ses collaborateurs en les impliquant dans la vision et le déploiement de cette transformation.

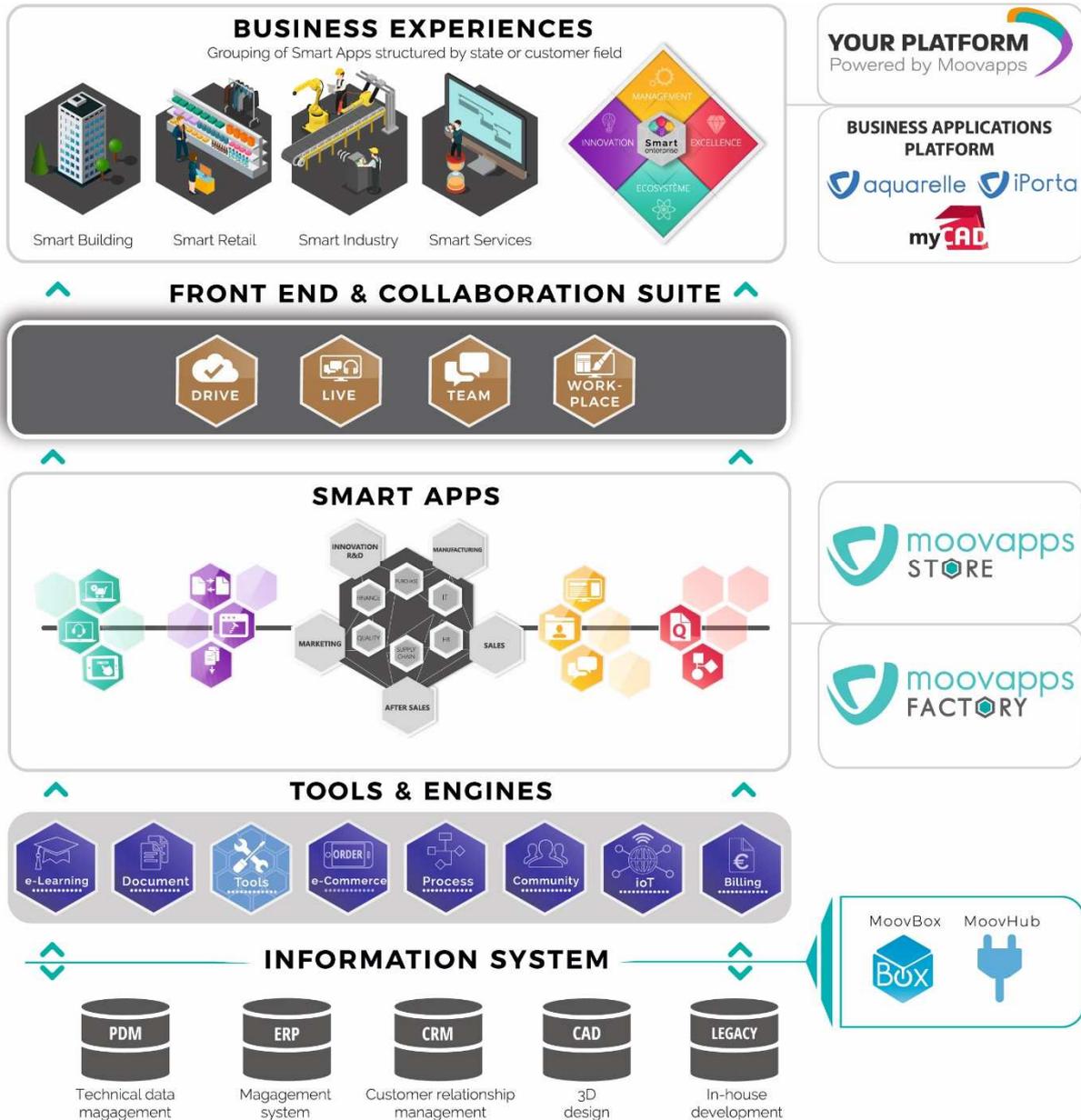


Ligne TNGV – Exemple d'une ligne réalisée pour le secteur de l'industrie



6.3.3 Moovapps, la plateforme de choix pour déployer la démarche TNGV

Une architecture modulaire et évolutive



Dans la phase de déploiement de la démarche TNGV, chaque client active les applications de l'offre Moovapps, les Smart Apps (1), correspondant aux besoins identifiés dans sa feuille de route numérique. Répondant aux enjeux stratégiques de secteurs d'activité clé (5), les Smart Apps sont disponibles via le Moovapps Store (2). Les clients qui ne trouveraient pas l'application répondant à leur besoin peuvent en demander la création via la Moovapps Factory (3). Ils peuvent également aller jusqu'à développer leur propre plateforme avec leurs partenaires et clients via le programme Your Platform (10) et offrir, ainsi, une réelle proposition de valeur à leur écosystème.

Au fur et à mesure de leur activation, les Smart Apps sont accessibles aux utilisateurs (clients, fournisseurs, collaborateurs) via un portail collaboratif personnalisé (front-end et collaborative suites (4)).

Construites sur les moteurs technologiques de la plateforme Moovapps (6), les Smart Apps se connectent au système d'information du client (7) via un référentiel d'interfaçage (8). L'ensemble peut être hébergé dans le Cloud de Visiativ ou sur un Cloud privé dédié : la MoovBox (9).

1. Smart Apps
Les Smart Apps sont des applications métiers personnalisables et activables à la demande.
2. Moovapps Store
Le Moovapps Store donne accès à l'ensemble du catalogue d'applications Moovapps en quelques clics afin de sélectionner celles qui répondent aux usages métiers identifiés dans la feuille de route numérique de l'entreprise.
3. Factory
Les clients ne trouvant pas de solution répondant à leurs besoins dans le Moovapps Store peuvent faire appel à Moovapps Factory, plateforme collaborative de fabrication d'apps à la demande. Elle leur permet de tirer parti de la dynamique communautaire Moovapps et d'obtenir rapidement des applications métiers adaptées à leur secteur d'activité ou leur fonction.
4. Front-end* collaboratif
Pour les utilisateurs finaux de Moovapps, les Smart Apps sont accessibles via un *front-end* commun Moovapps Workplace qui unifie l'expérience utilisateur et facilite la circulation de l'information entre les clients, fournisseurs et collaborateurs : discussion en temps réel via Moovapps Team, visioconférences via Moovapps Live et partage de fichiers via Moovapps Drive.
5. Business Experiences
Les Smart Apps sont conçues pour être interconnectées afin d'offrir des expériences numériques collaboratives, les Smart Business Experiences. Ces expériences métiers répondent aux enjeux propres à certains secteurs d'activité tels que l'industrie manufacturière, la distribution, les services aux entreprises ou l'immobilier.
6. Smart Engines (moteurs technologiques)
Moovapps est le fruit de la convergence de moteurs technologiques : dématérialisation et gestion de documents, gestion des processus métiers, commerce électronique, formation en ligne, gestion de communautés, objets connectés et facturation de modèles économiques innovants.
7. Système d'information
Moovapps est interconnecté aux systèmes d'information déjà établis dans l'entreprise tels que l'ERP, le PDM, les données CAO, etc.
8. MoovHub , le Hub de convergence
MoovHub est un catalogue de connecteurs autorisant l'interface avec l'ensemble des briques du système d'information pour que l'écosystème de l'entreprise (partenaires, fournisseurs, clients) puisse avoir accès aux informations nécessaires, sans posséder lui-même ce système d'information.
9. MoovBox, les outils d'infrastructure
L'ensemble des applications Moovapps sont hébergeables par Visiativ sur son cloud privé sécurisé certifié ISO27001. Pour les clients préférant héberger les applications dans leur centre de données, Visiativ propose MoovBox, un serveur sécurisé et dédié aux applications Moovapps.
10. Your Platform
Your Platform est un programme destiné aux partenaires de Visiativ (éditeurs, intégrateurs, verticaux métiers) pour les aider à développer leur propre plateforme de solutions logicielles.

Elle leur offre une véritable valeur ajoutée clients et leur permet de développer de nouveaux business model.

Les applications métiers développées spécifiquement pour les partenaires viennent enrichir le Store Moovapps afin d'être accessibles à l'écosystème Visiativ.

11. Business Applications Platform

Pour répondre aux spécificités des métiers des directions immobilières, de la vente nomade et du bureau d'étude, Visiativ a décliné des offres métiers dédiées à partir de la plateforme Moovapps.

6.3.4 Moovapps Factory : vers l'enchantement du client innov'acteur*

La Factory est une usine numérique qui accélère la transformation digitale et l'innovation des clients Moovapps. Formant la nouvelle génération des plateformes d'engagement créatif, elle combine idée, créativité, accompagnement par des experts et production à la demande d'applications métiers, à la poursuite de deux objectifs : répondre parfaitement aux besoins du client et augmenter sa fidélité. Au-delà de l'expérience client, la Factory vise son « enchantement ».

Transformation et innovation étant étroitement liées, les outils classiques sont peu adaptés à la transformation numérique. Pour l'enclencher, nos clients cherchent à sortir du carcan des cahiers des charges. La Factory constitue un nouvel outil de travail leur permettant de maximiser la valeur et d'aborder la transformation de leur entreprise avec sérénité et en toute confiance. A l'intérieur de cette usine numérique, les silos entre le business et la technique sont brisés et la R&D de Visiativ leur est ouverte. Nos clients deviennent acteurs de notre feuille de route technique, en coconstruisant les applications de demain.

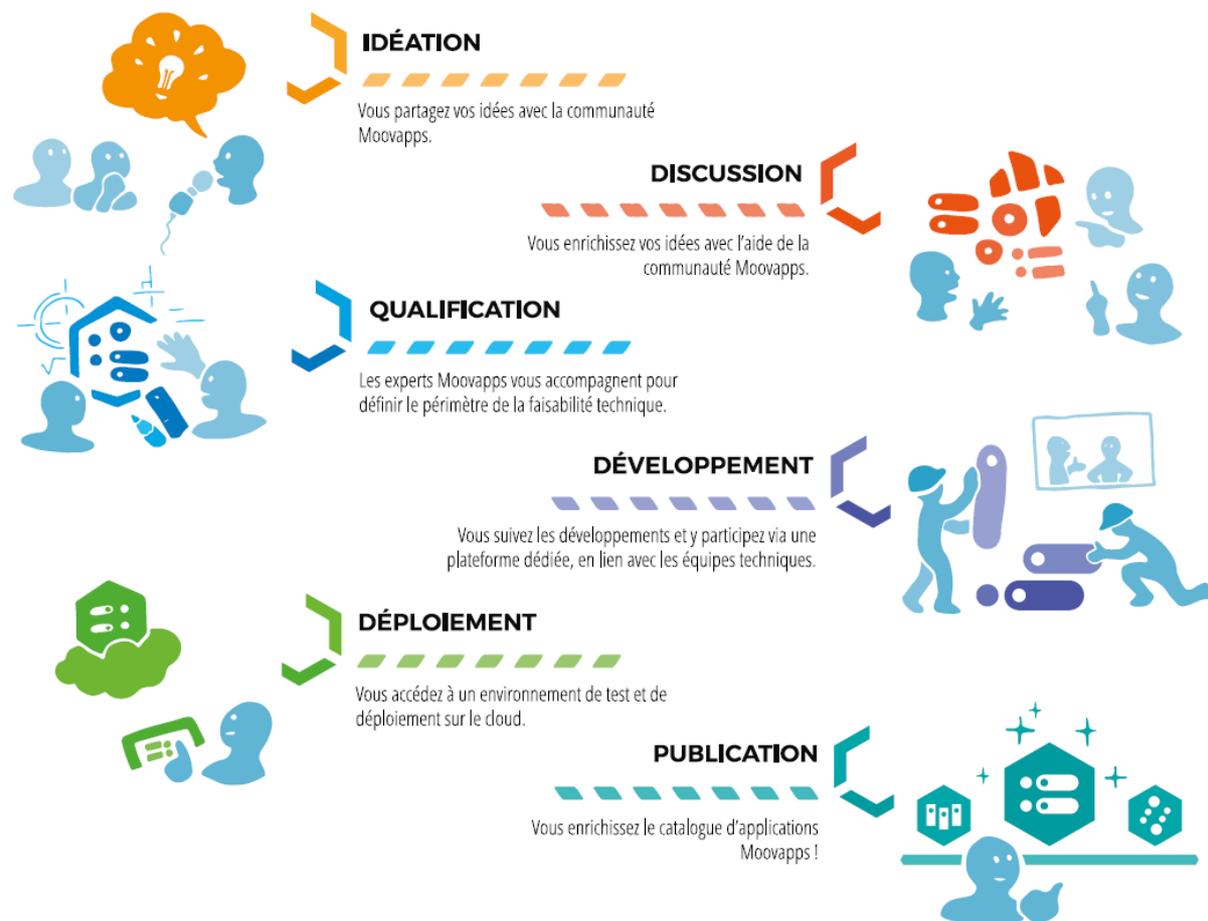
La Factory traduit aussi l'engagement de tous nos collaborateurs : l'enchantement du client nécessite une nouvelle organisation du travail, davantage de transparence entre toutes les lignes et une stratégie de développement de l'entreprise tournée vers le collaborateur.

Un catalogue d'applications métiers prêtes à l'emploi

Visiativ propose une cinquantaine d'apps directement accessibles depuis Moovapps Store. Ces applications répondent aux enjeux métiers identifiés chez ses clients. Les clients peuvent contribuer à l'enrichissement du catalogue à travers Moovapps Factory.



Le processus de création d'applications à la demande



6.3.5 Les communautés

Communauté : le partage d'expériences comme moteur de croissance

Les modèles de création de valeur vivent un bouleversement. Avec le développement de l'économie de plateforme, la valeur procède moins des produits que de l'écosystème qu'ils permettent de construire et des interactions entre ses acteurs.

La démarche communautaire initiée par Visiativ trouve là tout son sens : animer des plateformes pour réunir son écosystème et créer de la valeur. Imaginées de manière phygitale, les communautés s'organisent autour de rencontres physiques régulières et d'échanges numériques. S'appuyant initialement sur le partage d'expériences, les communautés visent également à proposer, avec le temps, de nouveaux services récurrents dans une logique freemium (gratuit et payant).

Construites en interaction et en collaboration avec les clients et les collaborateurs de Visiativ, les communautés du Groupe ambitionnent de fédérer les directions fonctionnelles autour d'enjeux métiers. Voici un focus sur trois d'entre elles : Entreprise DU FUTUR, myCAD et LeClub Visiativ.

La communauté Entreprise DU FUTUR

La communauté « Entreprise DU FUTUR » est née en 2016 à la suite d'un constat : les PME-ETI n'avaient pas d'événement, de communauté ou de plateforme pour partager les bonnes pratiques et échanger sur leur business et l'innovation. Visiativ a donc souhaité fédérer les dirigeants en créant une plateforme phygitale destinée à les accompagner dans leurs enjeux stratégiques de transformation.

Aujourd'hui, la communauté Entreprise DU FUTUR compte près de 15 000 dirigeants de PME-ETI.

La plateforme globale « Entreprise DU FUTUR » se compose :

- d'un congrès annuel, devenu le rendez-vous stratégique pour la croissance des PME-ETI. Ce congrès a réuni plus de 9 000 dirigeants en 3 ans et a vu le nombre de ses participants tripler (4 800 en 2018), preuve s'il en est de l'engouement et de la prise de conscience des entreprises au sujet de l'innovation et de la transformation numérique ;
- d'une plateforme web communautaire favorisant le networking et le partage entre membres et partenaires ;
- de lieux phygitaux (Paris et Lille) pour échanger et travailler entre dirigeants avec l'aide d'outils numériques innovants ;
- d'un accélérateur phygital, proposant un service de mise en relation aux membres de la communauté en vue de développer leur business.

entreprisedufutur.com

La communauté myCAD

La communauté myCAD répond à tous les enjeux liés à la conception des produits.

Issu de son expérience dans le logiciel et, plus particulièrement, dans la conception de produits, Visiativ accompagne les concepteurs 3D et designers dans la transformation numérique de leur bureau d'études. Dédié à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des industries, l'univers myCAD s'inscrit dans une forte dynamique communautaire et propose des offres de produits et services en ligne accessibles par abonnement.



Forte de plus de 55 000 membres et 9 000 sociétés réunis autour de sa plateforme phygitale, la communauté myCAD forme aujourd'hui la plus grande communauté francophone de designers et concepteurs 3D.

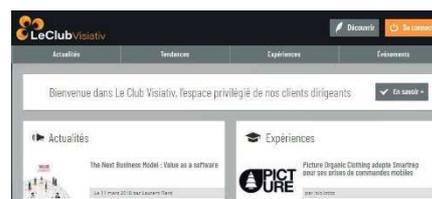
La plateforme physique réunit la communauté des utilisateurs de solutions Dassault Systèmes lors de l'évènement annuel « myCADday ». Elle propose également des séminaires collaboratifs gratuits SOLIDWORKS et CATIA 3DEXPERIENCE, au cours desquels nos experts présentent les nouveautés produit et abordent des thèmes précis (simulation, PDM).

La plateforme digitale regroupe un lieu d'échange et de partage en ligne gratuit ainsi qu'un bouquet d'applications et de services payants (e-formation, support, catalogue 3D, partage de fichiers).

lynkoa.com/mycadservices

La communauté LECLUB VISIATIV

LeClub Visiativ est une plateforme d'information et de services à destination des dirigeants des sociétés clientes de Visiativ. Elle a pour mission de favoriser les échanges et le partage d'expérience entre dirigeants. En complément du dispositif digital, Visiativ propose des rencontres physiques « Visiativ Inside » permettant aux dirigeants de ses clients de mieux appréhender la vision et la stratégie de développement du Groupe. Ces rencontres visent à faire évoluer la proposition de valeur de Visiativ au contact de ses clients privilégiés, et de mieux les informer sur les actualités stratégiques de l'entreprise.



leclub.visiativ.com

Les autres communautés de Visiativ : un business model en devenir

Visiativ développe d'autres communautés pour satisfaire les besoins de ses clients :

- pour inciter les industriels à intégrer l'impression 3D au cœur de leurs enjeux ;
- pour seconder les industriels dans la transformation de leur SAV en centre de profit ;
- pour accompagner les qualitiens dans leur recherche d'excellence opérationnelle ;
- pour aider les experts-comptables à engager leurs clients dans leur transformation numérique ;
- pour assister les professionnels de l'immobilier à transformer leurs bâtiments en plateforme de service ;
- pour faciliter les échanges entre les utilisateurs Moovapps créateurs d'applications et de « Business Experiences ».

D'autres créations de communautés sont à l'étude concernant la gestion des risques informatiques, le « commercial augmenté », l'animation client et le marketing digital, le digital manufacturing ou encore, le financement de l'innovation.

Visiativ et ses clients entreront alors de plain-pied dans l'économie de plateformes.

6.4 UNE ORGANISATION STRUCTUREE ET REACTIVE

6.4.1 Comité exécutif

Une équipe de direction expérimentée et aguerrie à l'international



De gauche à droite sur la photo et de haut en bas sur la liste ci-après

Karine POLAKOWSKI - Directrice Ressources Humaines

Diplômée de l'IAE de Lyon en GRH, Karine Polakowski intègre CIC- Lyonnaise de Banque en 1998 et poursuit sa carrière en 2000 au sein d'une Start Up informatique Lyonnaise, Euro Interactive, en tant que Responsable RH. En 2006, Karine intègre le groupe américain Scotts Miracle Gro, pour exercer la fonction de Directeur HR International jusqu'en 2016, date à laquelle elle rejoint VISIATIV en tant que Directrice Ressources Humaines Groupe.

Laurent FIARD - Co-fondateur – Président Directeur Général

Laurent a suivi des études techniques et obtenu une maîtrise de marketing-vente. Il a effectué sa première expérience commerciale chez un distributeur Hewlett-Packard, à Grenoble. Il a rejoint AGS en 1988 comme responsable commercial, avant d'en devenir dirigeant aux côtés de Christian Donzel, depuis 1997. Après avoir assuré la présidence du Cluster Numérique (de 2012 à 2014), il préside le Medef Lyon-Rhône depuis 2014.

Christian DONZEL - Co-fondateur – Directeur Général Délégué

Christian a fait des études techniques, au CNAM et à l'IFG. Il a travaillé pendant 17 ans au service d'ingénierie du groupe Rhône-Poulenc. En 1987, il se lance dans la création d'entreprise à Lyon en rachetant la filiale de l'éditeur Suisse du logiciel de CAO Visionael, AGS. C'est le début de l'aventure Visiativ il y a 30 ans.

Olivier STEPHAN - Directeur Général Adjoint Finance & Fonctions Support

Diplômé de l'école de commerce de Brest et du DESCF, Olivier débute sa carrière en 1988 chez Matra Communication comme Directeur Administratif et Financier. Il rejoint Bouygues Telecom en 1995, puis le groupe SEB en 2005, où il occupera le poste de Directeur Contrôle de Gestion Monde, et de la Comptabilité puis de l'Informatique Financière. Depuis avril 2015, il a la responsabilité de Directeur Général Adjoint Finance et Fonctions Support de Visiativ.

Olivier BLACHON - Directeur Business Development

Ingénieur diplômé ECAM Lyon en 1988, Olivier intègre AGS France dès 1989, puis il est nommé Directeur Opérationnel d'Axemble en 2003, leader en France de la distribution de SOLIDWORKS. En 2015, Olivier rejoint l'équipe de direction pour prendre la responsabilité des filiales internationales, du business développement et des acquisitions.

6.4.2 Organisation fonctionnelle

La forte croissance du Groupe ces 3 dernières années a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'animation opérationnelle de nos métiers afin de développer encore plus de transversalité, et accélérer son développement à l'international. Une supervision du comité exécutif permettra ainsi d'accompagner le développement du groupe et d'assurer l'alignement avec le plan stratégique NEXT100.

	<i>Métiers</i>	<i>Intégration/Cloud</i>	<i>Edition</i>	<i>Conseil</i>	<i>Rapid Manufacturing</i>
<i>Business units</i>	Visiativ Solutions Entreprise Visiativ Solutions Visiativ Suisse Visiativ Maroc NC2		Visiativ Software Visiativ Transformation Numérique iPorta Solo Solution Spread Numvision TimeLab Linksoft	ABGI	Valla
<i>Brands</i>	SOLIDWORKDS 3DEXPERIENCE MYCAD		MOOVAPPS AQUARELLE IPORTA 3DEXPERIENCE SPREAD	PILOT	HP
<i>Superviseur COMEX</i>	Olivier BLACHON		Laurent FIARD	Olivier STEPHAN	Christian DONZEL

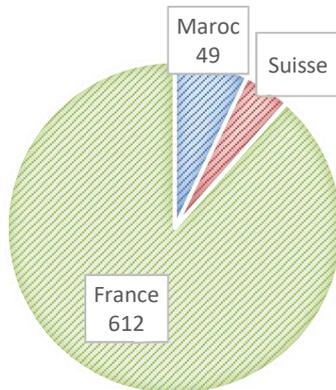
Une organisation par business units opérationnelles

Visiativ a organisé ses business units par marché pour coller au plus près des attentes clients. Ces « équipes dédiées » permettent ainsi à Visiativ de concentrer ses actions opérationnelles de manière pragmatique en créant des couples « segment de marché / produits » pertinents. Cette structuration permet également une intégration plus rapide des croissances externes au sein de l'organisation commerciale Visiativ.

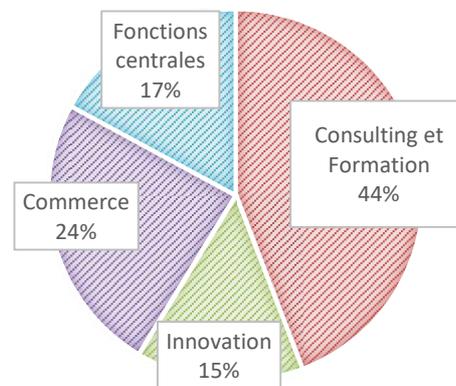
6.4.3 Répartition des effectifs

Riche de 850 collaborateurs répartis dans le monde, (Brésil, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Suisse), Visiativ a organisé ses équipes par business units opérationnelles pour être au plus proche des attentes de ses marchés clients.

Répartition géographique des effectifs



Répartition par fonction



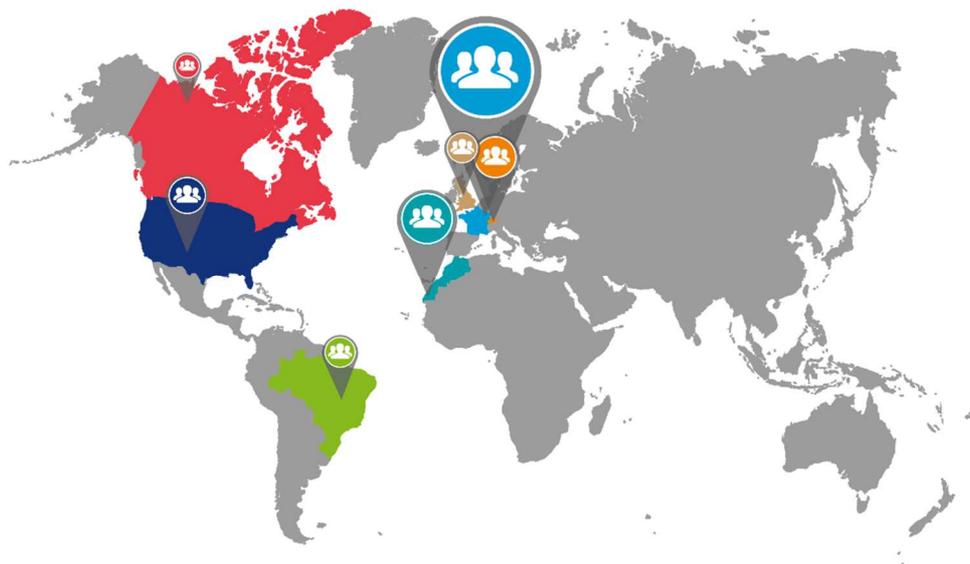
Les fonctions centrales

Le holding Visiativ (basé à Charbonnières-les-Bains près de Lyon) définit la stratégie de l'entreprise et regroupe les fonctions centrales. Ces dernières comportent :

La direction des ressources humaines	Karine Polakowski
La direction des systèmes d'information	Thierry Parassin
La direction marketing & communication	Jérémie Donzel
La direction administrative et financière	Frank Belicard

6.4.4 Implantation du groupe

Historiquement implantée en Europe avec une vingtaine d'agences en France et une présence en Suisse, le groupe est également présent sur le continent africain depuis 2011 à travers une implantation au Maroc. Plus récemment, Visiativ a accéléré son développement à l'international, notamment via l'acquisition de c+e forum, ABGI Group et Innova Systems.



6.4.5 Acquisitions et prises de participations

Au cours de son développement, Visiativ a démontré sa capacité à acquérir et à intégrer de nouvelles sociétés sur de nouveaux métiers.

La typologie des cibles

Le Groupe développe une stratégie de croissance externe ambitieuse dans ses cinq métiers complémentaires : l'intégration, l'édition, le *rapid manufacturing*, le conseil en innovation et l'infogérance d'infrastructure. Le Groupe vise un développement international sur le marché de l'intégration de logiciels et souhaite acquérir des VAR (« *Value Added Reseller* », revendeur à valeur ajoutée) rentables pour s'ancrer localement et déployer ses autres métiers et en particulier celui de l'édition.

Visiativ est attentif au marché des éditeurs français de logiciels, en vue d'acquérir des acteurs pour consolider fonctionnellement ou sur un vertical métier la plateforme logicielle Moovapps. Par ailleurs, le Groupe développe son offre sur le métier du *rapid manufacturing* via l'acquisition de la société Valla et en renforçant son partenariat avec HP. Il est également à l'écoute d'opportunités pour procéder à des acquisitions ciblées afin de consolider son offre et son positionnement dans les domaines du conseil en innovation (acquisition du cabinet ABGI Group), mais aussi dans le domaine de l'infogérance d'infrastructure.

Les marchés cibles, le modèle entrepreneurial et les moyens financiers

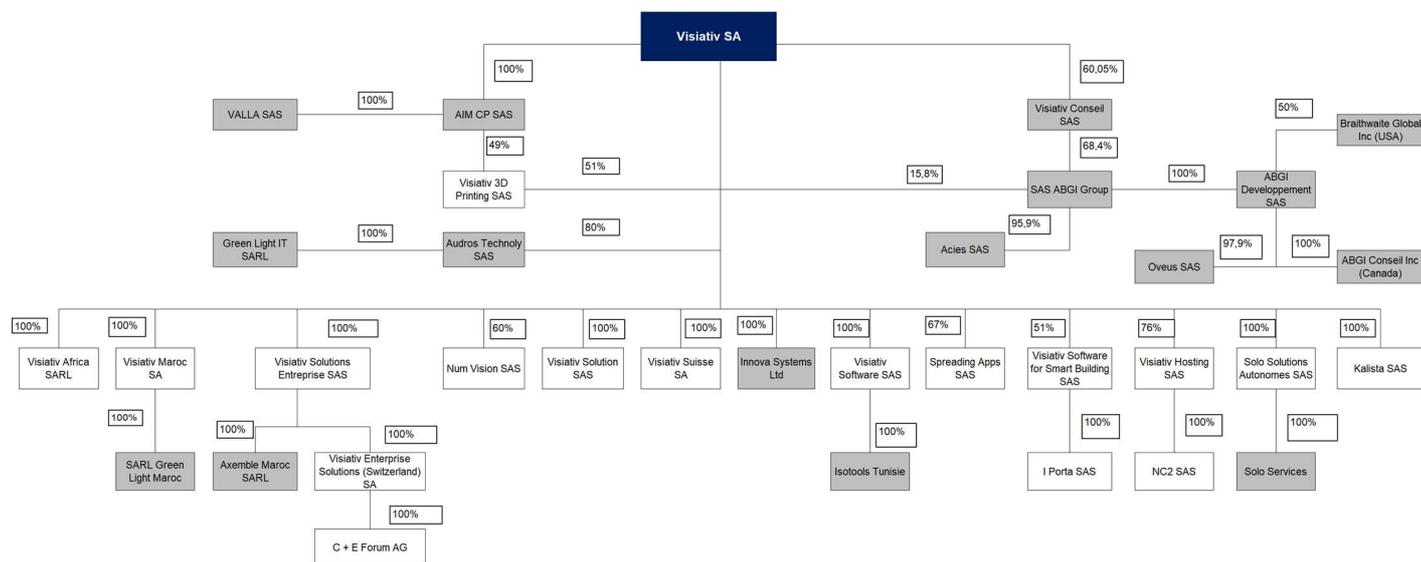
Sur l'ensemble de ses métiers, Visiativ entend consolider sa position sur ses marchés stratégiques : l'industrie, les services, l'immobilier et le retail. Le Groupe applique régulièrement un modèle entrepreneurial qui associe, autant que possible, les managers clés des sociétés acquises. Pour réaliser son plan Next100 visant à atteindre 200 M€ de CA à l'horizon 2020, le Groupe a renforcé sa surface financière par un placement privé de 7,5 M€ en juin 2016 et de 15,1 M€ en décembre 2017. Il a également obtenu un crédit syndiqué de 22,0 M€ en décembre 2016 et émis par placement privé un emprunt obligataire de 20,0 ME en mai 2018, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5,0 M€.

Croissances externes et prises de participation majoritaire en 2017

Société	Activité	Type	CA année pleine au moment de l'acquisition	Date de consolidation
c+e Forum	Distributeur SOLIDWORKS en Suisse alémanique.	Acquisition	5,6 MCHF soit 4,9 M€	01/12/2017
Spread	Editeur 100% SaaS d'outils de « social CRM » et d'automatisation marketing	Prise de participation majoritaire	1,2 M€	01/07/2017
NumVision	Editeur de solutions de synchronisation et de partage de données sécurisée.	Prise de participation majoritaire	0,3 M€	01/07/2017

7 ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE



Filiales hors du périmètre de consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

A la date du présent Document de référence, l'organigramme juridique du Groupe ci-dessus présente les détentions en capital et droits de vote.

Notes :

- La société Cadware Systems SAS a fusionné avec la société Axemble SAS, renommée Visiativ Solutions Entreprise SAS, par voie d'absorption, en date du 1^{er} août 2017.
- La société Axemble Suisse SA a été renommée Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA.
- Les sous-groupes ABGI, AIM CP, la société Innova Systems ont été acquis au cours du premier semestre 2018, Audros Technology en juillet 2018

7.2 SOCIÉTÉS DU GROUPE

A ce jour, le Groupe comprend 17 filiales et 16 sous-filiales.

Les 16 filiales sont présentées ci-dessous :

VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE (EX AXEMBLE) SAS est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 248 Keuros, immatriculée le 16 juin 1992 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise la distribution en France et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente. Elle adresse principalement les TPE-PME industrielles. AXEMBLE SAS détient à 100% AXEMBLE SUISSE et AXEMBLE MAROC SARL.

VISIATIV SOLUTIONS SAS est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 2.150 Keuros, immatriculée le 10 juin 2011 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise l'intégration de solutions PLM (Product Lifecycle Management) et adresse principalement les ETI de l'industrie manufacturière.

VISIATIV SOFTWARE SAS est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 9.639 Keuros, immatriculée le 23 février 1990 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise l'édition de solutions de gestion documentaire, de portails collaboratifs (intra et extranet) et de sites internet. Elle développe des solutions sur mesure pour les clients.

KALISTA SAS est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 305 Keuros, immatriculée le 26 juillet 2005, dont le siège social est situé au 100 avenue Général Leclerc – 93500 Pantin. Cette société réalise la distribution et l'intégration de logiciels en relation avec les activités de marketing et merchandising.

SOLO est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 Keuros, immatriculée le 2 février 1998, dont le siège social est situé Rue Clément Ader – 07500 Guilherand-Granges. Cette société est spécialisée dans le secteur d'activité de l'édition de logiciels applicatifs.

VISIATIV HOSTING est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1.500 Keuros, immatriculée le 10 octobre 2016 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1.275 Keuros, immatriculée le 13 juillet 2016 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

VISIATIV SUISSE est une société anonyme de droit suisse au capital de 100 KCHF, immatriculée le 19 mars 2012 à Berne (Suisse), dont le siège social est situé au 4 chemin des Vergers, à La Neuville (2520) en Suisse. Cette société a démarré son activité d'intégration de solutions de gestion de données techniques en début d'année 2015.

NUMVISION est une société anonyme de droit suisse au capital de 624 Keuros, immatriculée le 28 janvier 2009, dont le siège social est situé au 453 chemin de la Farlede– 83500 La Seyne sur Mer. Cette société est spécialisée dans le secteur d'activité du conseil en systèmes et logiciels informatiques.

VISIATIV MAROC est une société anonyme de droit marocain au capital de 300 KMAD, dont le siège social est situé 1.100, bd El Qods (Inara), Sidi Maarouf (Shore 18 – Plateau 301), 20270 Casablanca. Cette société réalise des prestations de recherche et développement.

VISIATIV AFRICA (Maroc) est une société à responsabilité limitée de droit marocain au capital de 100 KMAD, dont le siège social est situé au 131 boulevard d'Anfa Res, Azur Bureau N°11B, 20300 Casablanca. Anciennement dénommée Alliativ, cette société réalise la distribution et l'intégration des produits du Groupe sur la zone Afrique du nord.

SPREADING APPS est une société par actions simplifiée au capital de 23 Keuros, immatriculée le 9 septembre 2011, dont le siège social est situé au 72 rue de la République, Immeuble Seine Innopolis à Petit-Quevilly (76140). Cette société réalise l'édition de solutions SaaS spécialisées dans l'engagement client.

AIM CP est une société par actions simplifiée au capital de 506 k€, immatriculée le 19 octobre 2016, dont le siège social est situé au 47 rue Antoine Privat à Villeurbanne (69100). Cette société participe et anime la conduite de la politique stratégique de ses filiales.

3D PRINTING est une société par actions simplifiée au capital de 400 k€, immatriculée le 19 décembre 2017, dont le siège social est situé au 26 rue Benoit Bennier à Charbonnières-les-Bains (69260). VisiatiV 3D Printing a été construite autour d'un partenariat commercial intensifié avec HP.

VISIATIV CONSEIL est une société par actions simplifiée au capital de 5.805 k€, immatriculée le 9 mars 2018, dont le siège social est situé au 26 rue Benoit Bennier à Charbonnières-les-Bains (69260). Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

INNOVA SYSTEMS UK Ltd est une société à responsabilité limitée de droit anglais au capital de 0.1 KGBP, dont le siège social est situé à 1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge (CB24 9PT) en Angleterre. Cette société réalise la distribution en Angleterre et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente.

- **Les principales sous-filiales sont présentées ci-dessous :**

VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (SWITZERLAND) (EX AXEMBLE SUISSE) est une société anonyme de droit suisse au capital de 100 KCHF, immatriculée le 21 octobre 2008 à Berne (Suisse), dont le siège social est situé au 4 chemin des Vergers, à La Neuville (2520) en Suisse. Cette société réalise la distribution en Suisse et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente.

IPORTA est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 920 Keuros, immatriculée le 7 juin 2004 à Paris, dont le siège social est situé au 26 rue Benoit Bennier à Charbonnières-les-Bains (69260). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'administration et le développement d'un ensemble d'activités d'intégration, de solutions pour la gestion d'informations immobilières.

NC2 est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 250 Keuros, immatriculée le 22 janvier 1991, dont le siège social est au Parc Activ des Monts d'Or à La Tour de Salvagny (69890). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du traitement de données, hébergement et activités connexes.

C+E FORUM est une société anonyme au capital de 300 KCHF, immatriculée le 3 décembre 1992, dont le siège social est situé 33 Netzbodenstrasse à Pratteln (4133) en Suisse. Elle réalise la distribution en Suisse et l'intégration des logiciels de CAO. C'est l'un des principaux distributeurs en Suisse alémanique des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes. Ses bureaux sont basés à Bâle, Zurich, Lucerne et Berne et compte plus de 500 références clients.

ACIES CONSULTING GROUP est une société par actions simplifiée au capital de 3.872 Keuros, immatriculée le 5 juillet 2006, dont le siège social est au 52 quai Rambaud à Lyon (69002). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Les dirigeants de la Société n'exercent pas de fonctions directes dans les filiales et sous filiales françaises du groupe dans la mesure où VisiatiV SA est présidente de ces sociétés. Les sociétés marocaines, à l'exclusion de VisiatiV Africa, sont dirigées par Monsieur Laurent Fiard, les sociétés suisses du Groupe sont présidées par Monsieur Christian Donzel.

Les principaux chiffres issus des comptes sociaux de ces entités au titre des trois derniers exercices clos sont les suivants :

	Chiffre d'affaires (en K€)			Résultat net (en K€)		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Filiales						
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE (EX AXEMBLE SAS)	40 605	42 492	67 110	3 744	3 783	4 167
VISIATIV SOLUTIONS	10 714	22 949	23 157	-917	14	-1 619
VISIATIV SOFTWARE	8 164	7 322	7 836	-3 042	-1 619	-674
VISIATIV SUISSE	344	635	1 170	-94	34	66
KALISTA (5)	1 319	1 413	1 295	-19	-148	-207
IMALIA (1) (4)*	471	-	-	707	-	-
VISIATIV MAROC (2)	1 263	1 461	1 471	57	122	92
VISIATIV AFRICA (2)	595	908	1 117	-9	-155	-396
CADWARE SYSTEMS (11)	-	21 297	-	-	412	-
SOLO SOLUTIONS (11)	-	3 553	3 657	-	643	636
VSSB (6)	-	-	-	-	-29	-4
VISIATIV HOSTING (8)	-	-	-	-	-21	200
NUMVISION	-	-	424	-	-	-206
SPREADING APPS	-	-	1 446	-	-	-53
3D PRINTING (12)	-	-	-	-	-	-
Sous-filiales						
CADWARE SYSTEMS (1) (4)*	16 330	-	-	479	-	-
CADWARE (1) (4)*	225	-	-	140	-	-
IDEVIA (4) (13)*	4 787	-	-	-21	-	-
AXEMBLE MAROC (2) (3)	107	3	28	-140	10	-4
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (SWITZERLAND) SA (EX AXEMBLE SUISSE)	5 466	6 085	5 316	1 156	1 042	668
ISOTOOLS TUNISIE (2)	70	64	66	-5	-5	10
IPORTA (7)	-	3 010	3 016	-	265	-10
NC2 (9)	-	5 270	6 686	-	418	353
SOLO SERVICES (10)	-	73	80	-	25	4
C+E FORUM (14)	-	-	8 043	-	-	1 349
Capitaux propres (en K€)						
	2015	2016	2017	Trésorerie Nette		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Filiales						
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE (EX AXEMBLE SAS)	11 934	12 718	17 431	5 010	7 916	14 103
VISIATIV SOLUTIONS	-329	-315	-1 934	1 439	3 613	4 565
VISIATIV SOFTWARE	4 182	2 562	1 888	780	1 002	905
VISIATIV SUISSE	-29	6	68	46	186	164
KALISTA (5)	476	329	121	371	545	135
IMALIA (1) (4)*	4 149	-	-	23	-	-
VISIATIV MAROC (2)	-67	56	143	38	10	23
VISIATIV AFRICA (2)	-486	-650	-1 006	18	8	34
CADWARE SYSTEMS (11)	-	3 547	-	-	1 272	-
SOLO SOLUTIONS (11)	-	1 523	1 058	-	1 429	866
VSSB (6)	-	1 249	1 253	-	26	39
VISIATIV HOSTING (8)	-	1 482	1 694	-	220	33
NUMVISION	-	-	-42	-	-	78
SPREADING APPS	-	-	13	-	-	165
3D PRINTING (12)	-	-	-	-	-	-
Sous-filiales						
CADWARE SYSTEMS (1) (4)*	977	-	-	1 128	-	-
CADWARE (1) (4)*	366	-	-	19	-	-
IDEVIA (4) (13)*	33	-	-	376	-	-
AXEMBLE MAROC (2) (3)	-185	-178	-172	1	1	1
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (SWITZERLAND) SA (EX AXEMBLE SUISSE)	1 465	1 326	912	1 366	1 916	434
ISOTOOLS TUNISIE (2)	3	7	18	1	13	17
IPORTA (7)	-	1 009	963	-	255	572
NC2 (9)	-	1 502	1 558	-	637	601
SOLO SERVICES (10)	-	121	45	-	132	46
C+E FORUM (14)	-	-	1 931	-	-	1 017

(*) Sur 9 mois, du 01/04/15 au 31/12/15, car changement de date de clôture

(1) Fusionnée dans Cadware Systems au 1er janvier 2016

(2) Sociétés hors périmètre de consolidation du Groupe à fin décembre 2014

(3) Clôture des comptes au 31 mars

(4) Acquisition des sociétés en juin 2015

(5) Prise de participation en juillet 2015

(6) Création de la société en juillet 2016

(7) Acquisition de la société en juillet 2016

(8) Création de la société en Octobre 2016

(9) Acquisition de la société en Octobre 2016

(10) Acquisition de la société en Décembre 2016

(11) Fusionnée dans Visiativ Solutions Entreprise au 1er août 2017 avec effet rétro-actif comptable et fiscal au 1er janv 2017

(12) Société créée en 2017, clôture du premier exercice le 31 décembre 2018

(13) Fusionnée dans Visiativ Solutions au 1er avril 2016 avec effet rétro-actif comptable et fiscal au 1er janv 2016

(14) Acquisition de la société en Décembre 2017

Les motifs et la logique stratégique des opérations de croissances externes réalisées au cours de l'année 2017 sont présentées aux chapitres 4.1.7 et 6.1.2 du présent document.

7.3 PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE

- **Contrats de prestations de services fournies par Visiativ SA**

1/ Visiativ SA effectue des prestations d'assistance financière, administrative, comptable, informatique, sociale et commerciale au profit des sociétés du Groupe. La base de refacturation correspond à 98 % des rémunérations (y compris les charges) des effectifs de la société Visiativ SA, majorée d'une marge de 10 %.

2/ Des prestations d'assistance financière, administrative, comptable, informatique et commerciale sont rendues par Visiativ SA au profit de Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) (anciennement Axemble Suisse) depuis le 1er avril 2010. Pour l'exercice 2017, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) a supporté une charge de 366 k€.

- **Contrat de refacturation des dépenses communes**

Conformément au contrat du 1^{er} juillet 2006 et à ses avenants de refacturation des dépenses communes, les sociétés Visiativ SA, Visativ Entreprises Solution (anciennement Axemble), Visiativ Software et Visiativ Solutions qui engagent des dépenses pour le compte d'autres sociétés refacturent les dépenses au prix de revient, au prorata du chiffre d'affaires hors Groupe réalisé par chacune d'entre elles.

La société Visiativ SA ne réalisant pas de chiffre d'affaires, elle supporte une quote-part de 5 % de ces dépenses communes.

- **Convention de gestion de trésorerie**

Dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie établie le 1^{er} janvier 2002, ainsi que des actes d'adhésion de l'ensemble des filiales du Groupe, pour une durée indéterminée avec l'ensemble des entités du Groupe (à l'exception des filiales marocaines et tunisiennes), Visiativ SA gère la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les avances réciproques consenties dans ce cadre portent intérêt au taux EURIBOR 3 mois, payables trimestriellement.

- **Conventions d'abandons de créances avec clauses de retour à meilleure fortune, en faveur de filiales**

Visiativ a consenti des abandons de créances, à caractère financier, au profit des filiales présentées dans le tableau ci-dessous, à concurrence du montant de la créance en compte courant, intérêt compris, figurant dans les comptes des sociétés. Ces abandons de créances sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune des filiales, pour une durée de 10 ans.

	au 31.12.2012	au 31.12.2013		au 31.12.2014		au 31.12.2015		au 31.12.2016		au 31.12.2017		Solde au 31.12.17 de la créance
	Etat cumulé d'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	
Cadesis*	1 037 873 €	132 523 €	-	-	-	37 256 €	-	32 501 €	-	-	-	835 593 €
Visiativ Software	971 449 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	971 449 €
Visiativ Solutions	113 166 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	113 166 €
Cadesis*	779 710 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	779 710 €
Visiativ Solutions	795 472 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	795 472 €
Visiativ Software	421 152 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	421 152 €
Visiativ Solutions	911 707 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	911 707 €
Visiativ Software	429 786 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	429 786 €
Visiativ Solutions	-	-	622 882 €	-	-	-	-	-	-	-	-	622 882 €
TOTAL												5 880 917 €

* Hors périmètre de consolidation

- **Convention de fusion d'échelle d'intérêt**

Les filiales (hors filiales marocaines et suisse) ont donné mandat à Visiativ SA de négocier et conclure en leur nom et pour leur compte, avec une ou plusieurs banques, une convention de fusion d'échelles d'intérêt devant permettre la compensation des soldes des comptes en fin de période et ainsi la répartition des intérêts. Cette convention a été mise en place le 10 janvier 2007.

- **Convention d'intégration fiscale**

Visiativ SA a opté pour le régime des groupes de sociétés pour une période de cinq exercices à compter du 1^{er} janvier 2001, qui a été reconduite tacitement, successivement à compter du 1^{er} janvier 2006, puis à compter du 1^{er} janvier 2011. L'ensemble des filiales françaises détenues à plus de 95% au 31 décembre 2017, font partie du périmètre d'intégration fiscale.

- **Contrat de licence de marque**

La Société Visiativ, suivant le contrat en date du 4 juillet 2001 et son avenant du 30 décembre 2008 et du 19 décembre 2017, facturait à ses filiales Axemble et Axemble Suisse une redevance égale à 2% de leur chiffre d'affaires hors taxes pour l'utilisation de la marque AXEMBLE. En raison du changement de dénomination sociale de Axemble (nouvellement dénommée Visiativ Entreprises Solution) et Axemble Suisse (nouvellement dénommée Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland)), un avenant a été formalisé le 19 décembre 2017 pour l'utilisation par ces mêmes filiales de la marque VISIATIV. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, Visiativ a pris en produits un montant de 1.443 K€ pour la licence de marques.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1.1 Propriétés immobilières louées

Les locaux utilisés par le Groupe sont les suivants :

- **Siège social à Charbonnières-les-Bains**

Le siège social est installé sur quatre bâtiments, en location :

- Le premier ensemble (« Charbonnières 1 ») est donné en location par la SCI Partegia représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble d'environ 1 573 m² au total (sur 3 niveaux) est situé au 26 rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.

Ce bail a été signé le 30 juin 2009 pour une durée de 9 ans et est soumis au régime des baux commerciaux.

- Le deuxième ensemble (« Charbonnières 2 ») est donné en location par la SCI Cliwest représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble d'environ 1 572 m² au total et de 59 emplacements de stationnement extérieurs, est situé au 28/28bis rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains

Ce bail a été signé le 15 septembre 2011 pour une durée de 9 ans (via la SCI Perial Asset Management puis repris par la SCI Cliwest au 17 février 2014, sans changement des conditions) et est soumis au régime des baux commerciaux.

- Le troisième ensemble (« Charbonnières 3 ») est donné en location par la SCI Clinord représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble de 342 m² au total, situé au 24 rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains, est composé de bureaux et de 13 places de parking.

Ce bail a été signé le 17 février 2014 pour une durée de 9 ans et est soumis au régime des baux commerciaux.

- Le quatrième ensemble (« Charbonnières 4 ») est donné en location par la SCI 22 représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble de 975,78 m² au total, situé au 22 rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains, est composé de bureaux et de 33 places de parking.

Ce bail a été signé le 1^{er} octobre 2016 pour une durée de 9 ans et est soumis au régime des baux commerciaux.

- **Autres locaux du Groupe**

Les agences des différentes filiales du Groupe en France occupent des locaux également en location. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des caractéristiques des baux commerciaux du Groupe.

Ville	Preneur	Superficie (en m2)	date début	durée	Montant loyer HT annuel	Montant dépôt garantie
Charbonnières 1 (N° 26)	Visiativ	1 573	01/01/2012	9 ans	270 984	67 746
Charbonnières 2 (N°28)	Visiativ	1 572	15/09/2011	9 ans	238 342	60 174
Charbonnières 3 (N° 24)	Visiativ	342	17/02/2014	9 ans	47 880	11 970
Charbonnières 4 (N°22)	Visiativ	976	01/10/2016	9 ans	165 883	41 471
Guilherand-Granges	Solo Solution Autonome	1 132	01/01/2017	9 ans	207 883	17 324
Aix en Provence	Visiativ Software	160	01/12/2008	9 ans	22 082	0
Aix en Provence	Visiativ	772	01/01/2017	9 ans	78 125	26 042
Aix en Provence	Visiativ Solutions Entreprise	118	01/07/2008	9 ans	8 491	4 238
Bourges	Visiativ Solutions Entreprise	105	01/12/2012	9 ans	19 512	2 417
Valence	NC2	0	21/10/2016	1 an	10 800	0
Labège	Visiativ	311	01/05/2016	9 ans	43 899	10 975
Toulouse	Visiativ Solutions Entreprise	116	01/09/2008	9 ans	11 218	41
Bordeaux (Pessac)	Visiativ Solutions Entreprise	52	01/04/2012	9 ans	6 078	1 528
Grenoble (Moirans)	Visiativ Solutions Entreprise	144	15/06/2011	9 ans	14 683	3 735
Moirans	Visiativ	320	01/10/2017	9 ans	8 800	8 800
Nantes	lporta	18	04/01/2010	1 an	7 979	0
Basse Goulaine	Visiativ Solutions Entreprise	140	14/09/2012	9 ans	20 800	10 200
Nantes (Pt Saint Martin)	Visiativ Solutions Entreprise	438	01/04/2005	3 ans	62 726	16 105
Ploemeur	Visiativ Solutions Entreprise	60	01/01/2004	9 ans	5 770	1 377
Villeneuve d'Asq	Visiativ Solutions Entreprise	183	16/06/2008	9 ans	23 564	5 915
Lille (VilleneuveAscq)	Visiativ Solutions Entreprise	90	15/03/2011	9 ans	12 754	4 320
Schitigheim	Visiativ Solutions	411	01/10/2013	9 ans	53 108	13 235
Strasbourg (pr Axemble)	Visiativ Solutions Entreprise	140	01/03/2008	9 ans	2 812	3 801
Bron	Visiativ Solutions Entreprise	224	01/07/2013	9 ans	25 762	6 473
La tour de Salvany	NC2	20	21/10/2016	9 ans	3 200	267
Chambery (lac bourget)	Visiativ Solutions Entreprise	104	15/09/2005	9 ans	15 511	2 973
Paris (Icade)	lporta	133	01/07/2016	1 an	23 360	0
Paris gare de Lyon	Visiativ	615	14/02/2017	9 ans	231 490	69 447
Saint Martin du Vivier	Visiativ Solutions Entreprise	107	01/01/2015	9 ans	14 170	3 543
Champs sur Marne	Visiativ Solutions Entreprise	364	15/09/2012	9 ans	49 051	12 348
Paris bussy st georges	Visiativ	96	01/03/2012	9 ans	17 897	4 523
Avignon	Visiativ Solutions Entreprise	185	01/09/2011	9 ans	25 800	4 300
Massy	Visiativ Solutions Entreprise	818	27/06/2014	12 ans	117 350	29 625
Paris (Courbevoie)	Visiativ Solutions Entreprise	398	01/02/2008	9 ans	12 429	0
Pantin	Kalista	300	01/01/2014	9 ans	27 552	3 200
Tourcoing	Kalista	0	01/01/2014	9 ans	3 200	0
Le Petit Quevilly (76)	SPREAD	367	01/10/2015	9 ans	33 302	7 760
La Seyne sur mer	Numvision	144	06/10/2017	9 ans	6 978	6 978
Bordeaux Mérignac	Visiativ	404	01/10/2017	9 ans	5 950	5 950
Saint Jean D'Ilac	Visiativ Solutions Entreprise	97	03/04/2017	Bail précaire	9 486	3 000
Casablanca	Visiativ Maroc	659	15/01/2013	3 ans	108 363	6 606
la Neuveville (Suisse)	Axemble Suisse	360	01/10/2008	5 ans	48 058	0
Pratteln	C+E Forum	500	31/10/2002	1 an	5 621	0
Rothenburg	C+E Forum	50	01/01/2017	3 ans	891	0
Frauenfeld	C+E Forum	100	01/04/2010	1 an	1 176	0

Pour les locaux loués via des SCI dans lesquelles certains dirigeants sont soit détenteurs de parts, soit gérants, Charbonnières 1, Charbonnières 2, Charbonnières 3 et Pont-Saint-Martin, des attestations portant sur la valeur locative des locaux ont été obtenues en 2014 et ont confirmé la conformité des loyers pratiqués.

8.1.2 Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes figurant au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis selon les principes comptables généralement admis en France pour les exercices clos le 31 décembre 2015, 2016 et 2017 tels qu'insérés au chapitre 20 du présent Document de référence.

9.1 PRESENTATION GENERALE

Les activités du Groupe VISIATIV se développent principalement en France et en Suisse et progressivement au Maroc, sur deux pôles d'activité : le pôle intégration de solutions logicielles essentiellement de Dassault Systèmes et le pôle édition de logiciels pour le développement de solutions logicielles pour les clients dont les suites Moovapps et My.

Dans le cadre de son développement le Groupe procède dans ses pôles d'activité à des acquisitions de sociétés et à des rééquilibrages qui se traduisent par des entrées / sorties totales ou partielles de sociétés du périmètre de consolidation. Il s'agit d'opérations dont la taille n'est pas suffisamment significative pour justifier l'établissement de données pro-forma.

Les principaux mouvements sur les exercices 2015, 2016 et 2017 ont porté sur :

- l'acquisition en 2015 du fonds de commerce des activités PLM françaises de Tata Technologies Europe,
- l'acquisition de la totalité du groupe Imalia en 2015, opérant en France aux travers de 2 filiales, Cadware Systems pour l'intégration de produits SOLIDWORKS et Idevia, pour l'intégration de produits développés pour la plateforme 3DEXPERIENCE de la société Dassault Systèmes,
- l'acquisition des sociétés iPorta, NC2 et Solo Solution Autonome en 2016,
- l'acquisition des sociétés Numvision, Spreading apps, c+e forum et du fonds de commerce de la société Assycard en 2017,
- la création de VISIATIV 3D PRINTING en 2017.

9.2 COMMENTAIRES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

9.2.1 Produits d'exploitation

en K€	31 12 2017	Var.	31 12 2016	Var.	31 12 2015
Vente de marchandises	101 470	16%	87 628	24%	70 478
Production vendue de services	22 920	25%	18 317	49%	12 256
Chiffre d'affaires	124 390	17%	105 945	28%	82 734
Autres produits d'exploitation	6 348	10%	5 763	56%	3 690
Total produits d'exploitation	130 738	17%	111 708	29%	86 424

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2017 s'établit à 124.390 K€, ce qui représente une croissance de 17% par rapport à l'exercice 2016 après une hausse de 28% entre 2016 et 2015.

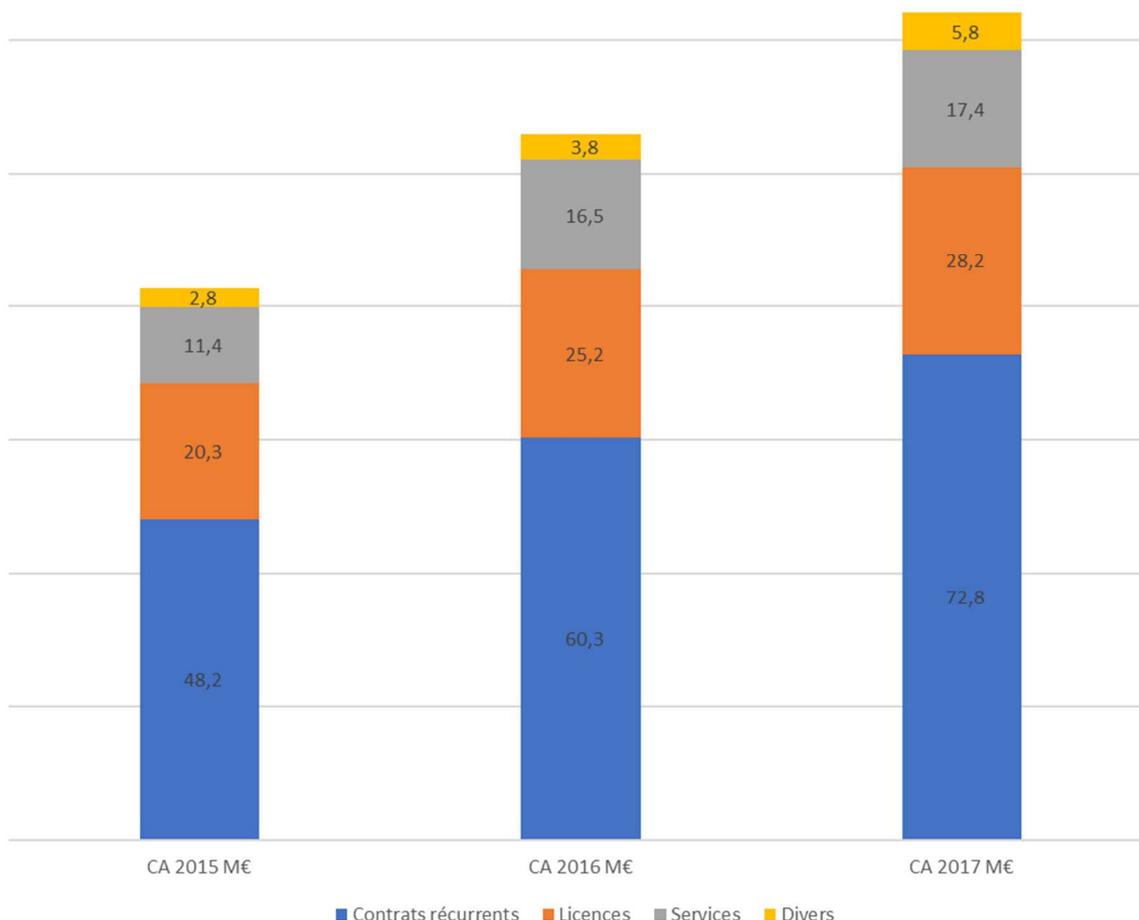
Cette croissance provient des croissances externes réalisées en 2016 (pour une partie de l'année) et en 2017, représentant un total de 14.0 M€ de chiffres d'affaires additionnel soit une croissance de 13%, qu'à la croissance organique, avec 4.1 M€ de chiffre d'affaires et une hausse de 4%.

La vente de marchandises correspond essentiellement à la vente de licences, produits distribués et produits édités par le Groupe, vente de contrats de maintenance et accessoirement vente de matériel informatique. Elle a représenté 101.470 K€ sur l'exercice 2017 contre 87.628 K€ sur l'exercice 2016.

La production vendue de services, qui correspond aux prestations de service (formation, développement, consulting et installation) a représenté 22.920 K€ lors de l'exercice 2017 contre 18.316 K€ sur l'exercice 2016.

Analyse de la croissance des ventes par nature

Analyse de la croissance des ventes par nature



Le pôle Intégration de solutions logicielles, activité historique de distribution et intégration de logiciels chez les clients TPE-PME représente respectivement 83% en 2017, 87% en 2016, et 86% en 2015.

Le pôle Edition, la conception et la vente de logiciels édités par le Groupe, représente respectivement 17% en 2017, 13% en 2016, et 14% en 2015. L'évolution du poids de chacun des deux métiers entre 2017 et 2016 s'explique par l'effet des croissances externes réalisées en 2016 et 2017, qui concernent majoritairement le pôle Edition de solutions logicielles.

Les revenus du Groupe se décomposent de la façon suivante sur l'exercice 2017 :

- Logiciels (licences) pour 28.2 M€
- Maintenance (initiale, renouvellement de contrats et abonnements) pour 72.8 M€
- Services (formation et service pack) pour 17.4 M€
- Autres (principalement vente de matériels) pour 5.8 M€

Répartition géographique des ventes

La répartition géographique des ventes montre que la part des ventes réalisées hors de France, essentiellement en Suisse, est égal à 10% du chiffre d'affaires total groupe. Le Groupe prépare le déploiement de son offre dans d'autres pays.

en K€	31 12 2017	Var.	31 12 2016	Var.	31 12 2015
Ventes France	112 558	90%	97 242	92%	75 367
Ventes étranger	11 831	10%	8 703	8%	7 368
Chiffre d'affaires	124 390		105 945		82 734

Récurrence des ventes

L'activité récurrente est liée à la maintenance, au mode locatif ainsi qu'au mode abonnement et correspond à 72.8 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice 2017, contre 60.3 M€ en 2016 et 48.2 M€ en 2015.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de :

- la production immobilisée liée aux travaux de Recherche et Développement à hauteur de 2.790 K€ en 2017, 2.288 K€ en 2016 et 1.327 K€ en 2015,
- de reprises sur provisions pour 1.584 K€ en 2017 contre 1.548 K€ en 2016 principalement sur des dotations passées sur l'exercice précédent pour la maintenance et les clients,
- des transferts de charges pour 848 K€ en 2017, 1.013 K€ en 2016, 778 K€ en 2015, la progression en 2016 s'explique par l'effet d'étalement des commissions et honoraires liés à la restructuration de la dette financière,
- du crédit d'impôt recherche (CIR), 1.119 K€ en 2017, 806 K€ en 2016 et 418 K€ en 2015.

9.2.2 Résultat d'exploitation

En milliers d'euros	31 12 2017	Var.	31 12 2016	Var.	31 12 2015
Achats de marchandises	53 407	13%	47 447	29%	36 910
Autres achats et charges externes	19 594	26%	15 565	42%	10 978
Impôts, taxes et versements assimilés	1 897	16%	1 638	38%	1 188
Salaires et traitements	44 629	15%	38 890	22%	31 828
Dotations aux amortissements immobilisations	2 569	60%	1 604	20%	1 338
Dotations aux provisions et dépréciations	1 982	12%	1 775	12%	1 581
Autres charges	240	42%	169	33%	127
Total Charges d'exploitation	124 318	16%	107 087	28%	83 950
Résultat d'exploitation (REX)	6 419	39%	4 621	87%	2 474
Taux REX / chiffre d'affaires	5,2%		4,4%		3,0%

Les principaux postes du résultat d'exploitation sont détaillés ci-dessous.

Achats de marchandises

Comme le montre le tableau ci-dessous, le taux de marge sur achats consommés est au même niveau en 2015 et 2016, à 55% et augmente légèrement en 2017, à 57%. L'amélioration de ce taux en 2017 provient principalement de l'effet des croissances externes, dédiées principalement au pôle Edition de logiciels amenant à diminuer significativement le poids du pôle Intégration. Les achats de marchandises sont principalement constitués de licences et de contrats de maintenance. Pour ses offres packagées, le Groupe achète aussi un peu de matériel qu'il revend aux clients (5.0 M€ en 2017).

en K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Chiffre d'affaires	124 390	105 945	82 734
Coût des produits vendus	53 407	47 447	36 910
Marge sur achats consommés	70 983	58 498	45 824
<i>Taux de marge sur achats consommés</i>	<i>57%</i>	<i>55%</i>	<i>55%</i>

Charges externes

Les charges externes ont progressé en 2017, elles restent néanmoins relativement stables à 16% du chiffre d'affaires contre 15% en 2016 et 13% en 2015. En 2017, sur un total de 19.594 K€, elles sont principalement constituées des frais suivants :

- locaux et entretien du siège et des agences ;
- frais de déplacement principalement pour le personnel itinérant (commerciaux et consultants) ;
- parc automobile ;
- les frais informatiques ;
- dépenses de marketing et publicité (salons, manifestations...).

Salaires et traitements, charges sociales

Les frais de personnel ont augmenté de 15% entre 2017 et 2016. Cette variation s'explique principalement par l'intégration des croissances externes, elle est aussi à mettre en perspective avec la croissance de l'activité et la progression des effectifs (692 personnes en 2017 contre 612 personnes en 2016). Ramené au chiffre d'affaires, le poids ces charges de personnel est en amélioration puisqu'ils représentent un peu moins de 36% du chiffres d'affaires en 2017 à comparer à 36.7% en 2016 et 38.5% en 2015.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements des immobilisations correspondent principalement aux frais de développement logiciels activés qui progressent chaque année. La progression de ces dotations aux amortissements, en lien avec les projets commercialisés en cours d'année, est à mettre en perspective avec les effets des croissances externes. Elles s'établissent à 1.080 K€ en 2016 contre 1.719 K€ en 2017.

Les dotations aux provisions risques et charges se sont stabilisées entre 2016 et 2017, passant de 1.264 K€ à 1.175K€. Elles correspondent principalement aux provisions pour maintenance évaluées en fin d'exercice. Sur les produits SOLIDWORKS distribués, dont le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison, la provision pour maintenance est destinée à couvrir notamment les interventions de la hotline à venir. Les autres dotations aux provisions sont principalement destinées à la couverture des risques de non recouvrement de créances.

Détail des dépenses de R&D

Les frais de R&D brut, représentent 5.6% du chiffre d'affaires de l'exercice 2017 contre 5,1% en 2016 et 5,8% en 2015. Les efforts sont restés important, puisqu'ils progressent en valeur absolue, pour dynamiser l'innovation dans l'édition.

Analyse par activité du résultat d'exploitation

L'analyse de la contribution par activité au résultat d'exploitation consolidé sur les deux derniers exercices se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 12 2017			31 12 2016			31 12 2015		
	Intégration	Edition	Total	Intégration	Edition	Total	Intégration	Edition	Total
Chiffre d'affaires	102 707	21 683	124 390	91 674	14 271	105 945	71 000	11 734	82 734
Achats	53 866	205	54 071	47 987	211	48 198	37 315	91	37 407
Marge Brute	48 841	21 478	70 319	43 687	14 060	57 747	33 685	11 643	45 327
Total coûts directs	12 200	12 075	24 275	9 294	9 418	18 712	5 843	8 180	14 023
Marge sur coûts directs	36 641	9 403	46 044	34 393	4 642	39 035	27 842	3 463	31 304
Coûts de commercialisation	12 712	4 357	17 069	12 389	3 151	15 540	9 976	2 881	12 857
Coûts marketing	3 790	2 221	6 011	3 729	1 321	5 050	2 290	1 510	3 800
Frais généraux et Autres	14 935	1 610	16 545	13 539	284	13 823	10 373	1 800	12 173
Résultat d'exploitation	5 205	1 214	6 419	4 735	(115)	4 621	5 202	(2 728)	2 474
Résultat d'exploitation en %	4,2%	1,0%	5,2%	4,5%	-0,1%	4,4%	6,3%	-3,3%	3,0%

Intégration :

Le pôle Intégration de solutions logicielles, activité historique du Groupe, est le contributeur au résultat d'exploitation, la marge d'exploitation de l'exercice 2017, s'établit à 5.1% du chiffre d'affaires du pôle en 2017 contre 5.2% en 2016.

Les achats représentent environ 52% du chiffre d'affaires 2017 comme en 2016 et correspondent essentiellement aux achats des logiciels de la gamme SOLIDWORKS et de la gamme 3DEXPERIENCE du groupe Dassault Systèmes avec lequel le Groupe entretient des relations de partenariat quasiment depuis ses origines (se reporter aussi au chapitre 22).

Les frais de commercialisation constituent un autre poste important du pôle d'activité Intégration et représentent 12.4% du chiffre d'affaires en 2017 contre 13.5% du chiffre d'affaires en 2016.

Edition :

En 2017, le pôle Edition affiche une marge d'exploitation de 1,2 ME confirmant ainsi l'exercice 2016, au cours duquel l'équilibre d'exploitation a été atteint avec un an d'avance, grâce à un niveau d'activité en forte croissance combiné à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Les coûts directs du pôle Edition sont fortement impactés par les frais de recherche et développement, qui ne représentent plus que 32% du chiffre d'affaires du pôle en 2017 par rapport au 38% affiché en 2016. Le niveau d'investissement reste toutefois important pour soutenir les projets de développement du Groupe. Les autres frais importants engagés par ce pôle d'activité, notamment en matière commerciale et marketing pour présenter une offre adaptée à une clientèle d'entreprises ETI/PME et par métier ont été pilotées au plus juste pour améliorer la rentabilité d'exploitation.

Se reporter aussi à la note 5.16 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

9.2.3 Formation du résultat net

Résultat financier

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Produits financiers de participation	121	51	41
Autres intérêts et produits assimilés	143	3	0
Reprises sur provisions, transferts charges	159	0	97
Différences positives de change	53	42	197
Ecarts de conversion	0	0	0
Total produits financiers	476	96	335
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	(116)	(126)
Intérêts et charges assimilées	(517)	(357)	(271)
Différences négatives de change	(219)	(47)	(72)
Ecarts de conversion	(17)	-	(59)
Total charges financières	-753	-520	-528
Résultat financier	(277)	(425)	(193)

Les produits financiers sont significatifs. Le gain de change reconnu en 2015 provient en grande partie de la variation du Franc Suisse, en début d'année 2015, suite à la politique de la Banque Fédérale Suisse. Les charges financières sont constituées principalement des intérêts d'emprunts ainsi que de différences négatives de change.

Le résultat financier ressort négatif sur les trois derniers exercices de 277 K€ en 2017, 425 K€ en 2016 et 193 K€ en 2015.

Résultat exceptionnel

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	20	308	74
Reprises de provisions exceptionnelles	166	73	77
Produits exceptionnels divers	-	161	52
Total produits exceptionnels	186	542	203
Produits constatés d'avance	-	-	-
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	(31)	(8)	(17)
Valeur nette comptable des titres cédés	-	(126)	(40)
Autres charges exceptionnelles	(606)	(187)	(434)
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	(18)	(108)	
Total charges exceptionnelles	(654)	(430)	(491)
Résultat exceptionnel	(468)	112	(288)

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2015 s'explique principalement par la prise en charge d'engagements pris avec des collaborateurs d'une acquisition avant l'intégration dans le Groupe Visiatiiv pour 150 K€ et d'une indemnité pour un litige commercial clos de 81 K€.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2016 est positif et provient principalement de cession d'actif non significatif.

Le résultat exceptionnel négatif de l'exercice 2017 provient essentiellement des autres charges exceptionnelles qui intègrent des litiges commerciaux clos ainsi que des honoraires non récurrents.

Résultat net

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Résultat courant avant impôts	6 142	4 196	2 281
Résultat avant impôts	5 674	4 309	1 993
Impôts dus sur les bénéfices	856	-402	560
Bénéfice/Perte de l'exercice	4 818	4 710	1 432
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	1 020
Intérêts minoritaires	13	318	4
Résultat net part groupe	4 805	4 393	409

En 2015, la nette amélioration du résultat d'exploitation (résultat positif de 2.474 K€ en 2015 contre une perte de 1.292 K€ en 2014) explique l'augmentation significative du résultat courant avant impôt et du résultat avant impôt. L'impôt différé reconnu dans les comptes 2013 a été maintenu dans les comptes clos au 31 décembre 2015.

En 2016, la progression significative du résultat d'exploitation contribue à la l'amélioration du résultat courant avant impôts. En complément de l'impôt différé relatif aux déficits reportables reconnu dans les comptes 2013, le Groupe a été activé une partie de ses déficits fiscaux complémentaires sur la période pour un montant de 991 K€.

Les écarts d'acquisition positifs et les fonds de commerce considérés comme des écarts d'acquisition inscrit à l'actif immobilisé ne font plus l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à la modification du règlement 99-02.

Se reporter aussi à la note 4.1 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

Le résultat net 2017 part du Groupe ressort à plus de 4.805 K€. La progression du résultat d'exploitation explique la progression du résultat courant avant impôts et compense le résultat exceptionnel négatif, permettant ainsi de maintenir une progression du résultat avant impôts. Contrairement à l'exercice 2016, aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables complémentaires n'a été reconnu en 2017.

9.3 ANALYSE DU BILAN

9.3.1 Actif immobilisé

L'actif net immobilisé du Groupe est constitué à hauteur d'un peu plus de la moitié de son montant d'écarts d'acquisition. Ceci montre l'importance de la politique d'acquisition de sociétés et de fonds de commerce menée par le Groupe dans sa stratégie de développement.

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Ecarts d'acquisition	27 649	19 916	9 183
Immobilisations incorporelles	5 755	3 563	1 771
Immobilisations corporelles	3 750	2 785	969
Immobilisations financières	4 491	2 823	2 700
Total actif immobilisé	41 644	29 087	14 624

Au cours de l'exercice 2017, la hausse des écarts d'acquisition correspond à l'acquisition des sociétés Numvision, Spreading Apps et c+e forum.

L'augmentation des écarts d'acquisition au cours de l'exercice 2016 provient essentiellement des croissances externes, à savoir iPorta, NC2 et Solo Solution Autonome.

Au cours l'exercice 2015, les nouveaux écarts d'acquisitions correspondent aux acquisitions à l'acquisition du groupe Imalia (Cadware Systems et Idevia) ainsi qu'au fonds de commerce des activités françaises PLM de Tata Technologie Europe.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des frais de développement de logiciels activés et amortis sur 1 an ou 3 ans selon le cas (cf. note 4.2 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence).

Les immobilisations corporelles sont proportionnellement peu élevées, il s'agit d'agencements, de matériels de bureau et d'équipements informatiques.

Au-delà de ses filiales, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés, qui font partie des immobilisations financières. Pour l'exercice 2015, l'augmentation des immobilisations financières est liée à la souscription de titres de la société Kalista pour un montant de 318 K€ et ainsi qu'à l'augmentation des prêts et cautionnement pour 164 K€. Pour l'exercice 2016, l'augmentation des immobilisations financières est liée à la souscription de titres de la société Linksoft pour un montant de 242 K€, l'acquisition de titres Lynkoa pour 41 K€ et ainsi qu'à l'augmentation des prêts et cautionnement pour 242 K€, minoré de la cession des titres Foodconnexion et Axeleo respectivement pour 100 K€ et 26 K€. Pour l'exercice 2017, l'augmentation des immobilisations financières est liée à la souscription de titres Strategeex pour 400 K€, Glowbl pour 250 K€, Aim CP pour 461 K€, Lynkoa pour 291 K€ et Linksoft pour 20 K€.

9.3.2 Actif circulant

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
En-cours de production de services	-	-	-
Avances et acomptes versés	1 044	767	510
Stocks et en-cours	11	55	
Créances clients et comptes rattachés	25 932	26 879	19 609
Autres créances	12 408	9 399	7 885
Créances	38 340	36 278	27 494
Impôts différés actifs	2 640	2 510	1 506
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	35 219	19 480	12 247
Trésorerie et équivalents de trésor.	35 219	19 480	12 247
Charges constatées d'avance	1 172	755	563
Total actif circulant	78 426	59 845	42 321
Ecarts de conversion actif			
Total actif	120 343	89 249	56 946

Créances

Le poste créances clients est structurellement élevé en fin d'année 25.932 K€ en 2017, 26.879 K€ en 2016 et à 19.609 K€ à fin 2015. Ce niveau élevé des créances clients s'explique par la saisonnalité de l'activité : le mois de décembre concentre généralement entre 20% et 25% du chiffre d'affaires annuel.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont en progression à 2.918 K€ en 2017, 2.455 K€ en 2016 et 1.936 K€ en 2015, en lien avec la croissance de l'activité.

Les autres créances augmentent principalement du fait des créances sur l'Etat, en crédit d'impôt recherche (CIR) dont le montant correspond à quatre années de CIR (3.291 K€) et en crédit d'impôt compétitivité emploi, dont le montant correspond à quatre années de CICE (1.697 K€).

Le poste des autres créances comporte aussi la créance (3.314 K€ au 31 décembre 2017) sur le prestataire de factoring à qui le Groupe cède une partie de ses créances clients pour qu'il assure lui-même le recouvrement (se reporter aux notes 5.5 et 5.21.4 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence).

Impôts différés actifs

Le Groupe a constaté en 2013 un impôt différé actif à hauteur de 1.427 K€, estimé de façon prudente sur la base d'une estimation des perspectives de résultats taxables à court terme.

La comptabilisation de l'impôt différé actif a été maintenue dans les comptes de l'exercice 2015. En 2016, des déficits fiscaux complémentaires ont été activés pour un montant de 991 K€, portant le montant total de l'impôt différé actif à 2.510 K€. Au 31 décembre 2017, le Groupe affiche en 2017, un impôt différé actif de 2.640 K€.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La principale évolution de la trésorerie provient de la croissance de l'activité. L'augmentation de capital ainsi que la restructuration de la dette réalisée au cours de l'exercice 2016 ont été destinées au financement des acquisitions.

9.3.3 Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 35.139 K€.

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Capital social	2 411	2 109	1 785
Prime d'émission	35 423	21 455	14 628
Réserves et report à nouveau	(7 842)	(11 818)	(11 235)
Ecart de conversion Groupe	342	437	439
Résultat	4 805	4 393	409
Capitaux propres part groupe	35 139	16 576	6 025
Intérêts minoritaires	2 395	2 311	3
Total capitaux propres	37 534	18 887	6 028

La hausse de 18.563 K€ des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 intègre principalement :

- L'augmentation de capital de 2017 : hausse du capital social de 301 K€ et hausse de la prime d'émission de 14.766 K€ ;
- les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 417 K€ ;
- Le bénéfice net de l'exercice 2016 à hauteur de 4.805 K€.

9.3.4 Passifs courants et non courants

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Provisions pour risques et charges	1 681	1 636	1 292
Dettes financières long terme	22 240	14 668	6 102
Dettes financières court terme	2 914	1 532	1 547
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 323	21 371	17 629
Dettes fiscales et sociales	19 320	18 569	15 029
Autres dettes	2 484	3 132	2 385
Dettes	71 282	59 270	42 692
Produits constatés d'avance	9 845	9 455	6 935
Total passif courant et non courant	82 808	70 362	50 919

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement aux provisions pour maintenance évaluées en fin d'exercice.

Dettes

Le détail des dettes financières est présenté dans le tableau suivant (se reporter au détail des échéances présenté dans l'annexe 5.11 des comptes consolidés, au chapitre 20.1 du présent Document de référence).

Au cours de l'exercice 2016, le groupe a procédé à la restructuration de sa dette financière au travers d'un contrat de syndication bancaire. Un prêt d'un montant total de 6.200 K€, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement des sociétés Visiativ, VSSB et Visiativ Hosting, a été obtenu.

En complément, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 16.000 K€ ayant pour objet le financement des croissances externes a été conclue. Cette ouverture a été utilisée en 2017 à hauteur de 12.359 K€. Pour rappel, en 2016, cette ligne d'investissement a été consommée à hauteur de 6.400 K€.

Au cours de l'exercice 2017, le groupe a souscrit à deux emprunts. Un prêt BPI France d'un montant total de 2.500 K€, ayant pour objet le financement du renforcement de la structure financière.

En complément, un prêt BPI France d'un montant total de 1.500 K€ ayant pour objet le financement des frais de lancement industriel et commercial.

Le Groupe bénéficie d'avances remboursables à hauteur de 251 K€ à fin décembre 2015, dont 218 K€ de BPI France (ex OSEO) et 33 K€ de COFACE. A fin Décembre 2017, les avances remboursables s'élèvent à 57 K€ (COFACE).

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Dettes auprès des établissements de crédit	25 036	16 101	7 368
Ligne de crédit court terme	22	29	17
Avances OSEO / COFACE	57	47	251
Intérêts courus/Dépôts et cautionnements	36	19	10
Comptes de participation bloqués	4	4	4
Total emprunts et dettes financières divers	119	99	281
Total dettes financières	25 154	16 200	7 649
<i>Total part à moins d'un an</i>	<i>2 914</i>	<i>1 532</i>	<i>1 517</i>

Produits constatés d'avance

L'augmentation des produits constatés d'avance s'explique principalement par la croissance de la facturation réalisée chaque année, différée et reconnue au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

Voir également les notes 5.7, 5.9 et 5.11 en annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

Au mois de mai 2018, le Groupe a émis par placement privé un emprunt obligataire de 20 M€, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5 M€.

10.1.1 Financement par le capital

La société a reçu un total de 42.233.108 € (avant imputation des frais sur les primes d'émission) à travers des augmentations de capital réalisées depuis sa création en 1994 et jusqu'à ce jour. Ces levées de fonds sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Date	Nature des opérations	Montant brut levé
18/04/1994	Constitution	38 112 €
09/04/1996	Emission en numéraire	106 714 €
29/07/1998	Réduction du capital	-32 014 €
	Réduction du capital	-116 623 €
	Emission en numéraire	76 263 €
	Emission en numéraire	116 585 €
22/10/1999	Emission en numéraire	27 174 €
	Emission en numéraire	58 994 €
	Emission en numéraire	137 420 €
02/10/2000	Emission suite à Fusion par absorption de Actualis Holding	251 427 €
	Emission en rémunération de l'apport Tixinfo	74 548 €
	Emission en rémunération de l'apport Blackbox	38 646 €
	Emission en numéraire	4 573 587 €
	Emission en numéraire	125 691 €
31/10/2000	Emission en numéraire	152 401 €
29/12/2000	Conversion en euros et division du nominal	-
30/06/2001	Emission en numéraire	1 484 740 €
25/09/2002	Exercice de BSA	57 240 €
17/12/2002	Emission en numéraire	1 496 973 €
29/04/2009	Emission en numéraire	999 940 €
05/06/2009	Réduction du capital	-124 800 €
14/11/2011	Exercice de BSA	10 220 €
15/05/2012	Division du nominal par 9	-
15/06/2012	Emission en numéraire d'actions de préférence ADP 2012 et ADP 2012-2	2 373 326 €
24/02/2014	Exercice de BSA	30 220 €
17/03/2014	Augmentation de captal par incorp. de prime d'émission	-
	Division du nominal par 2	-
27/05/2014	Emission en numéraire	7 130 003 €
06/10/2014	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	213 245 €
17/06/2016	Emission en numéraire	7 500 006 €
11/12/2017	Emission en numéraire	15 067 770 €
11/06/2018	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	365 300 €
Total des fonds levés		42 233 108 €

Lors de la dernière augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, le prix de souscription des actions Visiativ a été fixé à 30,00 euros par action (prime d'émission incluse), correspondant à une décote de 25% par rapport au cours de clôture du 14 novembre 2017.

Cette opération a été réalisée dans le cadre des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte de la société en date du 25 mai 2016, aux termes de sa dixième résolution et selon les modalités définies par le Conseil d'Administration du 13 juin 2017.

10.1.2 Financement par l'emprunt

Le Groupe a souscrit des emprunts auprès d'établissements de crédit pour un total de 25.036 K€ au 31 décembre 2017, dont 2.853 K€ à rembourser à moins d'un an.

Se reporter à la note 5.11 de l'annexe des comptes consolidés 2017 au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

10.1.3 Financement par prêts et avances remboursables

Le Groupe bénéficie de prêts et d'avances remboursables de la part de BPI France (ex OSEO) et de la COFACE (se reporter aussi aux notes 5.11.1 et 5.11.2 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20 du présent Document de référence).

Les caractéristiques des prêts et avances remboursables OSEO en cours sont présentées ci-dessous :

➤ **Prêt à taux zéro pour Visiativ Software de 450 K€**

La société VDoc Software a signé le 4 décembre 2012 un contrat de prêt à taux zéro avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 450 K€. Ce prêt a été accordé pour financer la réalisation d'un programme de développement d'une plateforme de génération d'applications composites multi-support.

La Société a perçu les 450 K€ le 28 décembre 2012.

Les remboursements ont débuté en septembre 2015, la société a remboursé 281.25 K€ au 31 décembre 2017 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2019).

➤ **Prêt à taux zéro pour Visiativ Solutions Entreprise de 500 K€**

La société Axemble a signé le 7 décembre 2012 un contrat de prêt à taux zéro avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 500 K€. Ce prêt a été accordé pour financer la réalisation d'un programme de développement d'une plateforme web permettant la diffusion de catalogues de pièces détachées pour les industriels fabricants (montant du programme : 1.653 K€).

La première échéance de remboursement a débuté en septembre 2015, la société a remboursé 312.5 K€ au 31 décembre 2017 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2019).

➤ **Prêt à taux zéro pour Visiativ Software de 500 K€**

La société Visiativ Software a signé le 21 novembre 2016 un contrat de prêt à taux zéro avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 500 K€. Ce prêt a été accordé pour financer la mise au point d'une plateforme de développement d'applications collaboratives à destination des hommes-métiers (montant du programme : 2 M€).

La première échéance de remboursement débutera en novembre 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

➤ **Prêt croissance international pour Kalista de 200 K€**

La société Kalista a signé le 2 juin 2016 un contrat de prêt croissance international avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 200 K€.

La première échéance de remboursement débutera en septembre 2018 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2023).

➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 2.500 K€**

La société Visiativ a signé un contrat de prêt à taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.03 points, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 2.500 K€. Ce prêt a été accordé pour renforcer la structure financière.

La première échéance débutera en 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 1.500 K€**

La société Visiativ a signé un contrat de prêt à taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.03 points, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 1.500 K€. Ce prêt a été accordé pour financer des frais de lancement industriel et commercial.

La première échéance débutera en 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

10.1.4 Engagements hors-bilan

Se reporter à la note 5.21 des annexes aux comptes consolidés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

10.2 FLUX DE TRESORERIE

En 2017, le flux net de trésorerie sur la période est 15.746 K€, en croissance par rapport aux exercices précédents puisque le groupe avait dégagé des excédents de trésorerie pour 2016 et 2015.

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 323	6 012	9 142
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(14 449)	(14 355)	(5 697)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	21 945	15 553	3 208
Incidence des variations de cours des devises	(73)	10	142
Flux net de trésorerie de la période	15 746	7 221	6 793
Trésorerie à l'ouverture	19 451	12 230	5 437
Trésorerie à la clôture	35 197	19 451	12 230

10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La génération de trésorerie liée aux activités opérationnelles en 2017 est en croissance par rapport à 2016 principalement du fait de la croissance de la marge brute d'autofinancement, associée à une diminution du besoin en fonds de roulement.

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Résultat net consolidé	4 818	4 710	413
- Amortissements et provisions *	2 388	1 864	2 382
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(11)	183	(14)
- Variation des impôts différés	158	(786)	40
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	7 354	5 971	2 820
- Incidence de la variation des stocks	44	-	-
- Incidence de la variation des créances	(1 784)	(5 895)	(6 042)
- Incidence de la variation des dettes	2 957	3 824	10 700
- Incidence de la variation des comptes de régularisation	(248)	2 112	1 664
Variation du besoin en fonds de roulement	969	41	6 322
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 323	6 012	9 142

* A l'exclusion des provisions sur actifs circulants

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement ressort à 7.354 K€ sur l'exercice 2017, en nette progression par rapport des deux exercices précédents et traduit la progression de la performance opérationnelle et financière du Groupe et l'effet contributif des croissances externes.

Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

En 2017, le Groupe affiche une variation du besoin en fonds de roulement favorable, traduisant une bonne maîtrise de celui-ci dans un contexte de croissance d'activité.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe a diminué en 2017 de 969 K€ contre une baisse de 41 K€ en 2016. Dans cette dynamique de croissance d'activité, cette variation excédentaire s'explique principalement par :

- La diminution des créances clients pour 1.398 K€, à mettre en lien avec le recours à l'affacturage,
- L'accroissement des autres créances pour 3.182 K€, dont les créances fiscales pour 1.889 K€ (CIR, CICE et Tva Déductible) et les créances cédées non financées pour 744 K€,
- La progression des dettes fournisseurs de 2.910 K€ entre les deux exercices

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les acquisitions d'immobilisations sont détaillées au paragraphe 5.2.1 du présent Document de référence.

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Acquisition d'immobilisations	(6 865)	(3 374)	(2 302)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	538	308	260
Contrat de Liquidité	(100)	-	-
Incidence des variations de périmètres*	(8 022)	(11 289)	(3 655)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(14 449)	(14 355)	(5 697)

* Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'exercice 2017 correspondent aux incidences de variation de périmètres à hauteur de 8.022 K€, effet des acquisitions des sociétés Numvision, Spreading Apps et c+e forum (prix d'acquisition retraité de la trésorerie minorée de la dette attachée correspondant à un étalement du prix à payer), ainsi qu'aux acquisitions d'immobilisations, à hauteur de 6.865 K€. Elles sont principalement composées de frais de développement logiciels activés pour un montant de 2.790 K€, d'immobilisations corporelles pour 1.654 K€ et d'immobilisations financières pour 1.922 K€ (dont prise participation AIM CP pour 460 K€ et participation à l'augmentation de capital de Strategeex à hauteur de 400 K€ et dépôt de garantie BPI pour 300 K€).

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'exercice 2016 correspondent principalement aux incidences de variations de périmètre à hauteur de 11.289 K€, effet des acquisitions

des sociétés iPorta, NC2 et Solo Solution Autonome (prix d'acquisition retraité de la trésorerie minorée de la dette attachée correspondant à un étalement du prix à payer) et dans une moindre mesure aux acquisitions d'immobilisations, à hauteur de 3.374 K€. Elles sont principalement composées de frais de développement logiciels activés pour 2.288 K€ et d'immobilisations financières pour 528 K€.

Les acquisitions d'immobilisation au cours de l'exercice 2015 correspondent aux incidences de variation de périmètres à hauteur de 3.655 K€, effet de l'acquisition du groupe Imalia, (prix d'acquisition retraité de la trésorerie minorée de la dette attachée correspondant à un étalement du prix à payer), ainsi qu'aux acquisitions d'immobilisations, à hauteur de 2.302 K€. Elles sont principalement composées de frais de développement logiciels activés, d'immobilisations corporelles pour 1.327 K€ et d'immobilisations financières pour 607 K€ dont 318 K€ lié liée à la souscription de titres de la société Kalista.

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe a souscrit des emprunts à hauteurs de 4.800 K€ pour financer les opérations de croissance externe, les remboursements d'emprunts se sont élevés à 1 592 K€.

La nette progression des flux de trésorerie liés aux opérations de financement au cours de l'exercice 2016 s'explique par l'augmentation de capital réalisée en juin 2016 ainsi que l'opération de restructuration de la dette financière, se traduisant par un refinancement des dettes existantes y compris celles souscrites en 2016 lors des opérations de croissance externe.

La hausse des flux de trésorerie est d'autant plus nette en 2017, sous l'effet de l'augmentation augmentation de capital de décembre 2017 ainsi que le recours à l'enveloppe du crédit syndiqué dédié au financement des opérations de croissances externes. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 1 618 K€.

En K€	31 12 2017	31 12 2016	31 12 2015
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire net des frais	14 470	8 136	-
Emissions d'emprunts	9 959	16 259	4 800
Remboursements d'emprunts	(1 618)	(7 762)	(1 592)
Actions Propres	(866)	(1 080)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	21 945	15 553	3 208

10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Voir la note 5.11 de l'annexe aux comptes figurant au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Néant.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR

Néant.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'innovation est au cœur des projets logiciels développés par le Groupe dans sa politique d'accompagnement des entreprises clientes vers leur transformation numérique. L'implication du Groupe et les travaux menés en matière de recherche et développement sont présentés au chapitre 6 du présent Document de référence, en particulier aux paragraphes 6.3.1 et 6.3.2 du présent Document de référence.

Le Groupe a engagé des programmes d'innovation sur les nouvelles tendances technologiques (Cloud, mobilité, réseaux sociaux, bigdata et objets connectés). Les principaux projets en cours actuellement sont les suivants :

- **MoovApps** : une plate-forme agile de développement d'applications composites multi-supports,
- **My3D** : une plate-forme collaborative pour l'entreprise industrielle « De la CAO au B2B ».

Pour ces projets le Groupe a obtenu des financements à hauteur de 1 M€ auprès de OSEO/BpiFrance (se reporter au paragraphe 10.1.3 ainsi qu'à la note 5.10 des annexes aux comptes clos le 31 décembre 2015 au chapitre 20 du présent Document de référence).

La Société a obtenu la qualification d'« entreprise innovante » par OSEO en date du 6 mars 2014, qualification renouvelée pour 3 ans le 30 mars 2017.

Au 31 décembre 2017, 100 personnes du Groupe sont affectées à la fonction Recherche et développement. Les montant de dépenses cumulées en charges et en production immobilisée ont atteint 6,9 M€ soit 5.4% du chiffre d'affaires global du Groupe

11.2 CONTRATS DE LICENCE

Les sociétés du Groupe ne sont signataires d'aucun contrat de licence autre que de logiciels d'utilisation bureautique ou de logiciels spécialisés pour les activités de recherche et développement.

11.3 AUTRES TITRES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.3.1 Codes sources déposés

Le Groupe protège les logiciels développés en déposant les codes sources auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). A la date du présent Document de référence les logiciels déposés à l'APP sont les suivants :

Nom du code	Date de dépôt
GED Novaxel	30/10/2015
GED Isoflex	30/10/2015
ISOTOOLS STUDIO BUILDER	30/10/2015
MYPRODUCT	30/10/2015
SMARTREP	30/10/2015
SOBIZZZ	30/10/2015
VDOC DOMINO	30/10/2015
VDOC GED DM	30/10/2015
VDOC PROCESS DOMINO	30/10/2015

11.3.2 Marques et dessins déposés

Le Groupe est propriétaire de 85 marques dont certaines sont des marques fortes, reconnues des professionnels. L'état du portefeuille de marques du Groupe à la date du présent Document de référence est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Marque	Titulaire	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Pays	Détail pays	Date d'échéance
ALIXENCE	VISIATIV	26/07/2011	26/07/2011	11 3 848 537	France		26/07/2021
ALLIATIV	VISIATIV	27/09/2017	19/01/2018	17 4 391 740	France		27/09/2027
ALLIATIV	VISIATIV	10/03/2011	10/03/2011	136 428	Maroc		10/03/2021
ASPRESSO	VISIATIV	29/01/2009	29/01/2009	09 3 625 843	France		29/01/2019
ASPRESSO	VISIATIV	21/04/2009	21/04/2009	1 008 642	International	Suisse, Union Européenne (Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Slovaquie)	21/04/2019
AXEMBLE	VISIATIV	23/06/2009	13/01/2010	595 572	Suisse		23/06/2019
AXEMBLE	VISIATIV	08/09/2000	28/08/2001	001 854 124	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Slovaquie	08/09/2020
CadWare	VISIATIV	02/05/2016	02/05/2016	16 4 269 274	France		02/05/2026
DIAGACTION	VISIATIV	27/12/2011	27/12/2011	11 3 884 651	France		27/12/2021
ENTREPRISE DU FUTUR	VISIATIV	24/04/2017	24/04/2017	184 216	Maroc		24/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR	VISIATIV	05/07/2017	29/12/2017	96 586	OAPI	Burkina Faso, Bénin, Centrafricaine (République), Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo	05/07/2027
ENTREPRISE DU FUTUR	VISIATIV	05/07/2017	29/12/2017	96 587	OAPI	Burkina Faso, Bénin, Centrafricaine (République), Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo	05/07/2027
EVALITIM	VISIATIV	30/07/2003	30/07/2003	03 3 239 094	France		30/07/2013 30/07/2023
FILE CENTER	VISIATIV	28/10/2004	28/10/2004	04 3 321 069	France		28/10/2014 28/10/2024
FRUCTOE	VISIATIV	30/06/2009	30/06/2009	09 3 661 054	France		30/06/2019
GED DE CONFIANCE	VISIATIV	27/12/2006	27/12/2006	06 3 472 089	France		27/12/2016 27/12/2026
GREEN ELECTRONIC DOCUMENT	VISIATIV	25/11/2009	25/11/2009	09 3 693 668	France		25/11/2019
INFLUVENTE	VISIATIV	22/01/2013	22/01/2013	13 3 976 333	France		22/01/2023
ISOFLEX	VISIATIV	31/03/1998	31/03/1998	98 726 535	France		31/03/2008 31/03/2018
ISOTOOLS	VISIATIV	23/02/2001	23/02/2001	01 3 084 717	France		23/02/2011 23/02/2021
ISOTOOLS	VISIATIV	14/02/2014	14/02/2014	1 208 746	International	Suisse	14/02/2024
JUMPQWEST	VISIATIV	27/12/2011	27/12/2011	11 3 884 648	France		27/12/2021
LYNKO	VISIATIV	14/01/2013	10/12/2015	923 090	Canada		10/12/2030
LYNKO	VISIATIV	14/01/2013	12/06/2013	011 485 786	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Slovaquie	14/01/2023
LYNKO	VISIATIV	20/11/2012	20/11/2012	12 3 962 221	France		20/11/2022
LYNKO	VISIATIV	16/01/2013	10/12/2013	TN/E/2013/00099	Tunisie		16/01/2023
LYNKO	VISIATIV	15/01/2013	29/10/2013	4 424 474	Etats Unis d'Amérique		29/10/2023
LYNKO	VISIATIV	02/04/2013	02/04/2013	1 162 679	International	Suisse, Algérie, Russie (Refus total)	02/04/2023
MOOVAPPS	VISIATIV	18/07/2011	18/07/2011	11 3 846 667	France		18/07/2021
MOOVAPPS	VISIATIV	21/04/2017	21/04/2017	1 366 079	International	Suisse, Algérie, Maroc, OAPI (Burkina Faso, Bénin, Centrafricaine (République), Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), Tunisie	21/04/2027

Marque	Titulaire	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Pays	Détail pays	Date d'échéance
my3Dcatalog by axemble	VISIATIV	21/10/2011	21/10/2011	11 3 868 747	France		21/10/2021
MYCAD	VISIATIV	26/09/2016	26/09/2016	16 4 302 086	France		26/09/2026
MYCADPLACE	VISIATIV	26/07/2005	08/08/2006	004 562 971	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovaquie	26/07/2015 26/07/2025
MYCADPLACE	VISIATIV	27/06/2005	27/06/2005	05 3 367 306	France		27/06/2015 27/06/2025
MYCADPLACE	VISIATIV	14/02/2014	14/02/2014	1 203 213	International	Suisse	14/02/2024
MYCADSERVICES	VISIATIV	03/02/2005	30/03/2006	004 270 138	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovaquie	03/02/2015 03/02/2025
MYCADSERVICES	VISIATIV	28/10/2004	28/10/2004	04 3 321 068	France		28/10/2014 28/10/2024
MYCADSERVICES	VISIATIV	14/02/2014	14/02/2014	1 203 212	International	Suisse (Refus total)	14/02/2024
MYNOVAXEL	VISIATIV	20/01/2009	20/01/2009	09 3 623 905	France		20/01/2019
N°1 DE LA GED INTUITIVE	VISIATIV	27/12/2006	27/12/2006	06 3 472 088	France		27/12/2016 27/12/2026
NC2	VISIATIV	31/08/2017	31/08/2017	17 4 385 230	France	Polynésie Française	31/08/2027
NOVAXEL	VISIATIV	12/05/2011	12/05/2011	11 3 830 790	France		12/05/2021
NOVAXEL	VISIATIV	19/05/2011	05/05/2012	TN/E/2011/00846	Tunisie		19/05/2021
NOVAXEL	VISIATIV	28/09/2011	28/09/2011	1 104 964	International	Bénélux, Suisse, Algérie (Refus provisoire), Maroc	28/09/2021
QEEX	VISIATIV	06/12/2010	06/12/2010	10 3 788 175	France		06/12/2020
SMART ENTERPRISE CLUB	VISIATIV	02/09/2014	02/09/2014	14 4 115 191	France		02/09/2024
SoBizz	VISIATIV	14/11/2013	14/11/2013	13 4 047 084	France		14/11/2023
SOLIDWATCH	VISIATIV	19/07/2010	19/07/2010	10 3 754 436	France		19/07/2020
STRATEVIA	VISIATIV	27/12/2011	27/12/2011	11 3 884 716	France		27/12/2021
THINK PAPERLESS	VISIATIV	20/06/2011	20/06/2011	11 3 840 092	France		20/06/2021
Up Numeric	VISIATIV	20/01/2015	07/07/2015	675 267	Suisse		20/01/2025
Up Numeric	VISIATIV	20/01/2015	20/01/2015	15 4 149 814	France		20/01/2025
Up Numérique	VISIATIV	20/01/2015	07/07/2015	675 268	Suisse		20/01/2025
Up Numérique	VISIATIV	20/01/2015	20/01/2015	15 4 149 820	France		20/01/2025
Value as a Software	VISIATIV	03/01/2018	27/04/2018	17 4 416 896	France		03/01/2028
VDoc	VISIATIV	06/08/2012	03/06/2015	905 217	Canada		03/06/2030
VDoc	VISIATIV	08/07/1996	08/07/1996	96 634 219	France		08/07/2006 08/07/2016 08/07/2026
VDoc	VISIATIV	18/10/2012	09/07/2013	4 363 910	Etats Unis d'Amérique		09/07/2023
VDoc	VISIATIV	02/12/1996	02/12/1996	671 570	International	Autriche, Bénélux, Suisse, Algérie, Espagne, Italie, Liechtenstein, Maroc, Monaco, Portugal	02/12/2006 02/12/2016 02/12/2026
VISIATIV	VISIATIV	16/09/2009	16/02/2010	596 884	Suisse		16/09/2019
VISIATIV	VISIATIV	16/09/2009	16/03/2010	008 553 927	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovaquie	16/09/2019
VISIATIV	VISIATIV	16/03/2009	16/03/2009	09 3 636 890	France		16/03/2019
VISIATIV	VISIATIV	06/02/2015	06/02/2015	1 254 683	International	Algérie, Maroc, OAPI (Burkina Faso, Bénin, Centrafricaine (République), Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), Tunisie	06/02/2025

Marque	Titulaire	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Pays	Détail pays	Date d'échéance
	VISIATIV	13/04/2011	19/09/2011	620 423	Suisse		13/04/2021
	VISIATIV	13/04/2011	19/09/2011	009 890 484	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie	13/04/2021
	VISIATIV	02/05/2016	02/05/2016	16 4 269 277	France		02/05/2026
	VISIATIV	24/06/2016	14/09/2016	692 678	Suisse		24/06/2026
	VISIATIV	27/01/2016	27/01/2016	16 4 243 929	France		27/01/2026
	VISIATIV	14/04/2017	14/04/2017	1 361 578	International	Bénélux, Algérie, Maroc, OAPI (Burkina Faso, Bénin, Centrafricaine (République), Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), Tunisie	14/04/2027
	VISIATIV	09/08/2011	09/08/2011	11 3 852 263	France		09/08/2021
	VISIATIV	03/11/2017	20/03/2018	714 244	Suisse		03/11/2027
	VISIATIV	16/03/2009	16/03/2009	09 3 636 885	France		16/03/2019
	VISIATIV	26/09/2016	26/09/2016	16 4 302 091	France		26/09/2026
	VISIATIV	31/08/2017	31/08/2017	17 4 385 244	France	Polynésie Française	31/08/2027
	VISIATIV	04/01/2006	04/01/2006	06 3 401 655	France		04/01/2016 04/01/2026
	VISIATIV	27/07/2017	27/07/2017	17 4 379 420	France		27/07/2027
	VISIATIV	01/04/2011	03/05/2011	614 827	Suisse		01/04/2021
	VISIATIV	20/09/2011	20/09/2011	11 3 860 488	France		20/09/2021
	VISIATIV	15/12/2016	03/05/2017	701 750	Suisse		15/12/2026
	VISIATIV	16/12/2016	16/12/2016	16 4 322 626	France		16/12/2026
	VISIATIV	31/05/2017	31/05/2017	1 368 302	International	Maroc	31/05/2027
	VISIATIV	20/01/2015	07/07/2015	675 246	Suisse		20/01/2025
	VISIATIV	20/01/2015	20/01/2015	15 4 149 825	France		20/01/2025
	VISIATIV	06/02/2015	06/02/2015	1 254 643	International	Suisse, Algérie, Maroc, OAPI (Burkina Faso, Bénin, Centrafricaine (République), Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), Tunisie	06/02/2025
	VISIATIV	16/03/2009	16/03/2009	09 3 636 888	France		16/03/2019

12 TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Fort de l'atteinte de son objectif de CA de 100 M€ en 2016 avec un an d'avance, le groupe a annoncé son ambition de viser à nouveau un doublement de CA d'ici 2020 au travers de son plan appelé NEXT100. L'année 2017 à 124 M€ avec des acquisitions significatives en fin d'année ou début 2018 peu ou pas prises en compte montre bien la mise en œuvre de l'ambition stratégique réaffirmée :

- **Franchir le seuil de 200 M€ de chiffre d'affaires en 2020 avec un équilibre entre**
 - o **Une croissance organique moyenne annuelle d'environ 10% en :**
 - Capitalisant sur sa base de clients et en préservant la dynamique de conquête de nouveaux clients ;
 - Optimisant l'organisation commerciale pour distribuer une offre commerciale globale pour l'industrie parmi les plus complètes du marché ;
 - Accélérant la montée en puissance des activités d'édition de logiciels, par la sortie de nouveaux produits et par la dynamique des partenariats.
 - o **La mise en œuvre de la politique de croissance externe :**
 - A l'international au travers de revendeurs SOLIDWORKS ;
 - En France plutôt par l'acquisition de briques applicatives dans le secteur des logiciels collaboratifs pour compléter la plateforme Moovapps ;
 - De métiers complémentaires en termes de Transformation Numérique pour les PME/ETI essentiellement comme en 2017 avec le rapid manufacturing ou le conseil en innovation
- **Continuer à faire progresser le taux de rentabilité opérationnelle pour se rapprocher des meilleurs dans nos deux métiers :**
 - o **D'environ 8 à 10%, dans l'intégration** par un travail sur le Mix produits, la fidélisation des clients et l'accroissement de canaux de ventes digitaux.
 - o **D'environ 15% dans l'Edition par** l'augmentation des ventes de solutions packagées, la montée en puissance du modèle SaaS favorisant la fidélisation et l'upselling, par une productivité de nos frais R&D par rapport à la croissance des ventes, et le déploiement d'offres complémentaires sur notre parc de 15 000 clients
 - o **Entre 5 et 20% dans les nouveaux métiers 2017**

Le taux de rentabilité opérationnel est défini par le rapport entre le résultat d'exploitation et le chiffre d'affaires.

Une attention particulière sera portée sur la poursuite de l'intégration des sociétés acquises et l'accélération du développement du pôle Edition (qui pèsera plus de 20M€ de CA) afin de construire un Groupe avec des rentabilités par métiers conformes à celles des acteurs les plus performants du secteur. Ces leviers seront pilotés au niveau du Groupe et par entité organisationnelle par les dirigeants opérationnels avec un souci de fiabilité des prévisions et de bonne gouvernance.

Compte tenu des opérations de croissance externe réalisées entre 2015 et 2017, le Groupe est structuré pour son développement d'activité et la poursuite régulière de la croissance de la rentabilité comme ces dernières années.

En 2018, les priorités pour Visiativ seront de continuer à développer le capital clients et de poursuivre l'upselling et le crossselling avec les différentes offres proposées par le Groupe. Visiativ développera fortement son activité d'édition de plateformes collaboratives innovantes. Enfin, le Groupe compte saisir de nouvelles opportunités de croissance externe, tant dans le domaine de l'intégration, en acquérant par exemple des intégrateurs de Dassault Systèmes en Europe, soit dans le domaine de l'Edition, pour compléter les applications disponibles à la carte sur sa plateforme Moovapps ou de nouveaux moteurs technologiques. L'objectif est de doubler cette activité d'Edition dans les années à venir.

12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

Non applicable

12.3 PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Communiqué de Presse du 19 janvier 2018

Lyon, le 19 janvier 2018 - 18h00. Le groupe Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes, annonce la finalisation du rachat par Alliativ, société holding détenue par les deux fondateurs dirigeants Laurent Fiard et Christian Donzel, des 450 660 ADP 2012 (Action à Dividende Prioritaire) gérées par Audacia, représentant 11,2% du capital de Visiativ. A l'issue de cette opération, Alliativ détient désormais 25,8% du capital social de Visiativ. Le capital social de Visiativ demeure contrôlé, avec un concert qui totalise 48,3% du capital et 53,9% des droits de vote (54,7% des droits de vote exerçables).

Communiqué de Presse du 30 janvier 2018

Lyon, le 30 janvier 2018 – 7h30. Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes, annonce un chiffre d'affaires consolidé 2017 de 124,4 M€, en croissance de +17% dont +4% en organique, conforme à l'objectif de ventes annuelles comprises entre 120 M€ et 125 M€.

Communiqué de Presse du 31 janvier 2018

Lyon, le 31 janvier 2018. Visiativ, éditeur et intégrateur de logiciels innovants, complète son offre B to B spécifique à l'e-commerce et aux relations clients, en ajoutant une brique complémentaire à sa plateforme Moovapps, avec le lancement de deux nouvelles applications orientées métier : Moovapps eMarketing et Moovapps Loyalty.

Communiqué de Presse du 20 février 2018

Lyon, le 20 février 2018. Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes annonce les nominations de Pascal BOTTET en tant que Directeur Business International et de Vincent COELHO au poste de Directeur du pôle Retail.

À travers ces nominations, il s'agit pour le Groupe d'aligner son organisation avec son plan stratégique Next100. Pour réaliser son ambition de dépasser 200 M€ de chiffre d'affaires à l'horizon 2020, Visiativ souhaite se transformer en « Smart Enterprise », c'est-à-dire mobiliser l'énergie et l'intelligence collective de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs afin d'engager le groupe dans une dynamique encore plus efficace et innovante.

Communiqué de Presse du 28 février 2018

Lyon, le 28 février 2018 – 18h00. Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes, poursuit sa stratégie d'acquisitions ciblées et créatrices de valeur, conformément aux objectifs du plan stratégique Next100. Le Groupe annonce ainsi avoir signé une lettre d'intention en vue de l'acquisition d'un distributeur indépendant des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes, basé à l'international. Visiativ a également finalisé l'acquisition de 70% du capital de la start-up française Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse des données issues de capteurs et objets connectés.

Communiqué de Presse du 7 mars 2018

Limonest, le 7 mars 2018 – DIMO Maint, filiale du Groupe DIMO Software, acteur majeur sur le marché international de la gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) avec ses 4000 clients dans plus de 100 pays s'associe à iPorta, filiale du Groupe Visiativ spécialisée dans les plateformes collaboratives adaptées aux métiers de l'immobilier pour proposer une offre fonctionnelle innovante, complète et qui répond aux enjeux des bâtiments intelligents ou Smart Buildings.

Communiqué de Presse du 13 mars 2018

Lyon, le 13 mars 2018 – 7h30. Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes, a réalisé un solide exercice 2017, conforme aux ambitions du plan stratégique Next100, marqué par :

- la forte croissance du pôle Edition (+52%, dont +12% en organique), qui a doublé de taille en 3 ans ;
- la poursuite de la progression de la rentabilité du groupe (7,2% de marge d'EBITDA) ;
- l'exécution du plan stratégique Next100, avec la concrétisation de trois acquisitions ciblées sur les métiers historiques et l'élargissement de l'offre à travers la constitution de deux nouveaux pôles : l'Impression 3D & Rapid manufacturing, et le Conseil en innovation & Transformation numérique.

En 2018, le groupe entend poursuivre sa stratégie vertueuse de croissance rentable, et se fixe un objectif de croissance organique dynamique accompagnée d'une poursuite de la progression de ses résultats.

Communiqué de Presse du 22 mars 2018

Lyon, le 22 mars 2018 – 14h00. À l'occasion du salon GLOBAL INDUSTRIE, Visiativ renforce son pôle Smart Industry et devient intégrateur de la suite DELMIA, de Digital Manufacturing, de Dassault Systèmes. Visiativ enrichit également son catalogue d'applications Moovapps de trois nouvelles applications (my3Dplayer, TechCenter et SmartPart), pour accompagner les industriels dans leur transformation numérique.

Communiqué de Presse du 3 avril 2018

Lyon, le 3 avril 2018 – 18h00. Visiativ annonce la finalisation de l'acquisition du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group. A travers cette opération structurante, Visiativ élargit son offre vers le conseil à forte valeur ajoutée et l'accompagnement des PME/ETI dans le management de leur innovation. En 2017, ABGI Group a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 15 M€, en croissance annuelle organique proche de 15%, et une rentabilité à deux chiffres. Avec ce renforcement de l'activité de Business Consulting, Visiativ accélère la mise en œuvre de modèles économiques innovants et récurrents, et étend sa présence à l'international. Visiativ annonce également la montée à 100% du capital de la société Valla, dédiée aux métiers du Rapid Manufacturing et de l'impression 3D, dans laquelle il avait pris une participation à hauteur de 20% en 2017. Cette accélération témoigne du caractère stratégique et complémentaire de cette nouvelle activité, visant à accompagner les PME et les ETI dans leur transition vers l'industrie 4.0.

Communiqué de Presse du 11 avril 2018

Lyon, le 11 avril 2018 – 18h00. Afin de répondre aux nouveaux enjeux des métiers de l'entreprise de demain, Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes, souhaite proposer plus de 200 applications d'ici 2020 au sein de son catalogue Moovapps. Dans cette perspective, le Groupe annonce le lancement de Moovapps Factory, la plateforme collaborative d'idéation et de conception d'apps pour accélérer la transformation digitale et l'innovation des entreprises. Véritable usine numérique, Moovapps Factory permet d'accélérer le développement d'applications métier, selon un mode "on-demand", en s'appuyant sur une communauté de développeurs de Moovapps en pleine expansion (plus de 100 partenaires réunis lors du lancement).

Dans le but d'accélérer le développement de cette nouvelle plateforme de conception, Visiativ annonce également la signature d'une lettre d'intention en vue d'acquérir 80% du capital de la société Audros Technology, éditeur de solutions dédiées à la gestion des données techniques. Audros a notamment développé des connecteurs permettant de rendre accessibles la plupart des ERP et données techniques depuis des applications externes qui pourront être issues de Moovapps Factory. Enfin, Visiativ enrichit son offre autour des Ressources Humaines et devient actionnaire majoritaire de la start-up Linksoft, éditeur de logiciels.

Communiqué de Presse du 26 avril 2018

Lyon, le 26 avril 2018 – 18h00. Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes, publie un chiffre d'affaires consolidé de 28,9 M€ au 1er trimestre 2018, en croissance de +5%, dont +1% en organique. Pour rappel, le Groupe avait bénéficié l'an dernier de la signature d'une affaire significative à caractère non récurrent en Édition pour un montant de 1 M€.

Communiqué de Presse du 14 mai 2018

Lyon, le 14 mai 2018 – 18h00. Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes, annonce avoir réalisé avec succès un placement privé obligataire de type Euro PP d'un montant de 20 M€. Ce placement a été réalisé par l'émission d'une seule tranche obligataire, remboursable in fine, de maturité 7 ans venant à échéance en mai 2025. Cette opération permet à Visiativ de renforcer sa structure bilancielle, d'allonger la maturité moyenne de son endettement tout en diversifiant sa base de prêteurs auprès d'investisseurs institutionnels de premier rang. Le produit de cette émission sera essentiellement utilisé pour financer des opérations de croissance externe ainsi qu'à des fins générales de développement de l'entreprise dans la perspective du plan stratégique Next100 à travers lequel Visiativ vise 200 M€ de chiffre d'affaires à horizon 2020.

Communiqué de Presse du 16 mai 2018

Lyon, le 16 mai 2018 – 17h40. Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes, est heureux d'annoncer qu'il vient d'intégrer le Label Tech 40. Lancé à l'initiative d'EnterNext en avril 2015, le Label Tech 40 permet de distinguer les PME-ETI européennes les plus innovantes cotées sur les marchés d'Euronext. Le Label Tech 40 regroupe des sociétés emblématiques du secteur Tech1 cotées sur les marchés d'Euronext et opérant dans l'un des domaines d'activité suivants : sciences de la vie, éco-industries et TMT. Le choix des 40 entreprises labellisées est réalisé par un comité d'experts européens indépendants, sur la base de critères de performance économique, financière et boursière. Visiativ, à l'instar des 40 entreprises européennes labellisées « Tech 40 », bénéficiera pendant un an d'un dispositif de promotion et d'accompagnement spécifique, avec un programme d'événements et de roadshows. Le titre Visiativ intègre également l'indice Tech 40, composé exclusivement des valeurs labellisées.

Communiqué de Presse du 14 juin 2018

Lyon, le 14 juin 2018 – 18h00. Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes, annonce avoir finalisé l'acquisition d'Innova Systems, l'un des principaux distributeurs des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Grande-Bretagne. Visiativ a acquis l'intégralité du capital de la société, fondée en 2002 et qui compte 16 salariés. Cette société a généré en 2017 un chiffre d'affaires de 3,8 M£ (4,3 M€), en croissance de 9%, dont près de 60% récurrent avec une bonne rentabilité. Mark Bradford, le Président et co-fondateur d'Innova Systems, restera en fonction et accompagnera Visiativ pour une bonne intégration de la société au sein du Groupe, et plus généralement dans le développement de Visiativ outre-Manche, sur ses autres métiers.

Communiqué de Presse du 18 juillet 2018

Lyon, le 18 juillet 2018 – 18h00. Visiativ annonce la finalisation de l'acquisition de 80% du capital de la société Audros Technology, éditeur pure-player d'applications orientées gestion de données techniques. Consécutivement à l'annonce de l'entrée en négociations exclusives le 11 avril 2018, Visiativ a finalisé la prise de participation majoritaire au capital d'Audros Technology. Cette société, basée à Lyon, regroupe 25 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 3 M€ en 2017, dont 15% à l'international. Cette acquisition vient renforcer le coeur technologique de la plateforme Moovapps, véritable générateur d'apps. En outre, avec plus de 200 clients PME-PMI et ETI représentant environ 15 000 utilisateurs, la qualité du portefeuille de clients d'Audros Technology offre de nombreuses possibilités de cross-selling pour le Groupe.

Communiqué de Presse du 16 juillet 2018

Lyon, le 16 juillet 2018 – 18h00. Visiativ a réalisé au 1er semestre 2018 un chiffre d'affaires consolidé de 64,1 M€, en progression de +16% dont +2% en croissance organique.

Ce semestre a été marqué par des performances contrastées au sein des différentes activités :

- Un pôle Édition particulièrement dynamique avec une croissance organique de +15% au 2ème trimestre (en accélération par rapport au 1er trimestre de 12% hors affaire significative) ;
- Des activités d'Intégration en progression mais avec des ventes liées à SOLIDWORKS, plus fort contributeur de marge, décevantes dans un marché peu dynamique. À l'inverse, la progression est intéressante sur 3DEXPERIENCE ;
- Les activités de conseil en innovation d'ABGI Group, consolidé depuis le 1er avril, réalisent un très bon premier trimestre sous la bannière Visiativ avec une croissance à deux chiffres (données pro forma).

Parallèlement, Visiativ mène en 2018 un important travail préparatoire pour accompagner sa croissance future (structuration du groupe et consolidation de l'intégration des dernières sociétés acquises). Ces investissements, conjugués à la saisonnalité habituelle du groupe et à un niveau d'activité moins soutenu qu'escompté sur le segment SOLIDWORKS, pèseront sur la performance opérationnelle du 1er semestre qui sera déficitaire, comme habituellement sur un premier semestre à l'exception de 2017.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Non applicable.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration.

Un descriptif résumé des principales stipulations des statuts de la Société figure respectivement aux paragraphes 21.2 et 16.1 du présent Document de référence.

14.1.1 Composition du Conseil d'administration

A ce jour, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
Laurent FIARD	Président	Directeur général	Néant	Assemblée générale du 18 avril 1997	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Christian DONZEL	Administrateur	Directeur général délégué	Néant	statuts constitutifs du 18/04/1994	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Daniel DERDERIAN	Administrateur	Néant	Président de Axelliance Président de Squadra Président de Axiome	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Hubert JARICOT	Administrateur indépendant (1)	Néant	Gérant de HLJ Consultants	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Benoît SOURY	Administrateur indépendant (1)	Néant	Directeur général de La Vie Claire	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de Maviflex Directeur général de PIL	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Pascale DUMAS RAVON	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de HP France	AGM du 25 mai 2016	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Sylvie GUINARD (née DOYEN)	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de Thimonnier	AGM du 1er juin 2017	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(1) Le critère d'indépendance des administrateurs se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ces critères du code MiddleNext sont repris dans le règlement intérieur de Visiativ auxquels elle se conforme.

La société SIGEFI, représentée par Monsieur Bertrand RAMBAUD, a été nommé en qualité de censeur au Conseil d'administration le 15 décembre 2017.

Le président-directeur général et le directeur général délégué ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Les adresses professionnelles des autres administrateurs sont les suivantes :

- Daniel DERDERIAN : Immeuble les Topazes, 92 cours Vitton 69456 Lyon
- Hubert JARICOT : 1 Chemin des Brindilles, Le Montaly, 69630 Chaponost
- Benoît SOURY : 1982 Route de Lyon RD 386 - 69700 Montagny

- Anne-Sophie PANSERI : 8-14, rue Vaucanson - 69150 Décines
- Pascale DUMAS : 1 avenue du Canada – 91947 Les Ulis Cedex
- Sylvie GUINARD : 11 Avenue de la Paix, 69650 Saint-Germain-au-Mont-d'Or

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 14.1.4).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

L'expérience professionnelle de Laurent Fiard et Christian Donzel est détaillée au chapitre 6.4.1 du présent Document de référence.

14.1.2 Autres mandats sociaux au 31 décembre 2017

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel	FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) LFI (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) CLINANTES	Administrateur Administrateur Administrateur - Président du CA Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
- En tant que représentant permanent	Néant	Néant
Christian DONZEL - A titre personnel	VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) (Ex-AXEMBLE SUISSE) VISIATIV SOLUTIONS (SAS ex ALIXENCE) FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) CLINANTES	Président Directeur Général Administrateur Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
- En tant que représentant permanent	Néant	Néant

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK APLICIT SCI MIKAB AXELLIANCE SUPPORT SERVICES LOUYSS AXELLIANCE HOLDING KODIAK INVESTISSEMENTS CREDITPRO France CFM U Lugo	Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président
Hubert JARICOT - A titre personnel - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE LES 3 CHENES TROIS CHENES INVEST SCI Montpellas LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CFID Néant	DGD et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Directeur Général Membre du conseil de surveillance Gérant Gérant Gérant Néant
Benoît SOURY	Banque Populaire Loire et Lyonnais APICIL Sommitale	Administrateur Président
Anne-Sophie PANSERI	Immobilière Rhône Alpes groupe Solendi 3F MAVIFLEX PIL ULTRATECH URSSAF Rhône Alpes Keolis ITII Sofineco Green On Lyon CCI et CCIR	Présidente Présidente Directrice Générale Directrice Générale Personne qualifiée au CA Administrateur Administrateur Gérante Administrateur Elue
Pascale DUMAS RAVON	SARL Poliathe SARL LA Foncière Poliathe Secimavi/Ficime	Gérante Gérante Membre Statutaire (syndicat professionnel)
Sylvie Guinard	FIM Essevelis (holding Thimonnier)	Présidente Gérante

14.1.3 Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices mais ayant cessé à ce jour

Nom de l'administrateur	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et devenus caducs à ce jour	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel - En tant que représentant permanent	NOVAXEL (SA) RENOVACT (SAS) INNOCAD (SAS absorbée en 2009 par AXEMBLE) QEEX (SAS) ASPRESSO (SARL) VISIATIV SERVICES (SAS) Néant	Administrateur - Président du Conseil et DG Directeur Général Président Président Gérant Directeur Général Néant
Christian DONZEL - A titre personnel - En tant que représentant permanent	NOVAXEL (SA) RENOVACT (SAS) VISIATIV SERVICES (SAS) PRIMMO (Société civile) Néant	Administrateur - Directeur Général Délégué Président Président Gérant Néant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent	CADESIS SA AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXELLIANCE HOLDING MAISON DES COURTIER ILIATIS NESSEO GROUPE NESSEO HOLDING CADESOF KODIAK INVESTISSEMENTS ASCORE GESTION AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXIOME AXIOME FINANCE SQUADRA	Président directeur général Président directeur général Gérant Président directeur général Président directeur général SAS Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président
Hubert JARICOT	HIJ Finances CFDP EVOLEM	Gérant Administrateur Administrateur
Benoît SOURY	Aéroports de Lyon SA Espace Numérique Entreprise Lyon Investissement & développement Agence de développement économique de Lyon APICIL Sommitale SCI Les Haies	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Gérant
Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)	MEDEF Lyon MEDEF Rhône Alpes IUT Lyon 1 Association 6000 rebonds Centre Paul Roubier	administrateur administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Pascale DUMAS RAVON		
Sylvie GUINARD (née DOYEN)	CETIM	Administrateur

14.1.4 Biographies des administrateurs

- **Laurent FIARD, président-directeur général** : se reporter au paragraphe 6.4.1
- **Christian DONZEL, Directeur général délégué** : se reporter au paragraphe 6.4.1
- **Daniel DERDERIAN, administrateur**

Daniel Derderian est président fondateur de la société Axelliance Groupe, spécialiste en courtage d'assurance (250 personnes, 300 M€ de primes encaissées, 55 M€ de chiffre d'affaires), en France et en Espagne. Il dirige par ailleurs la société de services informatiques Nesseo Group. Auparavant il a créé et dirigé de 1996 à 2006 le groupe de services informatiques Groupe Diwan, coté sur le marché Alternext à Paris puis cédé en 2006 à France Télécom. De 1990 à 1996 il a dirigé Citra Informatique, société de services informatiques pour les administrateurs de biens. Daniel est par ailleurs président de la Chambre de procédures collectives du Tribunal de commerce de Lyon. Il est diplômé de l'IAE de Montpellier et titulaire d'un Executive MBA de HEC/CPA.

- **Hubert JARICOT, administrateur indépendant**

Hubert Jaricot a débuté sa carrière en tant que responsable de missions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes chez Safigec, avant de rejoindre le groupe Distriborg en 1985 en tant que responsable financier puis Directeur Financier jusqu'en 2000. Il a notamment été membre du comité stratégique et administrateur de filiales de ce groupe, qui a réalisé son introduction en bourse en 1987 et a été cédé à Wessanen (Pays-Bas) en 2000. Hubert a ensuite été directeur général d'Evolem (capital développement) pendant 2 ans. Depuis 2002, il est gérant de HLJ consultants, une société spécialisée dans le conseil aux PME (accompagnement stratégique et opérations financières).

Hubert est diplômé de l'IHFI (Institut de Haute Finance) de Paris, titulaire d'un DECS (Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures) et diplômé du CPA (Centre de Perfectionnement aux Affaires, devenu Executive MBA de l'EM Lyon).

- **Benoit SOURY, administrateur indépendant**

Benoît Soury a démarré sa carrière en tant que Directeur des Comptoirs Irlandais (distribution de produits d'Irlande). Benoît a ensuite été directeur général de Biscoval (distribution de produits sucrés) pendant 4 ans. En 1994, il devient directeur de division de Distriborg Groupe à Lyon (distribution de produits diététiques et biologiques) et est alors également membre du comité de direction du groupe. Depuis 2001, il est directeur général et associé de La Vie Claire (distribution de produits biologiques et diététiques, CA de 220 M€, 600 salariés) à Lyon.

Benoît est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion en 1987.

- **Anne-Sophie PANSERI, administrateur indépendant**

Anne-Sophie Panseri a débuté sa carrière en tant que responsable marketing chez Mavil pendant 8 ans, puis a été responsable de la production chez Fil et Maviflex de 1997 à 2000. Elle est depuis 2000 présidente de Maviflex et gère principalement les activités Finance, Production et Achats. Anne-Sophie dirige également deux sociétés : PIL (Peinture Industrielle Lyonnaise) en tant que directeur général

depuis 2002 et Green On Lyon (Location de flotte de vélos à assistance électrique pour les salariés du privé) en tant que dirigeante depuis 2010.

Anne-Sophie est diplômée d'une maîtrise en information et communication à Lyon III en 1989.

- **Pascale DUMAS, administrateur indépendant**

Pascale Dumas est Directrice Générale et Vice-Présidente de HP France. Au cours de sa carrière, elle a acquis une expérience diversifiée de management et de pilotage des opérations dans des environnements très internationaux (HP, Lexmark, Motorola) et pour des clients très diversifiés (industriels en particulier).

Pascale est diplômée de l'Université de la Sorbonne.

- **Sylvie GUINARD, administrateur indépendant**

Sylvie Guinard est Présidente Directrice Générale de l'entreprise THIMONNIER, qui conçoit des solutions d'emballage.

De formation Ingénieur Mécanique puis d'un MBA de l'EM Lyon, Sylvie a une expérience diversifiée de management et de pilotage des opérations industrielles et de R&D.

A ce titre, Sylvie a travaillé sur le programme Ariane V avant de reprendre l'entreprise familiale.

Sylvie est très attachée aux valeurs humaines en particulier dans son entreprise et très impliquée dans la FIM dont elle est Vice-Présidente.

14.2 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président-directeur général et le directeur général délégué qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement et indirectement, de la Société. Voir détail au paragraphe 17.2.

Un conflit d'intérêt potentiel concerne les locaux loués par des sociétés du Groupe aux SCI Partegia, Cliwest et Clinord ainsi que la SCI Primmo, dont le bail a été repris par la SCI Clinantes au 1^{er} Juillet 2015, dans lesquelles certains dirigeants de la Société détiennent des parts et sont le représentant légal :

- Les taux de détention directe sont les suivants :
 - o SCI Partegia : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 13,65% chacun,
 - o SCI Cliwest : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 47,5% chacun,
 - o SCI Clinord : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 47,5% chacun,
 - o SCI 22 : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 47,5% chacun,
 - o SCI PDM : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 33% chacun,
 - o SCI Clinantes : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 30% chacun.
- Les représentants légaux sont les suivants :
 - o SCI Partegia : M. Christian Donzel est représentant légal,
 - o SCI Cliwest : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
 - o SCI Clinord : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,

- SCI 22 : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
- SCI PDM : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
- SCI Clinantes : M. Christian Donzel est représentant légal.

Sur les conditions des baux commerciaux avec ces sociétés se reporter au paragraphe 8.1.1 du présent Document de référence.

Au titre de l'exercice 2017 les loyers et charges locatives du Groupe versés à la SCI Partegia ont représenté 358 K€, 77 K€ à la SCI Clinantes, 86 K€ pour la SCI Clinord, 391 K€ pour la Cliwest, 260 K€ pour la SCI 22 et 127 K€ pour la SCI PDM.

La Société a demandé un avis d'expert immobilier sur la valeur locative des locaux loués par ces sociétés à des sociétés du Groupe (qui a été réalisé en janvier 2014) et en a conclu que les loyers pratiqués sont en conformité avec le prix de marché. Le montant des loyers n'a pas évolué significativement depuis l'avis d'expert.

Par ailleurs un des administrateurs, M. Daniel Derderian, dirige la société Axelliance, prestataire en assurances pour le Groupe pour un montant de 170 K€ au titre de l'exercice 2017.

A la connaissance de la Société, et à l'exclusion de ce qui précède, il n'existe à la date du présent Document de référence aucun autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts, ni aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital social, sous réserve des stipulations du Pacte insérées au paragraphe 18.4 ci-après.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie en se référant à la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 ».

Tableau n°1

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE, BSA /Stock-options attribués à chaque dirigeant mandataire social			
	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
VISIATIV - Président-directeur général			
Laurent FIARD			
Rémunération due au titre de l'exercice	339 011 €	338 106 €	338 316 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
TOTAL	339 011 €	338 106 €	338 316 €
VISIATIV - Directeur général délégué			
Christian DONZEL			
Rémunération due au titre de l'exercice	338 513 €	337 791 €	338 316 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
TOTAL	338 513 €	337 791 €	338 316 €

Tableau n°2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social						
	Exercice clos le 31 décembre 2017		Exercice clos le 31 décembre 2016		Exercice clos le 31 décembre 2015	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
VISIATIV - Président-directeur général						
Laurent FIARD						
Rémunération fixe annuelle	223 186 €	223 186 €	223 191 €	223 191 €	223 037 €	223 037 €
Rémunération variable annuelle (1)	35 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle (2)	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence (3)	-	32 833 €	32 104 €	32 008 €	32 784 €	-
Avantage en nature Véhicule	6 383 €	6 383 €	6 383 €	6 383 €	6 383 €	6 383 €
Avantage en nature CSG Chômage	11 609 €	11 609 €	11 428 €	11 428 €	11 112 €	11 112 €
TOTAL	276 178 €	339 011 €	338 106 €	338 010 €	338 316 €	240 532 €
VISIATIV - Directeur général délégué						
Christian DONZEL						
Rémunération fixe annuelle	232 092 €	232 092 €	232 099 €	232 099 €	231 944 €	231 944 €
Rémunération variable annuelle (1)	35 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle (2)	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence (3)	-	32 833 €	32 104 €	32 008 €	32 784 €	-
Avantage en nature Véhicule	8 588 €	8 588 €	8 588 €	8 588 €	8 588 €	8 588 €
TOTAL	275 680 €	338 513 €	337 791 €	337 695 €	338 316 €	240 532 €

(1) Les critères de performance permettant d'obtenir la rémunération variable annuelle ont été fixés par le conseil d'administration. Ils sont basés sur l'atteinte d'un objectif de résultat d'exploitation.

(2) La rémunération exceptionnelle s'explique, pour 2014, par la mise en œuvre des projets stratégiques de partenariat et développement ainsi que la réussite de l'introduction en bourse, étape importante pour le développement et la notoriété du Groupe Visiativ.

(3) Ce poste correspond à la rémunération perçue par M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel au titre de leur fonctions respectives d'administrateur et de président dans la société Axemble Suisse.

Depuis l'exercice 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de porter la rémunération fixe annuelle brute du président-directeur général et du directeur général délégué à 240 K€ chacun. La rémunération fixe antérieure n'avait pas évolué depuis sa détermination en 2007.

D'autre part la prise en charge par la société des cotisations versées au titre du régime d'assurance chômage, type GSC, dont Monsieur Laurent FIARD bénéficie, reste maintenue sans changement.

Tableau n°3

Pour information, lors de son assemblée générale du 1^{er} juin 2017, la Société a décidé d'augmenter l'enveloppe annuelle de jetons de présence, d'un montant global de 24.000 € pour l'ensemble des administrateurs pour l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2017 et pour chacun des exercices ultérieurs.

A titre d'information, les jetons de présence attribués au titre des exercices précédents sont retranscrits dans le tableau suivant :

Tableau de synthèse des jetons de présence attribués à chaque mandataire social non dirigeant			
Administrateurs non dirigeants	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015
Daniel DERDERIAN	4.000 €	4.000 €	2.250 €
Hubert JARICOT	4.000 €	4.000 €	2.250 €
Benoît SOURY	4.000 €	4.000 €	2.250 €
Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)	4.000 €	4.000 €	2.250 €
Pascal DUMAS	4.000 €		

Tableau n°11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Laurent FIARD Président-directeur général Date de 1ère nomination : 18 avril 1997 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014		X		X		X		X
Christian DONZEL Directeur général délégué Date de 1ère nomination : 18/04/1994 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014		X		X		X		X

15.2 SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

15.3 BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Néant.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

La composition détaillée du conseil d'administration figure au paragraphe 14.1.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 6 fois. Le taux de présence moyen des administrateurs s'est élevé à 87%.

Par décision en date du 19 octobre 2001, le conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de président et de directeur général et a nommé un directeur général délégué. Ainsi, la Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Laurent Fiard en tant que Président du conseil d'administration et directeur général et par Monsieur Christian Donzel, en tant que directeur général délégué.

16.1.1 Conseil d'administration (article 14 des statuts)

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze (75) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur et sauf le cas où le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent être ou non actionnaires de la Société.

Organisation du conseil – Censeurs (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération et ses éventuels avantages.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, le président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du président, la séance du conseil est présidée par un membre du conseil, désigné à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Un ou deux censeurs, personne physique ou morale, peuvent être désignés par le conseil d'administration pour une durée de six (6) ans renouvelables. Les censeurs remplissent un rôle purement consultatif.

Les censeurs seront invités à participer aux réunions du conseil d'administration et seront convoqués dans le même délai et selon la même forme que les membres du conseil d'administration. Les censeurs pourront participer à toutes les réunions du conseil d'administration et disposeront des mêmes informations que les membres du conseil d'administration. En toute hypothèse, les censeurs ne disposeront pas de droit de vote et, à ce titre, ne participeront pas au vote des décisions du conseil d'administration et leur présence ne sera pas prise en compte dans le calcul du quorum.

Délibérations du conseil (article 16 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société (ou de ses filiales) l'exige, sur la convocation de son président. En outre, le directeur général, ou, lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins de ses membres, peuvent demander au président, qui est lié par cette demande, de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de sept (7) jours, sauf cas d'urgence.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les administrateurs peuvent se faire représenter aux réunions du conseil dans les conditions légales et réglementaires, mais les administrateurs représentés ne sont pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, étant précisé que cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes : nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

En outre, deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 17 des statuts)

Outre les pouvoirs propres qui lui sont réservés par la loi, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

Le conseil d'administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples. Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans le délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

Pouvoirs du président du conseil d'administration (article 18 des statuts)

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

16.1.2 Direction générale (article 19 des statuts)

Modalités d'exercice

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration fixe la durée de l'option, la décision du conseil sur ce point restant, en tout état de cause, valable jusqu'à décision contraire. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Directeur général

Le directeur général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du directeur général est déterminée par le conseil au moment de la nomination. Cependant, si le directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Lorsque le directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le conseil d'administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq (5).

La limite d'âge est fixée à soixante-quinze (75) ans. Lorsqu'un directeur général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE

A la date du présent Document de référence, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages

16.3 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, dont une nouvelle version a été publiée en septembre 2016. Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration a été informé des modifications issues de cette nouvelle version et a décidé de refondre dans son intégralité son règlement intérieur et de l'adopter dans le conseil d'administration d'arrêté des comptes du 17 mars 2017.

Le Conseil a, en outre, décidé d'ajuster et de compléter les positions prises par la Société à ce titre et contenues dans le Document de Référence 2017.

Les dispositifs qui pourront, le cas échéant, être mis en place dans ce cadre, seront adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2016)	Table de concordance avec la précédente version (1)	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
I. Le pouvoir de surveillance					
R1 : Déontologie des membres du Conseil	Anciennement R7	X			
R2 : Conflits d'intérêts	Nouvelle	X			
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants	Anciennement R8	X			
R4 : Information des membres du Conseil	Anciennement R11	X			

R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	Anciennement R13	X			
R6 : Mise en place de Comités	Anciennement R12				X
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Anciennement R6	X			
R8 : Choix de chaque administrateur	Anciennement R9	X			
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	Anciennement R10	X			
R10 : Rémunération de l'administrateur	Anciennement R14	X			
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Anciennement R15	X			
R12 : Relation avec les actionnaires	Nouvelle	X			
II. Le pouvoir exécutif					
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Anciennement R2	X			
R14 : Préparation de la succession des dirigeants	Nouvelle	X			
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	Anciennement R1	X			
R16 : Indemnités de départ	Anciennement R3		X		
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	Anciennement R4		X		
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Anciennement R5		X		
R19 : Revue des points de vigilance	Nouvelle	X			

(1) Pour bien suivre les adaptations apportées par la version révisée du Code, le présent tableau contient la présente colonne de concordance, laquelle mentionne les anciens référentiels des diverses recommandations contenues dans la précédente version du Code et les nouvelles recommandations issues de la version 2016.

Compte tenu de la densité des sujets à l'ordre du jour des conseils durant l'année 2017, le Conseil n'a pas pu statuer sur l'adoption des recommandations R16, R17 et R18 – ces recommandations devraient être mises à l'ordre du jour des prochains conseils à ternir dans le courant de l'année 2018. En l'absence de comités spécifiques, les missions seront assumées par le conseil d'administration.

16.4 CONTROLE INTERNE

La Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Pour les besoins du présent Document de référence, une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Informations Comptables et Financières

La tenue de la comptabilité de la Société est régie par le code de commerce, et plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général. Dans ce cadre, outre les documents obligatoires, sont établis :

- une situation mensuelle du chiffre d'affaires, des marges commerciales et du carnet de commandes ;
- des états financiers de gestion trimestriels ;
- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- un reporting mensuel des créances clients échues ;
- un reporting mensuel des effectifs.

Un expert-comptable missionné, le cabinet Odiceo, intervient lors de l'établissement des comptes annuels.

Procédures

Gestion, Finance et Capital Humain

Outre les procédures de reporting rappelées ci avant, certaines procédures ont été mises en place de façon itératives, sans pour autant faire l'objet d'un guide procédure écrit.

Il s'agit notamment des procédures de facturation client, de passation de commandes, de règlement fournisseurs et de recrutement.

De façon générale, ces procédures ont pour objet d'assurer, selon le principe de séparation des tâches, tant la traçabilité et la fiabilité des informations fournies par l'ensemble des services, que la communication de l'information entre les services concernés.

En complément de ces contrôles, la Société a développé des modélisations de contrôles des principaux postes du bilan et du compte de résultat, permettant de valider l'exactitude et la cohérence des informations financières, de repérer et corriger rapidement les éventuelles erreurs.

Sécurité et sauvegarde des données

La sécurité et la sauvegarde des données sont gérées en interne et en co-administration avec une société spécialisée en infrastructures systèmes et réseau.

Toutes les agences et filiales du groupe sont reliées par un réseau virtuel privé (VPN) dont la mise en place et la gestion sont sous-traitées, que ce soit pour la France ou pour l'étranger (Suisse et Maroc).

Un pare-feu est installé à chaque point d'entrée du réseau. Le trafic est filtré en provenance et à destination d'internet.

Les sites Web sensibles du Groupe, comme l'intranet, sont sécurisés par un certificat SSL.
Les fichiers sensibles de type bureautique sont cryptés sur le serveur de fichiers.

L'architecture systèmes est composée de trois serveurs physiques faisant fonctionner environ douze machines virtuelles grâce à la technologie VMWare.

Les sauvegardes des données complètes sont réalisées sur bandes magnétiques LTO quotidiennement. La rétention dans le pool de sauvegarde est de quinze jours. De plus, une sauvegarde mensuelle est effectuée avec une rétention de 6 mois.

Une bande est sortie hebdomadairement et déposée dans un coffre de la banque du Groupe.

D'autre part, dans le cadre d'un plan de reprise d'activités (PRA), toutes les machines virtuelles sont dupliquées (système et données) quotidiennement dans un datacenter externe situé dans la région lyonnaise, ce qui permettrait une reprise d'activités avec une perte de données maximale de 1 jour.

Les règles de contrôle interne qui sont mises en place au sein du Groupe sont définies par la direction générale.

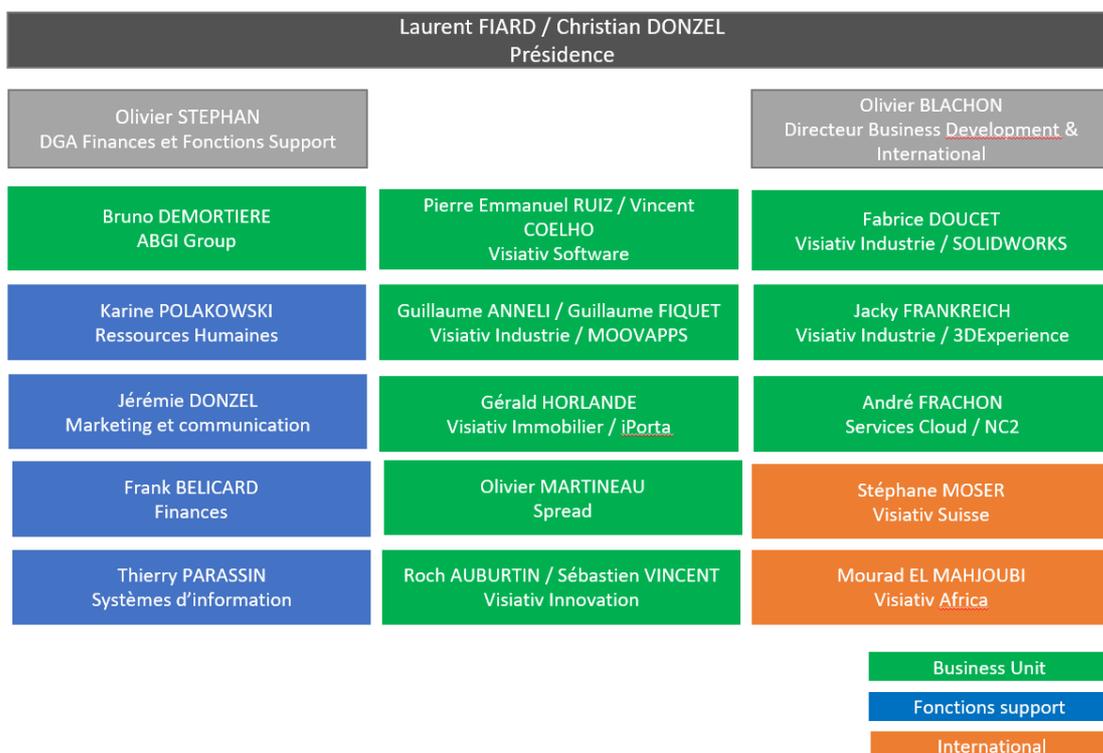
Celles-ci s'inspireront notamment de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers du 9 janvier 2008 telle que modifiée le 22 juillet 2010 (« *Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* ») et viseront notamment à assurer au sein du Groupe :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

17 SALARIES

17.1 RESSOURCES HUMAINES

17.1.1 Organigramme fonctionnel du Groupe



17.1.2 Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif consolidé du Groupe a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	Au 31.12.2017			Au 31.12.2016			Au 31.12.2015		
	TOTAL	dont Edition	dont Intégration	TOTAL	dont Edition	dont Intégration	TOTAL	dont Edition	dont Intégration
Recherche & Développement	100	93	7	88	82	6	74	67	7
Consulting	165	68	97	148	61	87	96	31	65
Formation	45	1	44	38	0	38	30		30
Commerce	141	32	109	123	22	101	116	15	101
Avant Vente	27	7	20	26	7	19	26	5	21
Marketing & télémarketing	58	37	21	44	21	23	38	16	22
Support client	38	12	26	38	12	26	34	8	26
Sous-total	574	250	324	505	205	300	414	142	272
Direction, administration	53			45			37		
Systèmes d'information	22			15			8		
Finance, Comptabilité, Services Généraux	28			25			15		
Marketing	7			14			9		
RH	7			7			5		
Juridique	1			1			1		
TOTAL	692			612			489		

Note : la correspondance avec les classifications d'effectifs présentés note 5.22 du chapitre 20.1 du présent Document de Référence s'explique ainsi :

- la catégorie « Commerce » renvoie aux métiers de Commerce, d'Avant-Vente et de télémarketing ;
- la catégorie « Marketing » renvoie aux métiers de Marketing groupe et Marketing opérationnel ;
- la catégorie « Direction et Administratif » renvoie aux métiers de Direction, administration, de Systèmes d'information, de Finance, Comptabilité, Services Généraux, de RH et de Juridique ;
- la catégorie « Formation/Consulting » aux métiers de Formation, de Consulting et de Support Client.

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

A la date du présent Document de référence, la participation directe et indirecte des membres du Conseil d'administration ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent à ce jour sont les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Valeurs mobilières donnant accès au capital
Laurent FIARD - PDG ⁽¹⁾	302 988	7,52%	-
Christian DONZEL - DGD ⁽¹⁾	278 112	6,91%	-
Daniel DERDERIAN - Administrateur	-	-	-
Hubert JARICOT - Administrateur indépendant	-	-	-
Benoît SOURY - Administrateur indépendant	-	-	-
Anne-Sophie PANSERI - Administrateur indépendant	-	-	-
Sylvie GUINARD - Administrateur indépendant	-	-	-

(1) détention directe et indirecte en retenant pour :

- L. Fiard : ses propres actions et 100% de LFI
- C. Donzel : ses propres actions et 100% de FCDO

Chacun détient par ailleurs 50% de CAL INVEST (24.300 actions Visiativ) et 44,7% de ALLLATIV (1.085.569 actions Visiativ)

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Le Groupe Visiativ a mis en place, en octobre 2014, un plan d'épargne entreprise (PEE), ouvert aux salariés des sociétés françaises présent depuis au moins 3 mois.

17.4 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Les salariés des sociétés du Groupe bénéficient d'un d'accord de participation datant du 10 septembre 2004, les sommes versées à ce titre sont affectées dans un Plan d'Epargne d'Entreprise.

Ils bénéficient de plus d'un accord d'intéressement dont l'objectif est d'intéresser les salariés aux performances économiques de l'entreprise et de la participation. L'accord a été renouvelé en juin 2015 et s'applique aux trois exercices 2015, 2016 et 2017. Il prévoit que 20% du résultat d'exploitation sera redistribué aux salariés entre la participation, l'intéressement et le forfait social sur ceux-ci. Un nouveau contrat d'intéressement sera mis en place au cours de l'année 2018.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-dessous, présente la répartition du capital et des droits de vote à fin juin 2018 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Droits de Vote Théoriques	% droit de vote Théoriques	Droits de Vote Exerçables	% droit de vote Exerçables
Famille Christian DONZEL	278 184	6,9%	415 149	8,8%	415 149	9,0%
Famille Laurent FIARD	303 060	7,5%	464 795	9,9%	464 795	10,0%
CAL INVEST (membre du Concert) ⁽¹⁾	24 300	0,6%	48 600	1,0%	48 600	1,0%
ALLIATIV	1 085 569	27,0%	1 085 569	23,0%	1 085 569	23,4%
Fondateurs (membres du Concert) ⁽¹⁾	1 691 113	42,0%	2 014 113	42,7%	2 014 113	43,5%
Autres Membres du Concert ⁽²⁾	240 910	6,0%	480 758	10,2%	480 758	10,4%
Membres du Concert	1 932 023	48,0%	2 494 871	52,9%	2 494 871	53,9%
FCPE Visiativ Actionnariat	41 876	1,0%	41 876	0,9%	41 876	0,9%
Auto Détention ⁽³⁾	85 070	2,1%	85 070	1,8%		0,0%
Public	1 968 584	48,9%	2 094 272	44,4%	2 094 272	45,2%
TOTAL	4 027 553	100,0%	4 716 089	100,0%	4 631 019	100,0%

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'autodétention à fin Juin 2018.

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'auto détention à fin juin 2018.

Lors d'assemblées spéciales les porteurs d'ADP ont adopté les décisions suivantes :

- le 5 mars 2014, les porteurs des 24.000 ADP 2012-2 ont notamment décidé de convertir leurs ADP en actions ordinaires, à raison d'une ADP pour une action ordinaire, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé,

- le 17 mars 2014, les porteurs des 450.660 ADP 2012 ont, quant à eux, décidé le maintien de leurs ADP, mais ont décidé de supprimer le droit d'information renforcé attaché aux ADP, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

Par conséquent, les actions de préférence à dividende prioritaire ADP2012-2 ont été converties en actions ordinaires et le droit d'information renforcé attaché aux actions de préférence à dividende prioritaire ADP 2012 a été supprimé.

En date du 5 janvier 2018, la société ALLIATIV, substituant les actionnaires principaux de la Société, M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel, a exercé la promesse de vente portant sur la totalité des 450.660 ADP 2012.

En date du 26 janvier 2018, l'Assemblée générale spéciale des porteurs d'ADP 2012 et l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, ont approuvé la conversion des ADP 2012 en actions ordinaires de la Société. Le nombre d'actions constituant le capital social de Visiativ est demeuré inchangé consécutivement à cette opération.

A ce jour, il n'existe donc plus d'ADP 2012 en cours de circulation dans le capital de la Société.

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents de ceux attribués de manière générale aux actionnaires de la Société.

Un droit de vote double est attribué à tout actionnaire justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans dans les conditions précisés au 21.2.3.1 du présent Document de Référence.

Ainsi, depuis la date d'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, chaque actionnaire justifiant d'une inscription nominative de plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date du présent Document de référence, M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel détiennent directement et indirectement 42% du capital, soit un pourcentage susceptible de faire présumer le contrôle de la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce. La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Néanmoins, la composition du conseil d'administration et, plus particulièrement, la présence de quatre administrateurs indépendants, et la volonté de la Société de se conformer à un certain nombre de recommandations du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées Middlednext, visent notamment à ce que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Il existait, un pacte d'actionnaires devenu caduc au jour de l'admission des actions aux négociations des actions sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris. Il a été remplacé par un pacte de concert.

18.4 PACTE DE CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

18.4.1 Concerts

Un pacte de concert a été mis en place le 17 avril 2014, principalement entre les dirigeants, leur groupe familial et leurs holdings d'une part et un groupe de cadres salariés du Groupe Visiativ d'autre part, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un droit de préemption instauré au profit de Laurent Fiard et Christian Donzel en premier rang, puis au profit des autres signataires en second ou troisième rang selon le groupe auquel appartient le cédant ;
- En cas d'offre d'achat portant sur la majorité du capital social de la Société Visiativ acceptée par Laurent Fiard et Christian Donzel, les autres signataires du Pacte s'étant engagés à céder l'intégralité des titres de la Société qu'ils détiendront à l'auteur de l'offre ;
- Une convention de concert a été mise en place par laquelle les signataires déclarent agir de concert vis-à-vis de la Société Visiativ en vue de la mise en œuvre d'une politique commune, conjointe et concertée au sein de cette dernière.

18.4.2 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle et il n'est pas prévu qu'il en soit conclu d'ici l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris.

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans les rapports spéciaux du commissaire aux comptes présentés ci-dessous.

19.1 OPERATIONS INTRA-GROUPE

Se reporter aux paragraphes 7.3 et 19.3 du présent Document de référence.

19.2 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Se reporter au paragraphe 7.3.

19.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2017 et 2016

19.3.1 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2017

A l'assemblée générale de la société VISIATIV,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A. Affiliation à un régime d'assurance chômage

Administrateur concerné : Laurent FIARD

Nature : Monsieur Laurent FIARD, Président-directeur général, est affilié à un régime d'assurance chômage avec prise en charge par la société des cotisations qui sont versées au titre de cette garantie.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant versé au titre de cette assurance chômage, pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, s'élève à 11 609 euros.

B. Contrat de redevance pour utilisation de la marque AXEMBLE

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature : Conformément au contrat de licence de marque en date du 4 juillet 2001 et à l'avenant du 30 décembre 2008, votre société facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE Suisse SA une redevance pour l'utilisation de la marque AXEMBLE.

Suite au changement de la dénomination sociale de ces deux filiales, qui ont adopté respectivement celle de VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE et de VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS (Switzerland), la marque VISIATIV remplace la marque AXEMBLE et un second avenant a été rédigé le 19 décembre 2017 en respectant les nouvelles dénominations. Les autres clauses du contrat sont demeurées inchangées.

La redevance est égale à 2% du chiffre d'affaires hors taxes.

Montant des sommes reçues au cours de l'exercice écoulé : Votre société a facturé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les sommes suivantes :

▪ VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	1 342 198 €
▪ VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS	100 927 €
	<hr/>
	<u>1 443 125 €</u>

C. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de vos filiales

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature : Votre société a conclu des conventions d'abandon de créance assorties de clauses de retour à meilleure fortune avec certaines de ses filiales.

Modalités : Votre société a consenti à abandonner des créances au profit de certaines de ses filiales. Ces abandons de créances étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune activable dans les conditions ci-après :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social.
- La créance renaît à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.
- L'écriture de la reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.
- La clause de retour à meilleure fortune s'appliquera à compter de l'exercice ouvert après l'année de l'abandon et pour une durée de dix (10) ans, en sorte que la reconstitution de la créance pourra intervenir en une ou plusieurs fois. Passé ce délai, plus aucune somme ne pourrait être exigée au titre de la clause de retour à meilleure fortune.
- Le remboursement par les filiales sera effectué sans intérêt.
- En cas de retour à meilleure fortune dans les conditions exposées ci-dessus, les filiales seront tenues de rembourser la créance de votre société dans le mois qui suivra l'approbation, par l'assemblée générale, des comptes de l'exercice qui fera apparaître un bénéfice tel que le retour à meilleure fortune sera réalisé.

Le détail par filiale des clauses de retour à meilleure fortune en cours se présente comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31.12.2017
FEALINX (anc. CADESIS)	2 009	10 ans	31/12/2019	835 593
VISIATIV SOFTWARE	2 009	10 ans	31/12/2019	732 496
VISIATIV SOFTWARE	2 010	10 ans	31/12/2020	238 953
VISIATIV SOLUTIONS	2 010	10 ans	31/12/2020	113 166
FEALINX (anc. CADESIS)	2 010	10 ans	31/12/2020	779 710
VISIATIV SOLUTIONS	2 011	10 ans	31/12/2021	795 472
VISIATIV SOFTWARE	2 011	10 ans	31/12/2021	421 152
VISIATIV SOLUTIONS	2 012	10 ans	31/12/2022	911 707
VISIATIV SOFTWARE	2 012	10 ans	31/12/2022	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2 013	10 ans	31/12/2023	622 882
Total				5 880 917

Aucun abandon de créance n'a été consenti sur l'exercice 2017.

D. Convention d'intégration fiscale

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature : Une convention d'intégration fiscale a été signée entre votre société et ses filiales adhérentes.

Modalités : Le régime s'est poursuivi conformément à la convention, avec l'intégration au 1^{er} janvier 2017 des entités SOLO SERVICES et SOLO SOLUTION AUTONOME, et celle de KALISTA depuis le 1^{er} janvier 2018.

Lyon, le 26 avril 2018

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

AVVENS AUDIT

Dominique VALETTE

Pascal BLANDIN

19.3.2 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article 225-38 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration du 2 décembre 2016.

Contrat de prestations de services avec la société AXEMBLE Suisse

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature et objet : Un contrat de prestations de services a été conclu entre votre société et la société AXEMBLE Suisse.

Des prestations d'assistance financière, administrative, comptable et informatique sont rendues par votre société au profit de la société AXEMBLE Suisse depuis le 1^{er} avril 2010, moyennant une rémunération forfaitaire.

Cette rémunération est révisable, annuellement, par décision conjointe.

Modalités : Aux termes de l'avenant n°6 en date du 28 décembre 2015, votre société avait décidé et inscrit en produits la somme de 278.152 CHF HT pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Aux termes de l'avenant n°7 en date du 29 décembre 2016, votre société a réajusté le montant des prestations à la somme de 429.857 CHF HT pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, soit au taux de conversion, la somme de 392.839 euros.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

E. Affiliation à un régime d'assurance chômage

Administrateur concerné : Laurent FIARD

Nature et objet : Monsieur Laurent FIARD, Président-directeur général, est affilié à un régime d'assurance chômage avec prise en charge par la société des cotisations qui sont versées au titre de cette garantie.

Modalités : Le montant versé au titre de cette assurance chômage, pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, s'élève à 11 428 euros.

F. Contrat de redevance pour utilisation de la marque AXEMBLE

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL, Daniel DERDERIAN, Hubert JARICOT, Anne-Sophie PANSERI, Benoit SOURY

Nature et objet : Conformément au contrat de licence de marque en date du 4 juillet 2001 et à l'avenant du 30 décembre 2008, votre société facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE Suisse SA une redevance pour l'utilisation de la marque AXEMBLE.

Cette redevance est égale à 2% du chiffre d'affaires hors taxes.

Modalités : Votre société a encaissé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les sommes suivantes :

- AXEMBLE.....884 121 €
- AXEMBLE Suisse SA.....111 025 €

995 146€

G. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de vos filiales

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL, Daniel DERDERIAN, Hubert JARICOT, Anne-Sophie PANSERI, Benoit SOURY

Nature et objet : Votre société a conclu des conventions d'abandon de créance assorties de clauses de retour à meilleure fortune avec certaines de ses filiales.

Modalités : Votre société a consenti à abandonner des créances au profit de certaines de ses filiales. Ces abandons de créances étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune activable dans les conditions ci-après :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social.
- La créance renaît à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.
- L'écriture de la reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.
- La clause de retour à meilleure fortune s'appliquera à compter de l'exercice ouvert après l'année de l'abandon et pour une durée de dix (10) ans, en sorte que la reconstitution de la créance pourra intervenir en une ou plusieurs fois. Passé ce délai, plus aucune somme ne pourrait être exigée au titre de la clause de retour à meilleure fortune.
- Le remboursement par les filiales sera effectué sans intérêt.
- En cas de retour à meilleure fortune dans les conditions exposées ci-dessus, les filiales seront tenues de rembourser la créance de votre société dans le mois qui suivra l'approbation, par l'assemblée générale, des comptes de l'exercice qui fera apparaître un bénéfice tel que le retour à meilleure fortune sera réalisé.

Le détail par filiale des clauses de retour à meilleure fortune en cours se présente comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2016
CADESIS	2009	10 ans	31/12/2019	835 593
VISIATIV SOFTWARE	2009	10 ans	31/12/2019	732 496
VISIATIV SOFTWARE	2010	10 ans	31/12/2020	238 953
VISIATIV SOLUTIONS	2010	10 ans	31/12/2020	113 166
CADESIS	2010	10 ans	31/12/2020	779 710
VISIATIV SOLUTIONS	2011	10 ans	31/12/2021	795 472
VISIATIV SOFTWARE	2011	10 ans	31/12/2021	421 152
VISIATIV SOLUTIONS	2012	10 ans	31/12/2022	911 707
VISIATIV SOFTWARE	2012	10 ans	31/12/2022	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	622 882
Totaux				5 880 917

En application de cette convention, un retour à meilleure fortune de la société CADESIS a été constaté en produits pour 32 501 euros en 2016.

H. Convention d'intégration fiscale

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature et objet : Une convention d'intégration fiscale a été signée entre votre société et ses filiales adhérentes.

Modalités : Le régime s'est poursuivi conformément à la convention.

Lyon, le 20 avril 2017

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

AVVENS AUDIT

Dominique VALETTE

Pascal BLANDIN

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANCAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2017

20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017

Bilan consolidé – Actif

VISIATIV		31/12/2017			31/12/2016	31/12/2015
Bilan - Actif en K€	Notes	Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecarts d'acquisition	5.1	39 149	-11 500	27 649	19 916	9 183
Immobilisations incorporelles	5.2	19 535	-13 780	5 755	3 563	1 771
Immobilisations corporelles	5.2	8 418	-4 668	3 750	2 785	969
Immobilisations financières	5.2	4 622	-131	4 491	2 823	2 700
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		71 724	-30 080	41 644	29 087	14 624
Avances et acomptes versés	5.5	1 044		1 044	767	510
Stocks	5.4	12	-1	11	55	0
Créances clients	5.3	28 850	-2 918	25 932	26 879	19 609
Autres créances	5.5	12 571	-163	12 408	9 399	7 885
Impôts différés actif	5.6	2 640		2 640	2 510	1 506
Disponibilités	5.7	35 219		35 219	19 480	12 247
Charges constatées d'avance	5.8	1 172		1 172	755	563
TOTAL ACTIF CIRCULANT		81 509	-3 082	78 426	59 845	42 321
Frais émission d'emprunts à étaler		271		271	315	0
Ecarts de conversion actif		1		1	2	2
TOTAL ACTIF		153 505	-33 162	120 343	89 249	56 946

Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en K€	Notes	31/12/2017	31/12/16	31/12/15
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	5.9	2 411	2 109	1 785
Primes d'émission		35 423	21 455	14 628
Réserves et report à nouveau		-7 842	-11 818	-11 235
Ecart de conversion groupe		342	437	439
Résultat de l'exercice	5.19	4 805	4 393	409
Subventions d'investissements				0
Provisions réglementées				0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE		35 139	16 576	6 025
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		2 395	2 311	3
TOTAL CAPITAUX PROPRES		37 534	18 887	6 028
Provisions pour risques et charges	5.10	1 681	1 636	1 292
Dettes financières	5.11	25 154	16 200	7 649
Avances et acomptes reçus	5.12	311	317	215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.12	24 323	21 371	17 629
Dettes fiscales et sociales	5.12	19 320	18 569	15 029
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.12	1 333	2 054	1 620
Autres dettes	5.12	356	499	518
Impôts différés passif	5.6	484	261	32
Produits constatés d'avance	5.8	9 845	9 455	6 935
TOTAL DETTES		82 808	70 362	50 919
Ecart de conversion passif		0	0	0
TOTAL PASSIF		120 343	89 249	56 946

Compte de résultat consolidé

VISIATIV		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Compte de résultat en K€	Notes			
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	5.14	101 470	87 628	70 478
Prestations de services	5.14	21 605	17 415	11 927
Autres refacturations	5.14	1 315	901	329
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		124 390	105 945	82 734
Autres produits d'exploitation	5.15	6 348	5 763	3 690
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		130 738	111 708	86 424
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	5.16	53 379	47 446	36 910
Variation de stock de marchandises	5.16	28	1	0
Autres achats et charges externes	5.16	19 594	15 565	10 978
Impôts, taxes et versements assimilés	5.16	1 897	1 638	1 188
Frais de personnel	5.16	44 629	38 890	31 828
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.16	2 569	1 604	1 338
Dotations aux provisions et dépréciations	5.16	1 982	1 775	1 581
Autres charges	5.16	240	169	127
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		124 318	107 087	83 950
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 419	4 621	2 474
Produits financiers	5.17	476	96	335
Charges financières	5.17	753	520	528
RESULTAT FINANCIER		-277	-425	-193
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		6 142	4 196	2 281
Produits exceptionnels	5.18	186	542	203
Charges exceptionnelles	5.18	654	430	491
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-468	112	-288
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices		856	-402	560
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		4 818	4 710	1 432
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	4.1	0	0	0
RESULTAT CONSOLIDE		4 818	4 710	413
RESULTAT GROUPE		4 805	4 393	409
RESULTAT HORS GROUPE		13	318	4
Résultat Groupe par action (en euros)				
Résultat Groupe dilué par action (en euros)	5.19	1,20	1,25	0,14
Résultat par action avt dot. Amort. des Écarts d'acquisition (en euros)	5.19	1,20	1,25	0,14

Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Capital		Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres TOTAL
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social							
Montant en K€									
Au 31 décembre 2015	2 975	1 785	14 628	-11 235	439	409	6 026	3	6 028
Affectation du résultat 2015				409		-409	0	-5	-5
Résultat net 2016						4 393	4 393	318	4 710
Augmentation de capital	541	325	7 175				7 500		7 500
BSA convertis en actions							0		0
Emission d'actions (IPO)							0		0
Emission d'actions (FSCPE)							0		0
Diminution de la valeur nominale							0		0
Imputation des frais d'augmentation de capital			-349				-349		-349
Dividendes versés							0	0	0
Contrat de liquidité: actions propres				-991			-991		-991
Ecart de conversion				-1	-2		-3	3	0
Variation de périmètre							0	1 993	1 993
Au 31 décembre 2016	3 516	2 109	21 455	-11 819	437	4 393	16 576	2 311	18 887
Affectation du résultat 2016				4 393		-4 393	0		0
Résultat net 2017						4 805	4 805	13	4 818
Augmentation de capital	502	301	14 766				15 068		15 068
BSA convertis en actions							0		0
Emission d'actions (IPO)							0		0
Emission d'actions (FSCPE)							0		0
Diminution de la valeur nominale							0		0
Imputation des frais d'augmentation de capital			-798				-798		-798
Dividendes versés				1			1	-1	0
Contrat de liquidité: actions propres				-417			-417		-417
Ecart de conversion					-96		-96		-96
Variation de périmètre							0	71	71
Au 31 décembre 2017	4 018	2 411	35 423	-7 842	341	4 805	35 138	2 395	37 533

Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV Tableau de flux de trésorerie en K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie générés par l'exploitation				
Résultat net		4 818	4 710	413
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	4.2	-1 809	-1 204	-1 081
(-) Elimination des amortissements des immobilisation corporelles	4.3	-716	-398	-253
(-) Elimination des amortissements des écarts d'acquisition	4.2	0	0	-1 020
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	4.4	49	-73	97
(-) Dotations provisions (hors provisions clients)	4.11	-1 188	-1 264	-995
(+) Reprises provisions (hors provisions clients)	4.11	1 319	1 075	870
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		11	-183	14
(+) Frais d'emprunts étalement		-44	0	0
(+) Variation des impôts différés	4.7	-158	786	-40
Capacité d'autofinancement		7 354	5 971	2 820
(-) Variation du besoin en fonds de roulement net		969	41	6 322
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		8 323	6 012	9 142
Flux de trésorerie générés par l'investissement				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4.2	-3 289	-2 401	-1 421
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.3	-1 654	-424	-274
Acquisition d'immobilisations financières	4.4	-1 922	-549	-421
Cession/remboursement d'immobilisations corporelles et financières	4.3/4.4	538	308	74
Contrat de liquidité	4.15	-100	0	0
Dettes sur investissement financier	4.1	-708	433	1 620
Incidence des variations de périmètre	4.1	-7 314	-11 722	-5 275
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-14 449	-14 355	-5 697
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital	4.9	14 270	7 151	0
Augmentation de capital-contribution des minoritaires		200	985	0
Emission d'emprunts	4.14	9 959	16 259	4 800
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	4.14	-1 618	-7 762	-1 592
Actions propres		-866	-1 080	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		21 945	15 553	3 208
Incidence des variations des cours de devises		-73	10	142
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		15 746	7 221	6 793
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	4.9	19 451	12 230	5 437
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	4.9	35 197	19 451	12 230
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		15 746	7 221	6 793

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Stocks	-44	-1	0
Créances clients	-1 398	4 352	3 374
Autres créances	3 182	1 543	2 668
Charges constatées d'avance et Frais d'emprunts	400	61	152
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 910	2 795	6 008
Dettes fiscales et sociales	398	1 432	5 131
Autres dettes	-351	-403	-439
Produits constatés d'avance	152	2 173	1 816
Total Variations	-969	-41	-6 322

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit autour de l'intégration d'outils de CAO et de l'édition de logiciels collaboratifs.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014.

1.2 Evènements marquants de l'exercice 2017

Evolution des participations sur l'exercice 2017

- Augmentation du pourcentage de détention (de 50,82% à 100%) en janvier 2017 dans le capital de KALISTA, spécialisée dans la mise en œuvre technique et logicielle de stratégies merchandising.
- Prise de participation majoritaire (60,03%) dans la société NUMVISION en mai 2017, ayant pour objectif d'ajouter rapidement une brique supplémentaire à la plateforme logicielle Moovapps pour faciliter le travail collaboratif.
- Prise de participation majoritaire (66,51%) dans la société SPREADING APPS en juillet 2017. Cet éditeur développe des outils de « social CRM » et d'automatisation marketing permettant de simplifier et optimiser les interactions clients et prospect en multicanal.
- Création de la filiale VISIATIV 3D PRINTING en novembre 2017, détenue à hauteur de 50,06%, et construite autour d'un accord de distribution des imprimantes 3D de la société HP.
- Acquisition de 100% du capital de la société C+E FORUM en décembre 2017 par la société Visiativ Enterprise Solutions Switzerland (Ex Axemble Suisse). Cette société est l'un des principaux distributeurs des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Suisse alémanique.
- Acquisition du Fond de Commerce de la société Assycad en avril 2017.
- Le coût total des acquisitions ci-dessus s'élève à 8 539 M€ (incluant les frais d'acquisition)
- Fusion par voie d'absorption de la société CADWARE SYSTEMS dans VISIATIV SOLUTION ENTREPRISES (Ex AXEMBLE), avec effet au 1er janvier 2017.

- Evolution des participations des sociétés non consolidées :
 - Prise de participation minoritaire (19,96 %) au capital de société AIM CP en novembre 2017 ;
 - Augmentation du pourcentage de détention de la société LINKSOFT en mars 2017, passant de 27,04 % à 28,89 % ;
 - Augmentation du pourcentage de détention de la société LYNKOA en juin 2017, passant de 29,23% à 100%. Cette société reste non consolidée car non significative ;
 - Prise de participation minoritaire (2,43%) dans la start up GLOWBL en novembre 2017 ;
 - Prise de participation minoritaire (19,05 %) au capital de la société STRATEGEEEX en octobre 2017.

Augmentation de capital par émission d'actions

En date du 11 décembre 2017 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2017, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 25 mai 2016, il a été constaté une augmentation du capital par voie d'offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de 502 259 actions ordinaires nouvelles pour les montants suivants (cf. 5.9.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2017) :

- Capital social 301 K€
- Une prime d'émission de 14 766 K€ avant imputation des frais d'émission s'élevant à 798 K€.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2017

- Conversion des actions de préférence de catégorie « APD 2012 » en actions ordinaires de l'assemblée générale spéciale du 26 janvier 2018 selon les modalités suivantes :
 - A raison d'une action ordinaire nouvelle pour une action de préférence de catégorie « ADP 2012 » ancienne
 - Suppression de l'intégralité des avantages attachés aux actions de préférence de catégorie « ADP 2012 »,
- Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group
- Prise de participation majoritaire (70%) dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data
- Projet d'acquisition d'un distributeur SOLIDWORKS basé en zone non francophone pour accélérer le développement à l'international.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres. Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels.
- le calcul des impôts différés.
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Sociétés	Adresses	31-déc-17		31-déc-16		31-déc-15		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE (EX AXEMBLE)		100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTION	26 rue benoit bennier – 69 260	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VSSB	Charbonnières les bains	51%	51%	51%	51%	NC	NC	IG
I PORTA		51%	51%	51%	51%	NC	NC	IG
VISIATIV 3D PRINTING		50%	50%	NC	NC	NC	NC	IG
VISIATIV HOSTING		76%	76%	76%	76%	NC	NC	IG
CADWARE SYSTEMS		(a)		100%	100%	100%	100%	IG
CADWARE	33 rue du Saule Trapu - 91300	(b)		(b)		100%	100%	IG
IMALIA	Massy	(b)		(b)		100%	100%	IG
IDEVIA		(c)		(c)		100%	100%	IG
AXEMBLE SUISSE	4 Chemin des Vergers - 2520 La	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE	Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur,	100%	100%	100%	100%	75%	75%	IG
VISIATIV MAROC	Bureau N°11 B - 20100	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	51%	51%	NC	NC	IG
NC2	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	76%	76%	76%	76%	NC	NC	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilherand Granges	100%	100%	100%	100%	NC	NC	IG
NUMVISION	453 chemin de la Farlède, espace DUO, 83500 la seyne sur mer	60%	60%	NC	NC	NC	NC	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	67%	67%	NC	NC	NC	NC	IG
C+E FORUM	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2017 dans Visiativ Solutions entreprise (ex Axemble)

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 dans Cadware Systems

(c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 dans Visiativ Solutions

IG : Intégration Globale

NC : Non consolidée

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- La société NUMVISION a été intégrée dans le périmètre de consolidation en date du 1er juillet 2017 ;
- La société SPREADING APPS a été intégrée dans le périmètre de consolidation en date du 1er juillet 2017 ;
- La société C+E FORUM, détenue par AXEMBLE SUISSE, a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 1er décembre 2017 ;
- La société VISIATIV 3D PRINTING a été intégrée dans le périmètre de consolidation en date du 19 décembre 2017 (détention directe à hauteur de 50.1% et 9.9% via AIM CP).

Sorties de périmètre

Néant.

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2017 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

Sociétés non consolidées (Montants en K€)		% de détention	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2017
GLOWBL (1)	(a)	2%	-162	122	-1 551	250
AIM CP (1)	(b)	20%	741	0	151	460
VALLA (1)	(b)	20%	279	2 426	36	0
SIMLINX		100%	-169	0	-48	93
LINKSOFT (1)	(c)	27%	-78	186	-202	312
LYNKOA (1)	(d)	29%	-84	137	-57	415
STRATEGEEEX (1)	(e)	19%	-460	325	-361	400
FEALINX (Ex-Cadesis) (1)		11%	2 219	4 453	-179	195
SARL SYMEO (1)		1%	924	382	76	6
LE RESEAU HUMAIN		16%	N/C	N/C	N/C	1
STATSH		5%	N/C	N/C	N/C	1
AXEMBLE MAROC (2)		100%	-176	28	-4	0
SOLO SERVICES		100%	45	80	4	100
ISOTOOLS TUNISIE		100%	17	65	9	1

(1): données au 31/12/2016

(2): données au 31/03/2017

- (a) GLOWBL – Prise de participation en fin d'année 2017 à hauteur de 2,43%
- (b) VALLA et AIM CP – Prise de participation en novembre 2017 à hauteur de 19,96% du capital
- (c) LINKSOFT – Augmentation de la prise de participation de 27,04% à 28,89%.
- (d) LYNKOA – Augmentation de la prise de participation de 29,23% à 100%. Société non consolidée car non significative
- (e) STRATEGEEEX - Prise de participation à hauteur de 19,05%

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément au paragraphe 21130 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- **Amortissement des écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition positifs et les fonds de commerces considérés comme des écarts d'acquisition sont inscrits à l'actif immobilisé et ne font plus l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini à compter du 1er janvier 2016 suite à la modification de l'annexe du règlement 99-02.

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- **Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée**

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Le Groupe offre des solutions et applications globales et transversales incluant à la fois les produits intégrés et ceux développés en interne. En conséquence, les écarts d'acquisition ne peuvent être valablement affectés qu'à l'intégralité des actifs du Groupe dans le cadre des tests de dépréciation.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.4 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.5 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.7 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2017, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICES.

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.9 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les concours bancaires ont un caractère momentané n'engendrant pas leur traitement en « financement ».

Les disponibilités liées aux effets du contrat de factor ayant une possibilité de recours sont retraités.

4.10 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.11 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.12 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.21.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Leur actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

4.13 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2017 (cf note 5.11).

4.14 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.15 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2017. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.16 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 5.11.2

Bien que les normes françaises préconisent de les comptabiliser comme des quasi-fonds propres en tant qu'avances conditionnées, choix retenu par la quasi-totalité des autres sociétés du secteur, la Société estime que les montants reçus constituent des dettes, notamment en raison de l'existence d'un calendrier de remboursement et du remboursement des premières échéances déjà réalisé. Ainsi, la société a adopté un traitement différent consistant à les comptabiliser en dettes financières. Les échéanciers de remboursement ainsi que les remboursements déjà réalisés sont par ailleurs indiqués en note 5.11.2

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au

titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constatés d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.17 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de matériel informatique (négoce)
Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce)
Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée.
Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités.
Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service
Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.18 Informations sectorielles

Le Groupe offre des solutions et applications globales et transversales incluant à la fois les produits intégrés et ceux développés en interne.

Malgré la complémentarité et imbrication des offres « Edition » et « Intégration », un suivi interne par métier est réalisé et détaillé en note 5.16.

4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.20 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.21 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur le bilan consolidé

5.1 : Ecarts d'acquisition

- **Au 31 décembre 2017**

ECARTS D'ACQUISITION (Montants en K€)	31/12/2016			Augmentations	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2017
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
Novaxel	1 743	-523	1 220					1 220
Axemble suisse	2 154	-1 537	617				-50	566
Isotools	759	-316	443					443
Alixence	498	-100	398					398
Isoflex	598	-149	450					450
Innocad	440	-220	220					220
Cadware System (Ex Imalia)	6 122	-291	5 831		-5 831			0
Visiativ Africa	156	0	156					156
Kalista	77	0	77			348		424
Solo Solutions	6 418	0	6 418			43		6 461
Iporta	2 283	0	2 283			-14		2 269
NC2	1 794	0	1 794			-14		1 780
Numvision			0			599		599
Spreading Apps			0			1 559		1 559
Visiativ Solution Entreprise (Ex Axemble)			0		5 831			5 831
C+E forum			0			4 022	-1	4 021
Autres écarts d'acquisition	8 494	-8 484	11	1 241				1 251
Total écarts d'acquisition	31 535	-11 619	19 916	1 241	0	6 543	-51	27 649

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir C+E FORUM, SPREADING APPS, NUMVISION, et de l'augmentation du pourcentage de détention de la société KALISTA.

L'augmentation des « Autres écarts d'acquisition » correspond à l'acquisition des fonds de commerce ASSYSCAD et LYNKOA.

- **Test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2017**

Le test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable et la valeur de l'UGT unique a été réalisé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1,5%
- Taux d'actualisation : 11%
- Horizon des prévisions retenues : 5 ans

Les hypothèses ont été préparées à partir des données de business plan du Groupe. Sur la base des hypothèses ci-dessus le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

L'analyse de la sensibilité de la juste valeur des hypothèses clés pour l'UGT unique, prises individuellement, n'entraîneraient pas de dépréciation au 31 décembre 2017.

- **Informations complémentaires liées à l'acquisition des nouvelles entités au 31 décembre 2017**

Les principaux agrégats liés au bilan d'ouverture, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation des nouvelles entités s'établissent comme suit :

(Montants en K€)	NUMVISION	SPREADING APPS	C+E FORUM	Total
Actifs Incorporels Et Corporels	369	353	61	783
Actifs Financiers	5	10		15
Créances Clients	73	200	264	538
Autres Créances	20	150	3	173
Disponibilités	49	147	1 226	1 422
Capitaux Propres	-21	87	973	
Dettes Financières	255	345		600
Dettes Fournisseurs	25	65	75	165
Autres Dettes	257	364	506	1 127
Ecart D'Acquisition	599	1 553	4 022	6 174

A compter de l'entrée des nouvelles entités dans le périmètre VISIATIV, ces acquisitions ont impacté le chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 4 016 K€ et le résultat net de l'ensemble pour 1 051 K€.

Le chiffre d'affaires annualisé sur l'année 2017 des entités acquises en 2017 s'élève à 10 976 K€, pour un résultat net de 1 429 K€.

L'intégration de ces nouvelles entités n'entraîne pas une variation de plus de 25% des postes du tableau de flux de trésorerie. La ligne « Incidence sur le périmètre » du tableau de flux de trésorerie représente le prix d'acquisition de 7 314 K€ retraité de la trésorerie d'ouverture pour un total de 1 422 K€. La dette attachée à ces acquisitions correspond à l'étalement du prix à payer pour un montant de 248 K€.

Ces données financières annualisées présentées ci-dessous, exclusivement à titre d'illustration sont établies afin de donner au lecteur des comptes annuels consolidés une information pertinente de l'impact théorique sur le chiffre d'affaires consolidé et sur le résultat net consolidé et ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouveau groupe qui auraient été obtenus si les opérations étaient intervenues au 1er janvier 2017. Ces informations financières ne tiennent compte d'aucune économie de coût ou d'autres synergies qui pourraient résulter de ces opérations.

5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2017, et 2016.

- **Au 31 décembre 2017**

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Reclassements et mises au rebut	31/12/2017
Frais d'établissement et de développement	428	260		1 037			1 724
Concessions, brevets & droits similaires	13 722	2 986		487		36	17 232
Logiciels	229	2					232
Autres postes d'immobilisations incorporelles	282	41		26	-1		348
Autres immobilisations incorporelles en cours	36					-36	0
Total immobilisations incorporelles	14 698	3 289	0	1 550	-1	0	19 535
Constructions	1 505	93					1 598
Terrains	306						306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	251	5			0		256
Matériel de transport	89	1			0		90
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 206	539		239	-10		2 974
Autres immobilisations corporelles	2 228	1 016	-31	3	-23		3 194
Total immobilisations corporelles	6 585	1 654	-31	242	-33	0	8 418
Autres immobilisations financières	3 004	2 122	-518	15	-2		4 622
Total immobilisations financières	3 004	2 122	-518	15	-2	0	4 622
TOTAL GENERAL	24 287	7 065	-549	1 807	-36	0	32 575

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2016	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2017	Valeurs nettes 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement	201	204		671		1 075	649
Concessions, brevets & droits similaires	10 595	1 517		141		12 253	4 979
Logiciels	153	19				172	59
Autres postes d'immobilisations incorporelles	186	68		26	-1	280	68
Autres immobilisations incorporelles en cours	0					0	0
Total immobilisations incorporelles	11 134	1 809	0	838	-1	13 780	5 755
Constructions	606	92				698	900
Terrains	0					0	306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	120	22				141	115
Matériel de transport	77	5			0	82	8
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 601	310		170	-5	2 076	898
Autres immobilisations corporelles	1 396	287		2	-15	1 671	1 523
Total immobilisations corporelles	3 800	716	0	172	-19	4 668	3 750
Autres immobilisations financières	182		-49		-1	131	4 491
Total immobilisations financières	182	0	-49	0	-1	131	4 491
TOTAL GENERAL	15 116	2 525	-49	1 010	-21	18 580	13 995

En 2017, les acquisitions d'immobilisations financières correspondent principalement à l'acquisition de titres de participation pour 1 422 K€ (dont titres STRATEGEEEX pour 400 K€, GLOWBL pour 250 K€, AIM CP pour 461 K€, LYNKOVA pour 291 K€ et LINKSOFT pour 20 K€).

Les cessions d'immobilisations financières correspondent au remboursement d'emprunts obligataires pour 460 K€.

Le solde en espèce du contrat de liquidité s'élève à 223 K€ contre 95 K€ au 31 décembre 2016.

Les immobilisations financières au 31 décembre 2017 sont principalement composées des titres non consolidés pour 2 327 K€, d'autres titres immobilisés – obligations (463 K€) et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction et de dépôts et cautionnements (environ 1 560 K€).

5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés	28 850	29 334	21 545
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	2 918	2 455	1 936
Total net des créances clients et comptes rattachés	25 932	26 879	19 609

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

5.4 : Stocks

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Matières premières et consommables	8	36	
Marchandises	4	4	
En-cours de production	0	16	
Total stocks brut	12	56	-
Dépréciations des stocks de marchandises	1	1	
Total stocks net	11	55	-

5.5 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2015, 2016 et 2017. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2017		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	28 850	26 497	2 353
Créances sur personnel et organismes sociaux	134	134	
Stock	12	12	
Créance fiscale (1)	8 012	3 964	4 049
Fournisseurs débiteurs	1 044	1 044	
Factor (2)	3 314	3 314	
Comptes courants (3)	877	877	
Autres créances	234	234	
Charges constatées d'avance	1 172	1 172	
Total de l' Actif circulant	43 649	37 247	6 402

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi « CICE » est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2017 s'élève à 665 K€ au niveau du Groupe contre 431 K€ au 31 décembre 2016.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.20.4.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2017, ces créances s'élèvent 3 314 K€, contre 2 570 K€ au 31 décembre 2016.

Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2017

- Linksoft : 470 K€
- AIM CP : 200 K€
- Axemble Maroc : 135 K€, déprécié à 100%
- Le Réseau Humain : 35 K€
- Kalista UK : 28 K€, déprécié à 100%
- Autres : 9 K€

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2017					31/12/2017
	31/12/2016	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	
Provisions sur comptes clients	2 455	860	-427	49	-19	2 918
Provisions sur autres créances	278		-115			163
Total provisions pour dépréciations	2 733	860	-542	49	-19	3 081

5.6 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2017, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré, dont la société VISIATIV est la tête de groupe, sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICE.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 18 032 K€ au 31 décembre 2017 (dont 13 987 K€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33% au 31 décembre 2017. Ce taux diminuera progressivement à compter de 2018 pour atteindre 25% à compter de 2022.

Le taux applicable aux filiales présentes en Suisse s'établit à 25% et à 30% pour les filiales présentes au Maroc.

En 2016, le Groupe a activé une partie de ses déficits fiscaux complémentaires sur la période pour un montant de 991 K€. Ainsi, au 31 décembre 2016, le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 2,4 M€.

Au 31 décembre 2017, aucun déficit complémentaire n'a été activé.

Au 31 décembre 2017, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	4 818	4 707	413
Impôt consolidé	862	888	560
Résultat avant impôt	5 680	5 596	973
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	1 893	1 865	324
Différences permanentes	-729	-562	-136
Activitation du déficit fiscal	0	-991	0
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	-123	692	482
Différences de taux d'imposition	-181	-115	-110
Charge/produit d'impôt du groupe	860	889	561
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>15,1%</i>	<i>15,9%</i>	<i>57,6%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2017 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en Keuros)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Différences temporelles	1 177	941	2 287
Déficits reportables	18 032	17 786	18 978
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	19 208	18 728	21 265
Différences temporelles	1 680	1 200	2 018
Ecart de réévaluation Immobilisations	760	817	0
Dépréciation des comptes courants intragroupe	898		
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	3 339	2 017	2 018
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	15 869	16 711	19 246
Impôts différés non reconnus	-9 401	-9 964	-14 669
Total net des impôts différés	6 468	6 747	4 577

5.7 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilités	35 219	19 480	12 247
Concours bancaires courants (Passif)	-22	-29	-17
Total Trésorerie nette	35 197	19 451	12 230

Les valeurs d'usage sont égales aux valeurs vénales.

5.8 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Locations immobilières	355	300	208
Locations mobilières	176	124	64
Sous-traitance	206	95	75
Assurances	13	8	4
Maintenance informatique	44	77	36
Marketing	177	79	147
Gestion commerciale	25		
Divers	176	73	29
Total des charges constatées d'avance	1 172	755	563

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Issus de la facturation des contrats de maintenance	7 811	7 128	5 690
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	676	652	446
Autres	1 358	1 675	799
Total des produits constatés d'avance	9 845	9 455	6 935

* CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

La hausse des PCA liés à la facturation des contrats de maintenance au 31 décembre 2017 s'explique principalement par l'intégration des croissances externes pour 470 K€ (contre 510 K€ au 31 décembre 2016) ainsi que par l'augmentation de l'activité récurrente.

Les autres PCA sont principalement liés aux prestations de service ainsi qu'à l'Entreprise du futur.

5.9 : Capitaux propres

5.9.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital (en K€)	2 411	2 109	1 785
Nombre d'actions	4 018 077	3 515 818	2 974 692
dont Actions ordinaires	3 567 417	3 065 158	2 524 032
dont Actions de préférences ADP2012-1	450 660	450 660	450 660
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €	0,60 €

Actions de préférences ADP2012

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2012, la société a émis 225 330 actions de préférences ADP2012. En 2014, lors de la diminution du nominal, le nombre d'actions de préférences s'est élevé à 450 660 actions de préférence ADP 2012.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ADP2012 sont :

- Droit à un dividende prioritaire, pour l'exercice clos après le 1^{er} janvier 2018 et pour chacun des exercices suivants.

Ces actions de préférences ont été intégralement converties en actions ordinaires en janvier 2018. (cf. note 1.5).

5.9.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos au 31 décembre 2017, 2016 et 2015.

5.9.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2017

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 décembre 2017 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2017, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 25 mai 2016, il a été constaté une augmentation du capital par voie d'offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Cette augmentation de capital, d'un montant de 301 355,40 €, a été réalisée par l'émission de 502 259 actions ordinaires nouvelles de 0,60 euros de valeur nominale chacune, émises au prix de 30,00 euros par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 15 067 770 euros, soit avec une prime d'émission globale de 14 766 414,60 euros .

Les frais liés à l'émission de ces actions ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 798 031 euros.

5.10 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2017					
	31/12/2016	Dotations	Reprises avec objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Montant fin exercice
Provisions pour pertes de change	2					2
Provisions pour maintenance	1 112	1 125	-1 110		-6	1 120
Provisions pour pensions et obligations similaires	365		-43	61		383
Autres provisions pour risques	158	51	-153	122	-1	177
Total provisions pour risques et charges	1 636	1 175	-1 306	183	-7	1 681

Provisions pour engagements de retraites

Dans le cadre de l'acquisition des entités suivantes (NUMVISION, SPREADING APPS, IMALIA, CADWARE, CADWARE SYSTEMS et IDEVIA) et dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce cédé par Tata Technologies Europe Ltd, les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés tels qu'indemnités de départ à la retraite ont été considérés comme des passifs identifiables comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière, qui ne les comptabilise pas.

A cet effet, au 31 décembre 2017, la provision pour départ à la retraite pour ces entités s'élève à 365 K€ et a été évaluée en utilisant les méthodes actuarielles du groupe VISIATIV pour l'estimation de ses engagements (non provisionnés).

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Autres provisions pour risques

Une provision pour attribution d'actions gratuites de 22 K€ est constatée dans les comptes clos le 31 décembre 2017 afin de prendre en considération la sortie d'actif probable liée à l'attribution définitive des actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition fixée au 15 décembre 2019.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2017.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Contrôle fiscal

Plusieurs sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux au cours des dernières années. Les notifications ne comportaient aucune rectification significative.

5.11 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2017			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	25 036	2 853	12 893	9 290
Emprunts et dettes financières diverses	97	39	57	0
Concours bancaires courants	22	22	0	0
Total des dettes financières	25 154	2 914	12 950	9 290

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

5.11.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2017 :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en K€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2015	7 368
(+) Encaissements post refinancement	6 200
(+) Autres encaissements	10 013
(-) Remboursements pré refinancement	-6 373
(-) Autres remboursements	-1 138
(+) Entrée de périmètre	31
(+/-) Autres mouvements	0
Au 31 décembre 2016	16 101
(+) Encaissement	9 959
(-) Remboursement	-1 618
(+) Entrée de périmètre	593
(+/-) Autres mouvements	0
Au 31 décembre 2017	25 036

Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de 6 200 K€ ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de 16 000 K€ ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de 5 000 K€ ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

A la date du décembre 2016, le prêt portant sur le refinancement de la dette est débloqué pour un montant total de 6 200 K€, réparti comme suit entre les sociétés emprunteuses :

- VISIATIV : 3 350 K€
- VSSB : 1 200 K€
- VISIATIV HOSTING : 1 650 K€

Cet emprunt sera remboursé par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50%.

Au 31 décembre 2017, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV : 2 871 K€
- VSSB : 1 029 K€
- VISIATIV HOSTING : 1 414 K€
- Total de la dette : 5 314 K€

A la date du 31 décembre 2017, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 12 359 K€, dont 5 959 K€ débloqués au titre du présent exercice. Ce crédit sera remboursé en douze échéances semestrielles, pour la première fois le 14 juin 2018. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Emprunts souscrits au cours de l'exercice 2017

La société VISIATIV a souscrit à deux emprunts au cours de l'exercice 2017 :

- Prêt Bpifrance : 2 500 K€ sur une durée de 7 ans au taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.03 points, ayant pour objet le financement du renforcement de la structure financière. Il est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 24 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus ;
- Prêt Bpifrance : 1 500 K€ sur une durée de 7 ans au taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.03 points, ayant pour objet le financement des frais de lancement industriel et commercial. Il est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 24 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus.

Les emprunts Bpifrance ont été garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

Contrat de couverture – garantie de taux plafond

La société VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50%) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50%) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2017 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	5 314 286	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 350 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%				
			VISIATIV HOSTING	14/06/2017	14/03/2022	1 650 000	100%				
Total prêt de Refinancement	5 314 286					6 200 000	100%				
Capex Linéaire	6 179 500	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	52%	3 200 000	3 200 000		
Capex Infine	6 179 500	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	52%				
Total des tirages Capex	12 359 000					6 400 000	52%	3 200 000	3 200 000	0	0

Emprunts souscrits au cours de l'exercice 2016

En 2016, le Groupe VISIATIV a obtenu les emprunts suivants :

- Refinancement de crédits pour 6 200 K€ (cf. détail ci-dessus)
- Ouverture de crédit pour 6 400 K€ (Cf. détail ci-dessus)
- Bpifrance : Prêt à taux zéro de 500 K€ sur une durée de 8 ans, ayant pour objet le financement de la mise au point d'une plateforme de développement d'applications collaboratives à destination des hommes-métiers. Ce prêt est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 36 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus
- Bpifrance : 200 K€ sur une durée de 7 ans au taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.85 points, ayant pour objet le financement du renforcement de la structure financière. Il est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 24 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus
- HSBC : 63 K€ - Prêt de la société FDO dans le cadre du rachat des titres de la société NC2 par VISIATIV HOSTING
- VSSB et VISIATIV HOSTING ont emprunté respectivement 1 200 K€ et 1 650 K€ pour les acquisitions d'I PORTA et NC2. Ces prêts ont été remboursés en intégralité sur la période pour être intégré dans le refinancement du crédit.

Emprunts souscrits au cours de l'exercice 2015

En 2015, le Groupe VISIATIV a obtenu un emprunt de 4 500 K€ pour l'acquisition du groupe IMALIA auprès de :

- Bpifrance : 1 500K€ sur une durée de 7 ans au taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 2 points. Il est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 24 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus ;
- SG et LCL : 1 500 K€ chacun sur une durée de 7 ans, au taux fixe de 1,9%, remboursable en 84 échéances mensuelles à compter du 16 juin 2015.

5.11.2 : Avances remboursables

Les emprunts et dettes financières divers sont principalement composés d'avances remboursables accordées par un organisme public (Coface). L'évolution de ces avances au cours de l'exercice se présente comme suit :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES	COFACE	Avances BpiFrance	Total
Au 31 décembre 2015	33	218	251
(+) Encaissement	46		46
(-) Remboursement	-33	-218	-251
Au 31 décembre 2016	46	0	46
(+/-) Variation de périmètre	12		12
Au 31 décembre 2017	57	0	57

La variation de périmètre correspond à l'intégration de la société NUMVISION.

5.12 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2017			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	311	311		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 323	24 323		
Dettes fiscales et sociales	19 320	19 320		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	8 181	8 181		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	11 140	11 140		
Autres Dettes	1 689	1 689		
<i>Dettes sur immobilisations</i>	1 333	1 333		
<i>Groupe et associés</i>	92	92		
<i>Dettes envers factor</i>	0	0		
<i>Autres dettes</i>	263	263		
Total des dettes d'exploitation	45 643	45 643	0	0
Produits constatés d'avance	9 845	9 845		
Total général	55 489	55 489	0	0

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

5.13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des trois exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs - Factures non parvenues	10 113	7 207	4 761
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 113	7 207	4 761
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	4 927	5 391	6 160
Sécurité sociale et assimilés	1 436	812	1 321
Etat	1 072	884	729
Total des dettes fiscales et sociales	7 435	7 087	8 210
Total général	17 548	14 294	12 971

5.14 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
France	112 558	97 242	75 367
Reste du monde	11 831	8 703	7 368
Total chiffre d'affaires	124 390	105 945	82 734

Le reste du monde est constitué essentiellement de la Suisse et dans une moindre mesure du Maroc.

Le chiffre d'affaires consolidé 2017 de 124,4 M€, est en croissance de +17% dont +4% en organique.

- Conformément à la stratégie du plan Next100, le groupe a poursuivi le renforcement de son pôle Édition qui a plus que doublé de taille en 3 ans. Visiativ dispose désormais, avec la plateforme Moovapps, d'un véritable store d'applications métiers pour permettre aux entreprises de réussir leur transformation numérique. La croissance annuelle de ce pôle s'établit à +54% en données publiées, dont +12% de croissance organique.
- Le pôle Intégration a réalisé un exercice solide, avec une croissance totale de +12%, dont +3% en organique et bénéficie de la consolidation de la société suisse c+e forum en fin d'exercice.

En outre, la part récurrente de l'activité progresse de +21%, plus rapidement que le chiffre d'affaires, pour représenter désormais 59% du revenu total (+2 pts versus 2016). Cet indicateur majeur traduit la transformation des modèles économiques innovants (souscriptions, SaaS) qui représentent plus de 11 M€ de chiffre d'affaires en croissance de +115%, dont +12% en organique.

5.15 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Production stockée	-16	0	0
Production immobilisée	2 790	2 288	1 327
Transferts de charges	848	1 013	781
Reprise de provisions	1 584	1 548	1 130
Crédit d'impôt recherche	1 119	806	430
Subvention d'investissement reconnue en résultat	52	39	4
Autres produits	-29	69	17
Total autres produits d'exploitation	6 348	5 763	3 690

5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Les données ci-dessous sont présentées en K€.

RESULTAT D'EXPLOITATION PAR METIER (Montants en K€)	31/12/2017		31/12/2017	31/12/2016		31/12/2016
	Intégration	Edition	Consolidé	Intégration	Edition	Consolidé
Chiffre d'affaires	102 707	21 683	124 390	91 674	14 271	105 945
Achats	53 866	205	54 071	47 987	211	48 198
Marge brute	48 841	21 478	70 319	43 687	14 060	57 747
Formation, consulting, hotline	12 200	5 152	17 352	9 294	3 987	13 282
R&D	0	6 924	6 924	0	5 431	5 431
Total coûts directs	12 200	12 075	24 275	9 294	9 418	18 712
Marge sur CD en valeur	36 641	9 403	46 044	34 393	4 642	39 035
Coûts de commercialisation	12 712	4 357	17 069	12 389	3 151	15 539
Coûts marketing	3 790	2 221	6 011	3 729	1 321	5 051
Marge sur CC et marketing	20 139	2 824	22 964	18 275	170	18 444
Frais généraux	13 885	3 936	17 821	12 279	2 048	14 327
Coûts calculés - R&D	0	-2 443	-2 443	0	-1 946	-1 946
Coûts calculés - hors R&D	1 050	117	1 167	1 260	182	1 442
Résultat d'exploitation	5 205	1 214	6 419	4 735	-115	4 621

5.17 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Gains de change	53	42	197
Autres produits financiers	6	3	0
Produits financiers de participations	137	51	41
Revenus titres de participation	121	0	
Reprises sur provisions	159	0	97
Total des produits financiers	476	96	335

CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Pertes de change	219	47	72
Dotations provisions financières	0	116	126
Charges d'intérêts	517	357	271
Autres charges financières	17	0	59
Total des charges financières	753	520	528

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie par la variation des taux de change du Franc Suisse (CHF) suite à la politique de la Banque Fédérale Suisse.

5.18 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	20	308	74
Reprise de provisions exceptionnelles	166	35	0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0	38	77
Produits exceptionnels divers	0	161	52
Total des produits exceptionnels	186	542	203

Les produits exceptionnels correspondent principalement à une reprise de provision liée à l'attribution d'action.

Au 31 décembre 2016, les produits exceptionnels sont relatifs à un produit à recevoir de 108 K€ relatif à la refacturation d'un engagement pris avant l'intégration du groupe IMALIA.

Au 31 décembre 2015, les produits exceptionnels divers sont relatifs au boni de liquidation de la société SOBIZZZ (hors Groupe) pour 57 K€.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	31	8	17
Valeur nette comptable des titres cédés	0	126	40
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	28	76	35
Dotations aux provisions exceptionnelles	18	108	0
Autres charges exceptionnelles	578	111	399
Total des charges exceptionnelles	654	430	491

En 2017, les charges exceptionnelles intègrent des litiges commerciaux clos, ainsi que des honoraires non récurrents.

En 2016, les charges exceptionnelles intègrent une provision de 108 K€ relative à la prise en charge d'engagement pris avant l'intégration du groupe Imalia compensé en produit exceptionnel divers.

5.19 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription d'actions (2005) non encore exercés.

Résultat de base par action	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions en circulation	4 018 077	3 515 818
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs	3 543 721	3 266 299
Résultat consolidé (en K€)	4 805	4 393
Résultat de base par action (€/action)	1,20	1,25
Résultat dilué par action (€/action)	1,36	1,34
Résultat par action avt dot. Amort. Des Écarts d'acquisition (€/action)	1,20	1,25

5.20 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES Information (en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
	Autres parties liées	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	256	120	374
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	1 285	306	273
Créances rattachées à des participations	863	198	83
Dettes rattachées à des participations	563	82	4

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 738 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Les rémunérations versées aux deux dirigeants fondateurs de VISIATIV au cours des exercices 2015, 2016 et 2017 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération fixe annuelle	455	455	455
Rémunération variable	130	130	130
Jetons de présence	66	64	66
Avantages en nature Véhicule	15	15	15
Avantages en nature GSC Chômage	12	11	11
TOTAL	678	676	677

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

5.21 : Engagements donnés

5.21.1 : Covenants bancaires

Suite à la mise en place du contrat de syndication bancaire en 2016, la société VISIATIV est soumise au respect des ratios financiers suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31/12/2016	R1 < 1,00	R2 < 3,50
31/12/2017		R2 < 3,00
31/12/2018		R2 < 2,50
31/12/2019		
31/12/2020		
31/12/2021		
31/12/2022		

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio : Dette Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ration de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio : Dettes Financières brutes consolidées / EBE Consolidé

Au 31 décembre 2017, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

5.21.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2017.

5.21.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Benoit Bennier à Charbonnières-les-Bains (69260)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Le bail immobilier consenti pour les locaux situés en Suisse a une durée de cinq années entières et consécutives.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2017 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Ville	Début du bail	Fin de Bail	Durée	Montant annuel du loyer (HT)	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Bail de Lille (Villeneuve d'Ascq)	15/03/2011	14/03/2020	9 ans	13	13	15
Bail de Toulouse	01/09/2008	31/08/2017	9 ans	11	11	19
Bail de Grenoble (Moirans)	15/06/2011	30/06/2017	9 ans	23	35	62
Bail de Paris (Courbevoie)	01/02/2008	31/01/2017	9 ans	12	0	0
Bail de Strasbourg (pr Axemble)	01/03/2008	28/02/2017	9 ans	3	3	3
Bail d'Avignon	01/09/2011	31/08/2020	9 ans	26	26	43
Bail de Bordeaux (Pessac)	01/04/2012	31/03/2021	9 ans	6	1	0
Bail de Nantes (Pt Saint Martin)	01/04/2005	31/03/2017	3 ans	63	63	78
Bail de Bourges	01/12/2012	30/11/2021	9 ans	20	18	0
Bail de Chambéry (lac bourget)	15/09/2005	14/09/2014	9 ans	16	16	26
Bail de la Neuveville (Suisse)	01/10/2008	30/09/2013	5 ans	48	36	0
Bail Ploemeur	01/01/2004	31/12/2012	9 ans	6	6	0
Bail Champs sur Marne	15/09/2012	14/09/2021	9 ans	49	35	0
Bail Aix en Provence	01/07/2008	30/06/2017	9 ans	8	0	0
Bail Saint Martin du Vivier	01/01/2015	31/12/2023	9 ans	14	14	28
Bail Basse Goulaine	14/09/2012	13/09/2021	9 ans	21	15	0
Bail Massy	27/06/2014	26/06/2026	12 ans	117	117	175
Bail Villeneuve d'Asq	16/06/2008	15/06/2017	9 ans	24	24	34
Bail Bron	01/07/2013	30/09/2019	9 ans	26	26	13
Bail St Jean	03/04/2017	30/09/2017	Bail précaire	9	0	0
Bail Paris	01/07/2016	30/06/2017	1 an	23	0	0
Bail Nantes	04/01/2010	03/01/2019	1 an	8	8	0
Bail de Pantin	01/01/2014	31/12/2023	9 ans	28	28	28
Bail Tourcoing	01/01/2014	31/12/2019	9 ans	3	3	3
Bail de Valence	21/10/2016	20/10/2017	1 an	11	9	0
Bail La tour de Salvany	21/10/2016	30/10/2025	9 ans	3	3	3
AIX	01/01/2017	31/12/2025	9 ans	78	104	104
LABEGE	01/05/2016	30/04/2025	9 ans	44	44	14
Paris est (bussy st georges)	01/03/2012	28/02/2021	9 ans	18	3	0
Charbonnières 2 (N°22)	01/10/2016	30/09/2025	9 ans	166	166	124
Charbonnières 2 (N° 24)	17/02/2014	16/02/2023	9 ans	48	48	54
Charbonnières 2 (N°28)	15/09/2011	14/09/2020	9 ans	238	238	406
Charbonnières 1 (N° 26)	01/01/2012	31/12/2021	9 ans	271	271	0
Bail Bordeaux	01/10/2017	30/09/2020	9 ans	6	6	10
Bail Paris Gare de Lyon	14/02/2017	14/02/2020	9 ans	231	231	260
Bail de Casablanca	15/01/2013	15/01/2016	3 ans	108	108	4
Bail d'Aix en Provence	01/12/2008	30/11/2017	9 ans	22	0	0
Bail Schitigheim	01/10/2013	30/09/2022	9 ans	53	53	40
Bail de Guilhrand Granges	01/01/2017	31/12/2019	9 ans	208	208	208
LE PETIT QUEVILLY (76)	01/10/2015	30/09/2018	9 ans	33	50	0
La Seyne sur mer	06/10/2017	05/10/2020	9 ans	7	28	49
Pratteln	31/10/2002	31/12/2018	1 an	6	67	0
Rothenburg	01/01/2017	31/12/2019	3 ans	1	11	11
Frauenfeld	01/04/2010	31/03/2018	1 an	1	3	0
Total				2 131	2 148	1 816

5.21.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 20 743 K€ au 31 décembre 2017, contre 14 320 K€ au 31 décembre 2016, 14 093 K€. Le taux de créances financées est d'environ 42% sur ces deux années.

5.21.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.13. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2017		31/12/2016		31/12/2015	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	1,41%		1,50%		2,15%	
Table de mortalité	INSEE 2017		INSEE 2015		INSEE 2013-2014	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est le suivant :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE NON COMPTABILISES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Montant des engagements	1 628	1 316	921

5.21.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2017 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	2 827	1 390	1 437
Matériel informatique	1 321	493	828
Total de l'engagement	4 148	1 883	2 265

5.21.7 : Autres engagements financiers

1/ Nantissement des titres de VISIATIV SOFTWARE

VISIATIV a souscrit un emprunt de 1.700 K€ auprès du CIC pour le financement de l'acquisition des titres de participation de la société NOVAXEL.

Suite à la fusion de NOVAXEL chez VISIATIV SOFTWARE, la société VISIATIV SOFTWARE a accordé un nantissement de 131 050 actions pour garantir cet emprunt.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son montant. La garantie donnée initialement est ainsi éteinte.

2/ Complément de prix du sous-Groupe IMALIA

Le 16 juin 2015, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société IMALIA pour un montant de 5 793 K€, y compris les frais d'acquisition de ces titres.

Le montant des titres immobilisés comprend des compléments de prix pour un total de 590 K€ dont 190 K€ versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et 200 000 euros versés au cours de l'exercice 2016. Le solde à verser, soit 200 K€, provisionné dans les comptes 2016, a été versé au cours de l'exercice 2017.

3/ Clause de retour à meilleure fortune de la société FEALINX (ex CADESIS) :

- En 2009, la société a abandonné une créance d'un montant de 1 038 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

- la constatation de capitaux propres supérieurs au capital social,
 - la créance renaîtrait à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance,
 - l'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social,
- le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

En application de cette convention, aucun retour à meilleure fortune n'a été constaté sur l'exercice. Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 836 K€, identique au 31 décembre 2016.

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

4/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.11.1 « Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- SOLO SOLUTION AUTONOME

5/ Complément de prix

- SOLO SOLUTION AUTONOME

Le 29 décembre 2016, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME pour un prix de base de 6 400 K€, auquel s'ajouteront deux compléments de prix en cas de réalisation par la société des objectifs ci-après identifiés :

- Un premier complément de prix d'un montant maximum de 750 K€ dû en fonction du montant du résultat d'exploitation que réalisera la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ce complément de prix a effectivement été payé au cours de l'exercice 2017.
- Un second complément de prix d'un montant maximum de 750 K€ dû en fonction du montant du résultat d'exploitation que réalisera la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, payable au plus tard le 31 mars 2018.

Au 31 décembre 2017, le complément de prix restant à payer a été inscrit en titres de participations pour un montant de 750 K€, par le crédit d'un compte de dette sur immobilisations.

- NC2

Le 4 octobre 2016, la société Visiativ Hosting filiale de Visiativ a acquis la totalité des titres de la société NC2 pour un prix de base de 2 800 K€, auquel s'ajouteront deux compléments de prix en cas de réalisation par la société des objectifs ci-après identifiés :

- Un premier complément de prix d'un montant de 50 K€ dû en cas de trésorerie supérieure à 300 K€ au 30 septembre 2016
- Un second complément de prix correspondant à 50% du montant du résultat d'exploitation retraité de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, les compléments de prix ont été inscrits en titres de participations pour un montant de 354K€, par le crédit d'un compte de dette sur immobilisations.

Le paiement du complément de prix est intervenu en 2017

6/ Garanties de passif

- IMALIA

Dans le cadre du rachat des titres de la société IMALIA (devenue CADWARE SYSTEM, puis absorbée par la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES en date du 15 juin 2017), la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 décembre 2014. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 euros, avec application d'une franchise de 30 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 17 juin 2018.

- SOLO SOLUTION AUTONOME

Dans le cadre du rachat des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 décembre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 400 K€, avec application d'une franchise de 40 K€. Cette garantie sera caduque à compter du 31 décembre 2019.

- **NC2**

Dans le cadre du rachat des titres de la société NC2, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 3 octobre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de :

- 600 K€ jusqu'au 31 janvier 2018 ;
- 450 K€ du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2020.

Cette garantie intègre une franchise de 50 K€. Elle sera caduque à compter du 31 décembre 2020.

- **SPREADING APPS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 600 000 euros, étant précisé que ce montant sera réduit de moitié à compter du 1er janvier 2019, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

- **NUMVISION**

Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 275 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2017, puis de 200 000 euros du 1er janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

- **C+E FORUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société C+E FORUM, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 novembre 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 28 novembre 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin trois mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homains, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2019.

La garantie obtenue est plafonnée à 1 800 000 francs suisses et court de la date d'acquisition jusqu'au 31 mars 2019 avec application d'une franchise de 10 000 francs suisse.

Cette garantie a fait l'objet d'un blocage sur un compte séquestre

7/ Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société iPorta), Visiativ Hosting (actionnaire unique de la société NC2), Spreading Apps et Numvision bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires.

L'exercice de ses options est défini dans le calendrier suivant :

	Iporta	NC2	Spreading Apps	Numvision
Période de l'option de vente par les minoritaires	Du 1er mai au 31 juillet 2019 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Du 1er mai au 31 juillet 2020 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	A tout moment
Obligation d'achat par Visiativ	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité - départ de l'entreprise	Du 1er Janvier 2028 au 30 Juin 2028	Du 1er Avril 2022 au 31 Mars 2023

Pour les sociétés VSSB et Visiativ Hosting, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6 M€ pour Iporta et 1,1 M€ pour NC2),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société Spreading Apps, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6 M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société Numvision, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3 M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

5.22 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe ont les suivants :

ETP	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Commerce	191,8	160,9	141,2
Formation/Consulting	222,2	188,1	114,0
Marketing	38,7	26,6	23,8
R&D	93,8	85,9	73,3
Direction et Administratif	87,6	75,4	74,9
Total effectifs moyens	633,9	536,9	427,2

5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital (cf. note 5.8) ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

Cependant, suite à la renégociation de sa dette financière (cf. 5.11) et de ses ouvertures de ligne de crédit, la société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de nous prémunir d'une variation des taux, ces emprunts sont couverts partiellement par un contrat de couverture.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe recourt à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 15 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2017 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2017.

Risque de change

Environ 91% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque à la réalisation de croissance externe

VISIATIV a assuré son développement passé en croissance organique et par des acquisitions successives dans le secteur de l'intégration et de l'édition de logiciels sur le marché français.

Malgré son expérience et sa connaissance du processus, la Société ne peut assurer qu'elle parviendra à intégrer les sociétés, activités qui pourraient être acquises ou le personnel leur étant lié.

VISIATIV ne peut garantir (i) qu'elle dégagera les synergies escomptées, (ii) que les politiques mises en place au sein du Groupe seront maintenues de manière uniforme, (iii) l'absence de passif ou de coûts non prévus, ou (iv) qu'elle sera en mesure de respecter la réglementation applicable à de telles opérations dans un ou plusieurs pays.

Pour limiter les risques associés, VISIATIV prévoit généralement des garanties d'actif et de passif lors de chacune des acquisitions pour couvrir le Groupe de pertes liées à des événements dont l'origine serait antérieure à la date d'acquisition.

Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres sociétés ou activités est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2017						Exercice 2016						Exercice 2015					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en K€)																		
Audit																		
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																		
* Emetteur	32	29%	32	54%			35	52%	29	100%			32	56%	32	89%		
* Filiales intégrées globalement	54	50%	5	8%	49	100%	32	48%			18	100%	25	44%	4	11%	42	100%
> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																		
* Emetteur	23	21%	23	38%														
TOTAL	108	100%	59	100%	49	100%	67	100%	29	100%	18	100%	57	100%	36	100%	42	100%

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA

Non applicable.

20.3 ETATS FINANCIERES HISTORIQUES DE VISIATIV SA

La Société ayant établi des comptes consolidés sur la période de référence, les états financiers individuels historiques de la Société ne sont pas intégrés dans le présent document.

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour les exercices clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société VISIATIV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

▪ *Règles et méthodes comptables :*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.17 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

▪ *Impôts différés :*

La société a procédé à l'activation d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note 4.7 aux états financiers. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions sous-jacentes et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que la note 4.7 aux états financiers donnait une information appropriée.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 26 avril 2018
Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT

DELOITTE & ASSOCIES

Pascal BLANDIN

Dominique VALETTE

20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant.

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

31 décembre 2017.

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES

Publication d'un communiqué de presse le 26 juillet 2018 sur les ventes du groupe au 1^{er} semestre 2018 (cf 12.3 Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice)

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

20.7.2 Politique de distribution de dividendes

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la date d'enregistrement du Document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de du Groupe depuis le 31 décembre 2017.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A ce jour, le capital social de la Société s'élève à 2.417 K€ composé de 4.027.553 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,60 €, entièrement libérées.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 31 mai 2018 a confirmé l'autorisation conférée au Conseil de mettre en place un programme de rachat d'actions. Pendant une durée de 18 mois à compter de cette date, le Conseil d'Administration est ainsi autorisé à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, dans les conditions décrites ci-dessous :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation

Objectifs des rachats d'actions

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options de souscription ou d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ;
- remettre, dans la limite de cinq pour cent (5%) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Prix d'achat maximum : 65 €, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées, l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2018 ayant autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par voie d'annulation des titres auto détenus ensuite de la mise en œuvre du programme de rachat ci-dessus décrit.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société sur le marché organisé Euronext Growth de Euronext Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 31 mai 2018 :

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique et mise en ligne sur le site Internet de la Société).
-

Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Au 30 juin 2018, la Société détenait 85.070 actions propres issues de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, dont 3.232 au titre du contrat de liquidité. La Valeur nominale des actions propres s'élève à 51.042 €, la valeur comptable s'élève est de 2.086.579 €.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A la date du présent Document de référence, il n'existe pas de valeurs mobilières donnant accès à une quote-part du capital.

21.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2017 et du 31 mai 2018 du statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

Objet de la délégation conférée au conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès	26 mois	30 juillet 2020

immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité dans la limite d'un montant nominal maximum de 1.370.000€ (créances : 20.000.000 €)		
Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	26 mois	30 juillet 2020
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (au profit de toute société et/ou fonds d'investissement de capital risque français ou étranger (FCPI, FCPR, FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites "small caps" dans le secteur de l'informatique ou des nouvelles technologies, souhaitant souscrire pour un montant minimum de 100.000 €, (prime d'émission comprise), dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	18 mois	30 novembre 2019
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	26 mois	30 juillet 2020
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale	26 mois	30 juillet 2020
Autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de ses mandataires et/ou de ses salariés, dans la limite de 10% du capital social	38 mois	24 juillet 2019
Autorisation de consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société, conformément à l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social	38 mois	24 juillet 2019
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un PEE, dans la limite de 3% du capital social	26 mois	30 juillet 2020
Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	24 mois	30 mai 2020

Pour mémoire, le tableau ci-après synthétise l'utilisation par le conseil d'administration des délégations de compétences consenties préalablement et utilisées durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Objet de la délégation conférée au conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2017
Utilisation du programme de rachat d'actions par la Société : - programme de liquidité mis en place et tenu par la société Gilbert Dupont	18 mois	30 décembre 2020	

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Montant brut levé	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital Social
18/04/1994	Constitution	38 112 €	250 000 FRF					
09/04/1996	Emission en numéraire	106 714 €	700 000 FRF		1 000		700,00 FRF	1 400 000,00 FRF
29/07/1998	Réduction du capital	-32 014 €	-210 000 FRF		-300	1 700	700,00 FRF	1 190 000,00 FRF
	Réduction du nominal	-116 623 €	-765 000 FRF			1 700	250,00 FRF	425 000,00 FRF
	Emission en numéraire	76 263 €	217 500 FRF	282 750 FRF	870	2 570	250,00 FRF	642 500,00 FRF
	Emission en numéraire	116 585 €	332 500 FRF	432 250 FRF	1 330	3 900	250,00 FRF	975 000,00 FRF
	Emission en numéraire	27 174 €	77 500 FRF	100 750 FRF	310	4 210	250,00 FRF	1 052 500,00 FRF
22/10/1999	Emission en numéraire	58 994 €	168 250 FRF	218 725 FRF	673	4 883	250,00 FRF	1 220 750,00 FRF
	Emission en numéraire	137 420 €	34 500 FRF	866 916 FRF	138	5 021	250,00 FRF	1 255 250,00 FRF
02/10/2000	Emission suite à Fusion par absorption de Actualis Holding	251 427 €	1 649 250 FRF	-	6597	11 618	250,00 FRF	2 904 500,00 FRF
	Emission en rémunération de l'apport Tixinfo	74 548 €	489 000 FRF	-	1 956	13 574	250,00 FRF	3 393 500,00 FRF
	Emission en rémunération de l'apport Black box	38 646 €	253 500 FRF	-	1 014	14 588	250,00 FRF	3 647 000,00 FRF
	Emission en numéraire	4 573 587 €	727 750 FRF	29 273 016 FRF	2 911	17 499	250,00 FRF	4 374 750,00 FRF
	Emission en numéraire	125 691 €	20 000 FRF	804 480 FRF	80	17 579	250,00 FRF	4 394 750,00 FRF
31/10/2000	Emission en numéraire	152 401 €	24 250 FRF	975 432 FRF	97	17 676	250,00 FRF	4 419 000,00 FRF
29/12/2000	Conversion en euros et division du nominal	-	-	-	-	70 704	10,00 €	707 040,00 €
30/06/2001	Emission en numéraire	1 484 740 €	39 450 €	1 445 290,20 €	3 945	74 649	10,00 €	746 490,00 €
25/09/2002	Exercice de BSA	57 240 €	57 240,00 €	-	5 724	80 373	10,00 €	803 730,00 €
17/12/2002	Emission en numéraire	1 496 973 €	144 370,00 €	1 352 602,53 €	14 437	94 810	10,00 €	948 100,00 €
29/04/2009	Emission en numéraire	999 940 €	144 500,00 €	855 440,00 €	14 450	109 260	10,00 €	1 092 600,00 €
05/06/2009	Réduction du capital	-124 800 €	-124 800,00 €	-	-12 480	96 780	10,00 €	967 800,00 €
14/11/2011	Exercice de BSA	10 220 €	10 220,00 €	-	1 022	97 802	10,00 €	978 020,00 €
15/05/2012	Division du nominal par 9	-	-	-	-	880218	1,11 €	978 020,00 €
15/06/2012	Emission en numéraire d'actions de préférence ADP 2012 et ADP 2012-2	2 373 326 €	263 700,00 €	2 109 626,37 €	237 330	1 117 548	1,11 €	1 241 720,00 €
24/02/2014	Exercice de BSA	30 220 €	30 220,00 €	-	27 198	1 144 746	1,11 €	1 271 940,00 €
17/03/2014	Augmentation de capital par incorp. de prime d'émission		101 755,20 €	-		1 144 746	1,20 €	1 373 695,20 €
	Division du nominal par 2					2 289 492	0,60 €	1 373 695,20 €
27/05/2014	Emission en numéraire	7 130 003 €	393 922,80 €	6 736 079,88 €	656 538	2 946 030	0,60 €	1 767 618,00 €
06/10/2014	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	213 245 €	17 197,20 €	196 048,08 €	28 662	2 974 692	0,60 €	1 784 815,20 €
17/06/2016	Emission en numéraire	7 500 006 €	324 675,60 €	7 175 330,86 €	541 126	3 515 818	0,60 €	2 109 490,80 €
11/12/2017	Emission en numéraire	15 067 770 €	301 355,40 €	14 766 415,00 €	502 259	4 018 077	0,60 €	2 410 846,20 €
11/06/2018	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	365 300 €	5 685,60 €	359 614,20 €	9 476	4 027 553	0,60 €	2 416 531,80 €
Total des fonds levés		42 233 108 €						

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital depuis le 31 décembre 2016

A la connaissance de la Société, l'évolution de la répartition du capital se présente comme suit :

- Au 30 juin 2018 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital
Famille Christian DONZEL	278 184	6,9%
Famille Laurent FIARD	303 060	7,5%
CAL INVEST (membre du Concert) ⁽¹⁾	24 300	0,6%
ALLIATIV	1 085 569	27,0%
Fondateurs (membres du Concert) ⁽¹⁾	1 691 113	42,0%
Autres Membres du Concert ⁽²⁾	240 910	6,0%
Membres du Concert	1 932 023	48,0%
FCPE Visiati Actionnariat	41 876	1,0%
Auto Détention ⁽³⁾	85 070	2,1%
Public	1 968 584	48,9%
TOTAL	4 027 553	100,0%

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'autodétention à fin Juin 2018.

- Avant le 31 Décembre 2017

Actionnaires	Fin Juin 2017		31.12.2016		Fin Juin 2016	
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre d'actions	% de capital	Nombre d'actions	% de capital
Famille DONZEL ⁽¹⁾	511 434	14,5%	511 434	14,5%	511 434	14,5%
Famille FIARD ⁽¹⁾	536 310	15,3%	536 310	15,3%	536 310	15,3%
Audacia ⁽³⁾	450 662	12,8%	450 662	12,8%	450 662	12,8%
CAL INVEST (membre du Concert) ⁽¹⁾	24 300	0,7%	24 300	0,7%	24 300	0,7%
Fondateurs (membres du Concert) ⁽¹⁾	1 522 706	43,3%	1 522 706	43,3%	1 522 706	43,3%
CAL INVEST (membre du Concert) ⁽²⁾						
Autres Membres du Concert	252 869	7,2%	270 552	7,7%	291 596	8,3%
Total Membres du Concert	1 775 575	50,5%	1 793 258	51,0%	1 814 302	51,6%
FCPE Visiati Actionnariat	28 500	0,8%	28 500	0,8%	28 500	0,8%
Auto Détention ⁽⁴⁾	79 144	2,3%	79 911	2,3%	38 564	1,1%
Public	1 632 599	46,4%	1 614 149	45,9%	1 634 452	46,5%
TOTAL	3 515 818	100%	3 515 818	100%	3 515 818	100%

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI et 50% de CAL INVEST, C. Donzel : 100% de FCDO et 50% de CAL INVEST).

(2) Les fondateurs Christian DONZEL et Laurent FLARD détenaient chacun 50% de CAL INVEST.

(3) Actions de préférence ADP 2012 gérées par Audacia et assimilées en application des dispositions du 4° du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce du fait de la détention, par les fondateurs, d'une option d'achat exerçable à leur seule initiative pendant la période courant du 1er janvier 2018 au 30 mars 2018

(4) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité.

21.1.8 Nantissement

21.1.8.1 Nantissement de comptes de titres financiers de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe à la date du présent Document de référence, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les titres représentatifs du capital de la Société.

21.1.8.2 Nantissement d'actifs de la Société

A la date du présent Document de référence, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les actifs de la Société n'a été accordé à l'exception de :

- Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire (se reporter aux notes 5.11.1 et 5.21.7 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence), sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- AXEMBLE
- CADWARE SYSTEM
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- SOLO SOLUTION AUTONOME

21.1.8.3 Nantissements levés

Au cours de l'exercice 2015, la Société a procédé à la levée des nantissements suivants :

- Nantissement des titres Visiativ Software

VISIATIV a souscrit un emprunt de 1.700 K€ auprès du CIC pour le financement de l'acquisition des titres de participation de la société NOVAXEL. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son montant. La garantie donnée initialement est ainsi éteinte.

Les emprunts de 332 K€ et de 335 K€, contractés en 2011 pour l'acquisition des titres de la société ISOTOOLS avaient fait l'objet d'un nantissement de la totalité des titres ISOTOOLS. Suite à la dissolution de la société ISOTOOLS par voie de fusion absorption par la société VISIATIV SOFTWARE, de nouvelles garanties ont été données aux banques. Il a été ainsi donné en nantissement un compte spécial d'instruments financiers ouvert par la société VISIATIV SOFTWARE, comprenant 10 487 actions nominatives d'une valeur de 20 euros chacune de ladite société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son montant. La garantie donnée initialement est ainsi éteinte.

- Nantissement du fonds de commerce Axemble sur 1 emprunt souscrit par Axemble :

Un emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son montant. La garantie donnée initialement est ainsi éteinte.

- Nantissement des titres IMALIA

VISIATIV a souscrit trois emprunts de 1 500 K€ auprès de la BPI, du LCL et de la Société Générale, soit un montant total de 4 500 K€, pour le financement de l'acquisition du groupe IMALIA. En garantie de ces emprunts, la société a accordé le nantissement de la totalité des titres détenus sur le groupe IMALIA. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les emprunts souscrits auprès de la Société Générale et du Crédit Lyonnais ont fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de leur montant. Les garanties données initialement sont ainsi éteintes.

- Nantissement des titres de KALISTA

Afin de financer l'opération de prise de participation de la société KALISTA, la société VISIATIV a souscrit un emprunt de 300 K€ auprès de la BNP. Dans le cadre de cet emprunt, la société VISIATIV a affecté en nantissement, au profit de la banque, la totalité des actions lui appartenant dans le capital de la société KALISTA, et ce, en garantie du remboursement dudit emprunt.

Une promesse d'achat a été signée avec les actionnaires de KALISTA afin d'acquiescer à terme 100% du capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son montant. La garantie donnée initialement est ainsi éteinte.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Le descriptif ci-après reflète les dispositions des statuts de la Société dont la dernière mise à jour est intervenue par décision du Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 9 mars 2018 agissant lui-même sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2017.

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation ou société avec toutes sociétés ou personnes, sous quelque forme que ce soit :

- le développement, le conseil et la formation dans le domaine informatique ;
- la commercialisation, sous toutes ses formes, de matériels informatiques et de logiciels ;
- toutes opérations de service se rapportant aux activités ci-dessus définies ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat, de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location gérance de tous biens ou droits, etc. ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

Il est renvoyé au chapitre 16 du présent Document de référence.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Actions ordinaires (Article 12 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente (se reporter au chapitre 18.2 du présent Document de référence).

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

21.2.3.1 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve de l'application des dispositions légales et réglementaires.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié à tout moment d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ainsi, depuis la date d'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris et à défaut de modification statutaire ultérieure dans les conditions légales et réglementaires applicables en la matière, chaque actionnaire justifiant d'une inscription nominative de plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

21.2.3.2 Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

21.2.3.3 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

21.2.3.4 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.5 Limitation des droits de vote

Néant.

21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions.

Se référer au paragraphe 21.1.3.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

21.2.5.1 Convocation aux assemblées et accès (article 24 et 26 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq (35) jours avant la réunion de l'assemblée générale, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée.

Les assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85 II du Code de commerce.

21.2.5.2 Identification des actionnaires (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte individuel au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société, après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus et a vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus. Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

21.2.5.3 Droit de vote (article 12.1 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 12.4 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, et à titre de seuil fixé statutairement, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du quarantième (2,5%) du capital ou des droits de vote informe la Société dans un délai équivalent à celui applicable aux franchissements des seuils légaux visés à l'alinéa précédent, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne physique ou morale concernée informe également l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai et selon les modalités fixées par son règlement général, à compter du franchissement des seuils de la moitié (50%) et des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 8 des statuts)

Les modalités de modification du capital sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

22 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des trois dernières années, autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

Les principaux termes des contrats importants sont résumés ci-après.

Dans le cadre de ses activités d'intégration de solutions logicielles, le Groupe a conclu plusieurs accords avec le groupe Dassault Systèmes :

- des contrats entre les sociétés du groupe Dassault Systèmes et les sociétés filiales du Groupe, concernant la distribution du logiciel SOLIDWORKS;
- des contrats entre Dassault Systèmes et les sociétés filiales du Groupe concernant la distribution d'autres logiciels de la gamme Dassault Systèmes et la commercialisation de programmes de formation

22.1 Contrats de distribution de logiciels SolidWorks

22.1.1 Contrat de distribution de logiciels SolidWorks en France, au Maroc, en Suisse et au Liechtenstein

Le premier contrat de distribution datant du 1^{er} août 1996 entre Axemble (via la société Actualis reprise par la suite par Axemble) et la société américaine SOLIDWORKS Corporation du Groupe Dassault Systèmes accordait à cette dernière la distribution non exclusive et l'intégration du logiciel de conception de produits par ordinateur (CAO) SOLIDWORKS en France et Suisse. Axemble a changé de dénomination sociale et est devenue Visiativ Solutions Entreprise le 1^{er} août 2017. De même, Axemble a fusionné avec CadWare Systems le 1^{er} août 2017. Concomitamment, les clients du contrat de distribution entre SOLIDWORKS Corporation et CadWare Systems signé le 22 octobre 2015 ont été transférés sur le contrat de distribution de Visiativ Solutions Entreprise en date du 1^{er} avril 2015 ci-après évoqué. En conséquence, Axemble sera donc désignée par Visiativ Solutions Entreprise dans le présent chapitre du Document de référence. L'accord a par la suite été étendu à d'autres logiciels de la gamme SOLIDWORKS. Pour la France et certaines régions de Suisse, un nouveau contrat de distribution a été signé le 1^{er} avril 2015 entre SOLIDWORKS Corporation et Visiativ Solutions Entreprise pour remplacer le précédent contrat.

Pour la Suisse, un nouveau contrat de distribution a également été signé le 29 septembre 2014 entre SOLIDWORKS Corporation et Axemble Suisse pour remplacer le précédent contrat. Axemble Suisse a changé de dénomination sociale et est devenue Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA le 19 décembre 2017. En conséquence, Axemble Suisse sera donc désignée par Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA dans le présent chapitre du Document de référence.

Pour la Suisse et le Liechtenstein, un contrat de distribution a été signé le 1^{er} avril 2014 entre SOLIDWORKS Corporation et C+E Forum AG.

Pour le Maroc, le premier contrat de distribution a été signé le 18 novembre 2011 entre SOLIDWORKS Corporation et Axemble Maroc ; il accordait à la société filiale marocaine du Groupe la distribution non exclusive et l'intégration du logiciel de conception de produits par ordinateur (CAO) SOLIDWORKS au Maroc. Ce dernier a été prorogé.

Dans le cadre de la réorganisation de son activité de distribution dudit logiciel au Maroc, un nouveau contrat de distribution a été conclu le 5 janvier 2015 ; la société filiale du Groupe distribuant le logiciel SOLIDWORKS étant désormais la société Alliativ. Alliativ a changé de dénomination sociale et est devenue Visiativ Africa le 29 août 2016. Alliativ sera donc désignée par Visiativ Africa dans le présent chapitre du Document de référence.

Ces accords présentent des caractéristiques similaires :

Objet

Les filiales du Groupe bénéficient d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion, la distribution et la maintenance informatique de logiciels SOLIDWORKS en France, Suisse et au Maroc. Ces logiciels sont regroupés en 2 catégories :

- la gamme « DSSWX Offerings », qui regroupe principalement les logiciels SolidWorks,
- la gamme « DSSWX Academic Offerings » qui correspond aux logiciels SolidWorks à destination des institutions d'éducation.

Dassault Systèmes est rémunéré pour chaque copie de logiciel vendue par le Groupe suivant une grille tarifaire. Tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux logiciels restent la propriété de Dassault Systèmes.

Les contrats précisent les clients que Dassault Systèmes se réserve en direct.

Date et durée de validité

Pour Visiativ Solutions Entreprise, la durée de validité du contrat de distribution en date du 1^{er} avril 2015 conclu entre Visiativ Solutions Entreprise et SolidWorks Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2016, avec tacite reconduction pour un an, au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Pour Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, la durée de validité du contrat de distribution en date du 29 septembre 2014 conclu entre Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA et SolidWorks Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2015, avec tacite reconduction pour un an au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Pour C+E Forum AG, la durée de validité du contrat de distribution en date du 1^{er} avril 2014 conclu entre C+E Forum AG et SOLIDWORKS Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2015, avec tacite reconduction pour un an au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Pour Visiativ Africa, la durée de validité du contrat de distribution en date du 05 janvier 2015 conclu entre Visiativ Africa et SolidWorks Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2016, avec tacite reconduction pour un an au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Principe d'objectifs de performances

Les contrats sont fondés sur un objectif de performance annuel à remplir par le distributeur. Il s'agit essentiellement d'un montant de revenu annuel minimum à réaliser.

Conditions tarifaires et de paiement

Les tarifs sont fixés sur la base de ceux indiqués dans la liste des prix de Dassault Systèmes. Des taux de réduction par rapport aux prix de base sont définis selon les catégories auxquelles peuvent s'ajouter des réductions additionnelles quand le client final est un nouveau client.

Le délai de paiement par Visiativ Solutions Entreprise est de 60 jours à compter de la date de la facture et il est de 40 jours par Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, C+E Forum AG et Visiativ Africa.

Obligations de Visiativ Solutions Entreprise, de Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, de Visiativ

Dans le cadre de l'obligation de promotion et de commercialisation des solutions Dassault Systèmes, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, C+E Forum AG et Alliativ s'engagent à communiquer certaines informations à Dassault Systèmes :

- prévisions trimestrielles sur les ventes des produits de l'offre Dassault Systèmes sur douze mois glissants,
- inventaires mensuelles sur le nombre d'exemplaires de chacun des produits de l'offre de Dassault Systèmes restant en stock du mois précédent,
- informations sur tout évènement susceptible d'affecter directement ou indirectement leurs performances en tant que distributeur des produits de l'offre de Dassault Systèmes,
- informations sur l'état des lieux du marketing, de la distribution et des finances avec production des états financiers vérifiés selon les demandes de Dassault Systèmes,
- business plan annuel.

Par ailleurs, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, C+E Forum AG et Visiativ Africa se doivent de réaliser la maintenance auprès des clients et ce, en respectant les conditions de qualité contractuelles, la bonne qualité du service de maintenance fournie étant déterminante pour le maintien de la relation entre Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, c+e forum AGet Visiativ Africa et lesdits clients.

Enfin, elles s'engagent à respecter les règles de confidentialité contractuelles et à ne pas développer et/ou commercialiser de produits concurrents.

Obligations de Dassault Systèmes

Les obligations de Dassault Systèmes envers le Groupe consistent à :

- fournir les supports marketing de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'information,
- fournir au Groupe une formation sur l'offre,
- fournir une assistance téléphonique pour l'installation des solutions de Dassault Systèmes au sein du Groupe,
- fournir un accès à ses outils de support en ligne.

Conditions de résiliation

Ces contrats sont résiliables dans les cas suivants :

- manquement du Groupe à une des obligations contractuelles (avec un délai de 30 jours après notification, sauf manquement aux obligations de confidentialité ou de non concurrence pour lequel la rupture a lieu sans délai),
- insolvabilité du Groupe,
- changement de contrôle du Groupe,
- délit ou fraude de la part du Groupe.

22.1.2 Contrats de distribution des logiciels SOLIDWORKS en mode SaaS en France en Suisse et au Liechtenstein

Dans le cadre du développement de l'offre Cloud de Dassault Systèmes, Visiativ Solutions Entreprise a signé le 06 novembre 2014 pour la France et Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA le 22 décembre 2014 pour la Suisse un nouvel accord de distribution avec la société Dassault Systèmes pour la commercialisation et la distribution du logiciel Solidworks en mode SaaS (Software As A Service) de l'offre de Dassault Systèmes.

Ces accords présentent des caractéristiques similaires :

Objet

Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA et c+e forum AG bénéficient d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion, la distribution et la maintenance informatique des logiciels de Dassault Systèmes en France et en Suisse. Ces logiciels font partie de la

gamme « DS Offerings », qui regroupe principalement les logiciels SOLIDWORKS Mechanical Conceptual et SOLIDWORKS 3DEXPERIENCE Public Cloud.

Dassault Systèmes est rémunéré pour chaque copie de logiciel vendue par Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA et c+e forum AG suivant une grille tarifaire. Tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux logiciels restent la propriété de Dassault Systèmes. Le contrat précise les clients que Dassault Systèmes se réserve en direct.

Date et durée de validité

Pour la France, le contrat date du 06 novembre 2014. Sa durée de validité a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2015, avec tacite reconduction pour un an au 1^{er} janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle vient de Visiativ Solutions Entreprise.

Pour la Suisse, le contrat date du 22 décembre 2014. Sa durée de validité a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2015, avec tacite reconduction pour un an au 1^{er} janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle provient de Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA.

Pour la Suisse et le Liechtenstein, la société C+E Forum AG dispose d'un contrat de distribution se reconduisant tacitement pour un an au 1^{er} janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle provient de c+e forum AG.

Principe d'objectifs de performances

Le contrat est fondé sur un objectif de performance annuel à remplir par le distributeur. Il s'agit essentiellement d'un montant de revenu annuel minimum à réaliser. De plus, cet objectif contient le nombre d'employés minimum (en ETP - équivalent temps plein) à affecter sur chacune des années à l'offre Dassault Systèmes, à la fois pour les commerciaux et pour les ingénieurs.

Conditions tarifaires et de paiement

Les tarifs sont fixés sur la base de ceux indiqués dans la liste des prix de Dassault Systèmes. Des taux de réduction par rapport aux prix de base sont définis selon les catégories auxquelles peuvent s'ajouter des réductions additionnelles quand le client final est un nouveau client.

Les délais de paiement par Visiativ Solutions Entreprise, sont de 60 jours à compter de la date de la facture et il est de 40 jours par Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA et c+e forum AG.

Obligations de Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA et de c+e forum AG

Dans le cadre de l'obligation de promotion et de commercialisation des solutions Dassault Systèmes, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA et c+e forum AG s'engagent à communiquer certaines informations à Dassault Systèmes :

- prévisions hebdomadaires sur les ventes,
- capacités mensuelles de personnel commercial et ingénieur consacrées à l'offre de Dassault Systèmes,
- informations sur l'état des lieux du marketing et de la distribution, selon les demandes de Dassault Systèmes,
- validation du plan des ventes établi par Dassault Systèmes, chaque trimestre,
- plan de stratégie de distribution sur trois ans,
- business plan annuel.

Par ailleurs, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA et c+e forum AGse doivent de réaliser la maintenance auprès des clients et ce, en respectant les conditions de qualité contractuelles, la bonne qualité du service de maintenance fournie étant déterminante pour le maintien de la relation entre le distributeur et lesdits clients.

Enfin, elles s'engagent à respecter les règles de confidentialité contractuelles et à ne pas développer et/ou commercialiser de produits concurrents.

Obligations de Dassault Systèmes

Les obligations de Dassault Systèmes envers le Groupe consistent à :

- fournir les supports marketing de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'information,
- fournir au Groupe une formation sur l'offre,
- fournir une assistance téléphonique pour l'installation des solutions de Dassault au sein du Groupe,
- fournir un accès à ses outils de support en ligne.

Conditions de résiliation

Ce contrat est résiliable dans les cas suivants :

- manquement du Groupe à une des obligations contractuelles (avec un délai de 30 jours après notification, sauf manquement aux obligations de confidentialité ou de non concurrence pour lequel la rupture a lieu sans délai),
- insolvabilité du Groupe,
- changement de contrôle du Groupe,
- délit ou fraude de la part du Groupe.

22.2 Contrats de commercialisation d'autres logiciels de Dassault Systèmes et de programmes de formation

22.2.1 Contrats de distribution de l'offre logiciels conclus entre Dassault Systèmes et Visiativ Solutions, Visiativ Suisse ainsi que Kalista

22.2.1.1 Visiativ Solutions

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe, via sa filiale Visiativ Solutions (anciennement dénommée Alixence) a signé le 6 novembre 2013 un nouvel accord de distribution avec la société Dassault Systèmes, pour la commercialisation et la distribution d'autres logiciels produits par Dassault Systèmes. Afin de réorganiser son activité de commercialisation et de distribution desdits logiciels, la société Idevia (ex-filiale du Groupe Imalia) a fusionné avec Visiativ Solutions au 1^{er} avril 2016.

Objet

Visiativ Solutions bénéficie d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion, la distribution et la maintenance informatique de logiciels de Dassault Systèmes en France et à Monaco. Ces logiciels sont regroupés en 2 catégories :

- la gamme « DS Offerings », qui regroupe principalement les logiciels Catia et Enovia,
- la gamme « Specific DS Offerings » qui correspond aux logiciels Exalead et Simulia.

Date et durée de validité

Le contrat date du 6 novembre 2013 et a été complété par plusieurs avenants afin notamment d'étendre la gamme de solutions logicielles objet du contrat, d'étendre la zone géographique couverte à Monaco,

modifier la liste des clients réservés à Dassault Systèmes et/ou d'adapter les objectifs et conditions financières.

Sa durée est d'une année, avec tacite reconduction pour un an au 1^{er} janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Renouvelé au 1^{er} janvier 2018, il est donc valable jusqu'au 31 décembre 2018.

22.2.1.2 Visiativ Suisse

Visiativ Suisse a signé le 29 septembre 2014 un accord de distribution avec la société Dassault Systèmes pour la commercialisation et la distribution d'autres logiciels produits par Dassault Systèmes.

Objet

Visiativ Suisse bénéficie d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion, la distribution et la maintenance informatique de logiciels de Dassault Systèmes en Suisse. Ces logiciels font partie de la gamme « DS Offerings », qui regroupe principalement les logiciels Catia et Enovia.

Date et durée de validité

Le contrat date du 29 septembre 2014. Sa durée de validité a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2015, avec tacite reconduction pour un an au 1^{er} janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle vient de Visiativ Suisse.

22.2.1.3 Kalista

Kalista a signé le 21 mars 2013 un accord de distribution avec la société Dassault Systèmes, pour la commercialisation et la distribution d'autres logiciels produits par Dassault Systèmes. Début 2014, le groupe Dassault Systèmes a uniformisé les contrats signés par ses distributeurs. Ainsi, Kalista a signé le 13 mai 2014 un nouvel accord de distribution avec la société Dassault Systèmes, pour la commercialisation et la distribution desdits logiciels.

Objet

Kalista bénéficie d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion, la distribution et la maintenance informatique de logiciels de Dassault Systèmes en France. Ces logiciels sont principalement Perfect Shelf, MyStore et Perfect Package.

Date et durée de validité

Le contrat date du 13 mai 2014. Sa durée est d'une année, avec tacite reconduction pour un an au 1^{er} janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Renouvelé au 1^{er} janvier 2018, il est donc valable jusqu'au 31 décembre 2018.

22.2.2 Clauses communes aux Contrats

Tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux logiciels restent la propriété de Dassault Systèmes. Le contrat précise les clients que Dassault Systèmes se réserve en direct.

Principe d'objectifs de performances

Le contrat est fondé sur des objectifs de performance triennaux (pour les trois exercices suivants) à remplir par le distributeur. Il s'agit essentiellement d'un montant de revenu annuel minimum à réaliser, sur chacune des trois années. De plus, ces objectifs contiennent le nombre d'employés minimum (en ETP - équivalent temps plein) à affecter sur chacune des trois années à l'offre Dassault Systèmes, à la fois pour les commerciaux et pour les ingénieurs.

Conditions tarifaires et de paiement

Dassault Systèmes est rémunéré pour chaque copie de logiciel vendue par Visiativ Solutions, Kalista et Visiativ Suisse suivant une grille tarifaire.

Les tarifs sont fixés sur la base de ceux indiqués dans la liste des prix de Dassault Systèmes. Des taux de réduction par rapport aux prix de base sont définis selon les catégories auxquelles peuvent s'ajouter des réductions additionnelles quand le client final est un nouveau client.

Le délai de paiement par Visiativ Solutions et de Kalista est de 60 jours à compter de la date de la facture et il est de 40 jours par Visiativ Suisse.

Obligations du distributeur

Dans le cadre de l'obligation de promotion et de commercialisation des solutions Dassault Systèmes, les sociétés du Groupe s'engagent à communiquer certaines informations à Dassault Systèmes :

- prévisions hebdomadaires sur les ventes,
- capacités mensuelles de personnel commercial et ingénieur consacrées à l'offre de Dassault Systèmes,
- informations sur l'état des lieux du marketing et de la distribution, selon les demandes de Dassault Systèmes,
- validation du plan des ventes établi par Dassault Systèmes chaque trimestre,
- plan de stratégie de distribution sur trois ans,
- business plan annuel.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe se doivent de réaliser la maintenance auprès des clients et ce, en respectant les conditions de qualité contractuelles, la bonne qualité du service de maintenance fournie étant déterminante pour le maintien de la relation entre le distributeur et lesdits clients.

Enfin, elles s'engagent à respecter les règles de confidentialité contractuelles et à ne pas développer et/ou commercialiser de produits concurrents.

Obligations de Dassault Systèmes

Les obligations de Dassault Systèmes envers le Groupe consistent à :

- fournir les supports marketing de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'information,
- fournir au Groupe une formation sur l'offre,
- fournir une assistance téléphonique pour l'installation des solutions de Dassault Systèmes au sein du Groupe,
- fournir un accès à ses outils de support en ligne.

Conditions de résiliation

Ce contrat est résiliable dans les cas suivants :

- manquement du Groupe à une des obligations contractuelles (avec un délai de 30 jours après notification, sauf manquement aux obligations de confidentialité ou de non concurrence pour lequel la rupture a lieu sans délai),
- insolvabilité du Groupe,
- changement de contrôle du Groupe,
- délit ou fraude de la part du Groupe.

22.2.2 Contrat Education Partner Program

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe, via ses filiales Visiativ Solutions et Visiativ Suisse a signé un nouvel accord de distribution avec la société Dassault Systèmes pour la fourniture de programmes de formation conçus par Dassault Systèmes.

Visiativ bénéficie d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion et la fourniture en France et en Suisse de programmes de formation en lien avec certains logiciels de Dassault Systèmes, tels que les logiciels Catia, Enovia, Exalead et Simulia. L'accord inclut une licence non exclusive de reproduire et d'utiliser la documentation fournie par Dassault Systèmes et de donner à des contenus de formation aux apprenants.

A chaque niveau de formation correspond une qualification.

Visiativ s'engage à respecter les règles de confidentialité contractuelles et à ne pas développer, commercialiser et/ou fournir des formations sur des produits concurrents.

Dassault Systèmes est rémunéré par des redevances. Le contrat est fondé sur un objectif de performance annuel à remplir par le distributeur. Il s'agit essentiellement d'un montant de redevances annuel minimum à réaliser.

Le contrat de Visiativ Solutions est entré en vigueur le 21 novembre 2014.

Sa durée a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2015, avec tacite reconduction pour un an au 1^{er} janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle vient de Visiativ Solutions.

Le contrat de Visiativ Suisse est entré en vigueur le 12 octobre 2015.

Sa durée est d'une année, avec tacite reconduction pour un an au 1^{er} janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle vient de Visiativ Suisse.

Ces contrats sont résiliables dans les cas suivants :

- manquement du Groupe à une des obligations contractuelles (avec un délai de 30 jours après notification, sauf manquement aux obligations de confidentialité ou de non concurrence pour lequel la rupture a lieu sans délai),
- insolvabilité du Groupe,
- changement de contrôle du Groupe,
- délit ou fraude de la part du Groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Non applicable.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de référence ;
- Les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du Document de référence.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

Conformément à la directive transparence, Visiativ dispose d'une rubrique Investisseurs sur son site internet www.visiativ.com où le lecteur peut retrouver les archives des documents suivants :

- Le document de base et la note d'opération publiés lors de l'introduction en bourse ;
- Les rapports financiers annuels et semestriels, les communiqués de presse ;
- Les déclarations de droits de vote ;
- Les documents préparatoires aux assemblées générales.

La Société a décidé de communiquer au-delà des obligations légales en publiant son niveau d'activité trimestriel.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au chapitre 7 du présent Document de référence.

26 GLOSSAIRE

Big Data (en français « grosses données » ou « données massives ») : expression anglophone utilisée pour désigner des ensembles de données structurées ou non générées par les nouveaux médias qui deviennent tellement volumineux qu'ils en deviennent difficiles à travailler avec des outils classiques de gestion de base de données ou de gestion de l'information. La capture, le stockage, la recherche, le partage, l'analyse et la visualisation des données doivent être redéfinis.

BPM (Business Process Management) : approche consistant à modéliser informatiquement les processus métiers de l'entreprise. L'objectif est d'aboutir à une meilleure vue globale de l'ensemble de ces processus et de leurs interactions afin de les optimiser et de les automatiser.

Business Experiences : regroupement d'applications répondant à une problématique donnée résultant d'une expérience client réussie.

CAO (Conception Assistée par Ordinateur) : comprend l'ensemble des logiciels et des techniques de modélisation géométrique permettant de concevoir, de tester virtuellement – à l'aide d'un ordinateur et des techniques de simulation numérique – et de réaliser des produits manufacturés et les outils pour les fabriquer.

Cloud (ou Cloud computing) : infrastructure dans laquelle la puissance de calcul et le stockage sont gérés par des serveurs distants afin de pouvoir être adaptés en temps réel aux besoins des utilisateurs.

CMS : Système de Gestion de Contenu (SGC) : consiste à proposer aux entreprises la capacité, d'une part, de gérer leur contenu de façon dynamique et, d'autre part, d'agréger du contenu structuré ou non.

CPM (Corporate Performance Management) : offre de gestion globale de la performance. Offre qui permet de mettre en relation les systèmes de Business Intelligence de l'entreprise cliente avec ses logiciels, c'est-à-dire les outils décisionnels et opérationnels. C'est un outil prévisionnel qui permet de valider la stratégie des entreprises et d'effectuer directement les changements préconisés.

Customer Relationship Management (CRM) : système de gestion de la relation client.

Digital Manufacturing : désigne l'utilisation des outils numériques dans les processus de production (conception, simulation, flux de production...).

ECM (Enterprise Content Management) : gestion de contenu, vise à gérer l'ensemble des contenus d'une organisation. Il s'agit de prendre en compte sous forme électronique les informations qui ne sont pas structurées.

E-commerce : commerce électronique ou vente en ligne désigne l'échange de biens, de services et d'informations entre les réseaux informatiques, notamment Internet.

E-learning : désigne l'ensemble des solutions et moyens permettant l'apprentissage par des moyens électroniques.

Enterprise Resources Planning (ERP) : progiciels de gestion intégrée ou planification des ressources de l'entreprise.

Front-end : terme consacré à la partie publique d'une interface, visible par l'utilisateur final, celle qu'il voit (par opposition au back-end, l'interface accessible aux développeurs).

GED (Gestion Electronique des Documents) : procédé informatisé qui vise à gérer des informations et des documents électroniques au sein d'une organisation.

Phygital : contraction des termes « physique » et « digital ».

Product Data Management (PDM) : la gestion des données techniques d'un produit consiste à extraire et à gérer les informations électroniques relatives à un produit afin que ce dernier puisse être réutilisé dans des processus métiers.

Product Life Management (PLM) : la gestion du cycle de vie des produits désigne une stratégie plus vaste que le PDM. Son but est de gérer les informations et de faciliter la collaboration concernant les produits.

Rapid manufacturing : prototypage rapide, impression 3D.

Retail/retailers : vente au détail/commerçants (surface de vente, force de vente, réseau de revendeurs).

SaaS : (Software as a Service) : modèle d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur. Les clients ne paient pas de licence d'utilisation, mais utilisent généralement gratuitement le service en ligne ou payent un abonnement récurrent.

smart enterprise : définit une entreprise engagée dans sa transformation numérique autour des quatre enjeux majeurs suivants : dynamiser l'innovation, développer une nouvelle proximité avec son écosystème, mobiliser ses collaborateurs et tendre vers l'excellence opérationnelle.